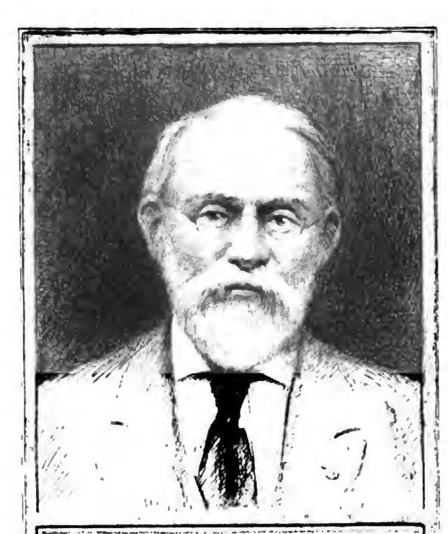




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

Pendant l'Année 1846. — 1847.



LONS-LE-SAUNIER,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE FRÉDÉRIC GAUTHIER.

1847.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 30 JANVIER 1847.

La Société est réunie à deux heures et demie à l'hôtel-de-ville de Lons-le-Saunier, salle du tribunal de commerce. M. Chevillard, président annuel, ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Arrivé au terme de sa course, le voyageur s'arrête, oublie les fatigues du voyage et rappelle rapidement dans sa pensée les contrées qu'il a parcourues.

Il va, dans un instant, confier à la famille les secrets intimes, dire à l'amitié les remarques importantes, présenter peut-être au public des observations utiles et judicieuses.

Le voyageur, c'est moi, c'est moi qui touche au terme de ma course; la famille, l'amitié, le public, c'est le Jura, c'est vous, mes collègues si indulgents; c'est vous, Messieurs, qui voulez bien venir nous écouter et nous juger ; c'est vous surtout, Monsieur le Préfet, qui êtes notre appui et qui seriez si facilement notre modèle et notre exemple, si vous pouviez dérober quelques instants aux travaux d'une administration sage et laborieuse.

Dans les longues pérégrinations d'une vie traversée par tant d'événements, j'ai assisté souvent aux séances des divers corps savants qui couvrent le sol de la France et de l'étranger. On s'y occupait, comme dans celles du Jura, de sciences, d'arts, d'industrie, de commerce et d'agriculture.

Partout dominait l'amour du pays; partout on compulsait de vieilles chroniques pour y découvrir et rendre à la lumière les vertus, les succès, les malheurs des ancêtres. Là, on fouillait dans le sein de la terre pour en arracher les restes des villes ravagées par la guerre, ou anéanties par ces grandes catastrophes qui épouvantent et laissent de si longs souvenirs dans la mémoire des hommes. Plus loin, on reconstruisait par la pensée ces retraites de la prière et de l'étude, ces couvents détruits par le temps ou par la tourmente révolutionnaire; on arrachait souvent à l'oubli quelques pages précieuses qu'avaient épargnées par miracle l'eau, le fer, le feu et le temps ; le temps, le plus puissant des destructeurs.

Le Jura, Messieurs, tient un rang honorable parmi les départements qui se sont livrés à ces recherches laborieuses, et vous connaissez trop bien, pour avoir besoin de vous les rappeler, les ouvrages érudits et curieux mis au jour par des membres de la Société d'émulation.

Dans d'autres contrées, dans celles surtout où la fécondité du sol efface rapidement les traces de l'intempérie des saisons, on demandait à la terre, déjà si fertile, de produire encore davantage. Bientôt la culture vicieuse fait place à des méthodes mieux raisonnées. Ici, on disait à cette racine commune que les bestiaux consommaient

dans l'étable : tu recèles dans ton sein cette matière précieuse qui se mêle aux mets les plus délicats de nos tables et fournit à la médecine des ressources si importantes; et la betterave produisit le sucre.

L'esprit observateur ne s'arrête point: le premier pas est fait, c'est le plus difficile. La racine qui a produit le sucre va produire le pain.... Transportez-vous un instant par la pensée à 72 ans en arrière, vous plaçant pour un moment au milieu des pompes de Versailles, et représentez-vous le ministre Turgot recevant des mains rustiques d'un paysan de la Beauce, un pain dans lequel il n'était entré que deux tiers de farine ordinaire de froment et un tiers de betteraves râpées.

Ce ministre, à qui Malesherbes donne à si juste titre le cœur de L'Hôpital et la tête de Bacon, court au cabinet de son maître, et, présentant avec orgueil le pain et le producteur au plus malheureux des rois, comme au meilleur des hommes, il lui dit avec transport :

— Vous voyez, Sire, aux pieds de Votre Majesté le plus utile de ses sujets, celui qui vient, presque sans frais et sans sueurs, d'augmenter d'un tiers les récoltes de votre royaume. Voilà ce qu'il a produit, voyez et goûtez.
— C'est bien, mon cher Turgot, répondit Louis XVI, je reconnais là la sagesse de mon ministre, toujours occupé du bonheur du peuple. Allez, je vous remercie, voilà une bonne journée. Que ce brave homme soit honoré, heureux et récompensé....

Voilà le bon roi, voilà le bon ministre; n'avez-vous pas cru entendre Guizot, entendre Louis-Philippe ?...

Eh bien ! Messieurs, ce rêve philanthropique qui nous occupe vivement dans le jour et nous poursuit dans le

silence des nuits, ce rêve, dis-je, vient de se réaliser au milieu de nous; la betterave râpée a produit une espèce de pâte qui, mêlée avec la farine de froment dans une proportion d'un tiers, de moitié et même de deux tiers de racine, a donné un pain flatteur pour l'œil, agréable à l'odorat et au goût, un pain nourrissant, d'une digestion facile et peu différent de celui composé avec la farine pure de froment de qualité inférieure.

La Société d'émulation a secondé de tous ses efforts ce premier succès: encouragements, conseils, premières récompenses pécuniaires bien faibles, sans doute, mais proportionnées à ses ressources, rien n'a été négligé par elle, pour porter à la connaissance du public tous les avantages de cette précieuse découverte.

En vain des esprits timides ou trompés voudraient atténuer le prix de ce bienfait: on les laisse dire et les calculs imparfaits de la chimie viennent se briser contre la réalité des faits.

On niait le mouvement, on marcha; on nie le pain de betterave, on le mange, il nourrit; il sera bientôt sur la table du riche comme sur celle du pauvre. Il se distribuera à la caserne, il sera servi sur la table du maréchal, sur celles de Windsor et de Neuilly...

Si l'emploi de la betterave eût été connu il y a deux ans, l'Irlande ne verrait pas ses enfants expirer par milliers sur le seuil de leurs demeures qu'ils essaient de franchir pour aller demander du travail et du pain à des contrées lointaines...

La France moins inquiète attendrait avec sécurité la récolte prochaine et trouverait, dans les mélanges dont nous venons de parler, de quoi suppléer à l'insuffisance de la récolte dernière.

Déjà, pour remplacer la betterave malheureusement trop rare, on essaie des mélanges de farine de maïs, de pommes de terre et même de fèves, et on s'applaudit de ces tentatives.

Pourquoi la nature nous a-t-elle caché si long-temps ce secret précieux? Pourquoi ne nous a-t-elle pas encore révélé de remède assuré contre la maladie contagieuse des pommes de terre?.. Pourquoi ne connaissons-nous encore qu'imparfaitement le moyen de préserver le grain du froment de l'insecte qui le dévore dans nos greniers? Ah! il est, sans doute, bien d'autres secrets que l'homme est appelé à découvrir; qu'il marche avec confiance, aidé du flambeau de l'expérience, et bientôt l'ordre et l'harmonie appelés par tant de vœux, se réaliseront. Le riche jouira de sa fortune avec plus de sécurité, et l'homme laborieux trouvera la récompense méritée de ses travaux. Il aura une part bien légitime dans les avantages de la civilisation.

Les progrès de l'agriculture, Messieurs, ne sont pas l'unique occupation des membres de notre société: elle sait que la littérature, les sciences et les arts, dans leurs branches si variées, concourent puissamment au bonheur comme à la moralisation de l'homme, et plus d'un ouvrage atteste que ses efforts ont été couronnés de quelque succès.

A la vérité, nos paisibles réunions n'ont point eu jusqu'ici à vous offrir de ces génies supérieurs qui frappent d'étonnement et commandent l'admiration.

Il n'est pas né dans les montagnes du Jura, il n'appartient pas à notre société celui qui, par la force du calcul et la puissance de l'observation, vient de décou-

vrir un nouveau monde, un monde que n'avait pas soupçonné Newton et qui se dérobait au génie comme à l'infatigable télescope d'Arago ; c'est là ville de Coutance qui a produit Leverrier.... Il y a des cités heureuses : Coutance avait déjà produit Laplace.

Mais, Messieurs, ne comptons-nous pas parmi nous plus d'un littérateur distingué ? Leurs titres vous sont connus, leurs ouvrages sont entre vos mains. Pourquoi rappeler ici leurs noms ? N'est-ce pas s'exposer à un oubli involontaire, à une appréciation erronée ? Il est moins dangereux d'applaudir que de juger...

Mais qu'il nous soit permis du moins de rappeler que, parmi les sociétaires correspondants, nous trouvons les noms illustres des Lamartine et des Victor Hugo ; je ne cite que ceux qui appartiennent plus particulièrement au Jura.

Je m'arrête, Messieurs, craignant d'abuser de vos moments et de dérober à votre impatiente curiosité les écrits que plusieurs de nos collègues vont soumettre à votre jugement.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le docteur Verpillat prend la parole et donne lecture de ce qui suit :

QUELQUES MOTS

SUR LA MONOMANIE HOMICIDE,

Considérée sous le rapport médico-légal.

J'ose espérer, Messieurs, qu'auditeurs éclairés et bienveillants, vous voudrez bien accorder un instant d'attention à quelques-unes des idées que je vais énoncer. Vous serez libres de ne point les partager; elles sont basées sur une étude psychologique consciencieuse, elles ont ma conviction ; aussi ma bonne foi me serait un garant de toute intention subversive, et le but seul vers lequel je tends moraliserait mon audacieuse entreprise. La société entière est vivement intéressée à ce que la question que je vais aborder, et qui est si délicate et si épineuse à dérouler, soit approfondie. Je me regarderai comme heureux si je puis venir à bout de dévoiler à vos yeux un des coins du tableau repoussant de notre misérable humanité, et si je parviens à obtenir vos suffrages, en vous démontrant, à force de faits, qu'il existe dans la nature des êtres infortunés qui, malgré eux, se trouvent, dans quelques circonstances, entraînés à des actes atroces que leur volonté combat et que leur conscience repousse. Qui, mieux que le médecin, peut descendre profondément dans le cœur humain, en apprécier les vertus et les défaillances ? Qui plus que lui est en contact avec les misères les plus désespérantes?

Je n'ai point la prétention de vous retracer toute cette série d'affections mentales qui nous assiégent : je m'arrête à la *monomanie* homicide ; et j'entends par cette première expression de *monomanie*, une affection ou plutôt une altération mentale, ne roulant que sur quelques objets, hors la sphère desquels les individus raisonnent bien et conservent tout leur bon sens. Ce n'est qu'une idée déraisonnable, une affection morale maladive exclusive ou dominante, c'est un délire partiel qui prend sa source dans le désordre des affections morales et qui réagit sur l'entendement. Le bouleversement de ce dernier est parfois si bien limité et l'intelligence si libre sous tout autre rapport, que le malade pense et agit raisonnablement, toutes les fois qu'il ne dirige pas son attention vers l'objet de son délire. Dans d'autres cas cependant, il déraisonne plus ou moins sur toute chose indistinctement. Elle diffère de la manie ou folie en ce que cette dernière est un délire général chronique sans fièvre le plus souvent, avec excitation des forces vitales; tandis que dans la démence il y a inertie, affaissement de ces mêmes propriétés, faiblesse et impuissance générale; dans la monomanie il y a dégradation acquise et successive des facultés morales et physiques, avec délire aigu ou chronique provenant de modifications plus ou moins importantes dans l'organisme nerveux ou dans ses fonctions. Sans prétendre tout expliquer, ne pouvant assister au prélude et à l'évolution de toutes nos affections, nous ne pouvons marcher qu'en tremblant sur le terrain si mouvementé de notre organisation nerveuse, dont je vais pourtant tenter le plus succinctement possible l'analyse de textures, de fonctions et d'aberration.

Le système nerveux, qui est composé d'élément blanc et d'élément gris, serait en lui-même incapable de production d'aucun acte, si une puissance suprême ne les unissait intimement et ne les faisait réagir l'un sur l'autre, soit par le calorique, la lumière et l'électricité. Ses diverses ramifications ou filets nerveux, que j'ai vu injecter à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1825, par l'habile M. Bogros, en présence de notre célèbre Astley Cowper, nous démontreraient l'existence de canaux par où pourrait circuler un fluide quelconque que je nommerais cérébro-spinal, différent de celui que Dumas nomme électrique et dont, selon moi, il est un des générateurs. La chimie semble justifier la proposition de polarité nerveuse. Vauquelin, en 1809, avait découvert une assez grande quantité de phosphore dans le cerveau. Il a été assez récemment constaté qu'il se rencontre dans la substance blanche et qu'il est électro-positif par rapport au soufre, qui lui est électro-négatif relativement au phosphore et se trouve exister dans la substance grise. Il suffit donc que l'un de ces principes ne soit pas en équilibre pour qu'il y ait perturbation, sans qu'il ait encore aucune altération d'organe, mais seulement altération de fonctions. De l'action réciproque de ces divers éléments mis en jeu par une cause première impénétrable, surgissent les facultés primordiales de l'entendement, du sentiment et de la détermination ou volonté; ce qui résumerait toutes les facultés de la vie intellectuelle et animale. Nous ne dirons qu'un mot sur le siége de ces fonctions et de leur altération.

La monomanie a son siége primitif dans le désordre des affections morales; elle existe pour ainsi dire dans

le cœur (pardonnez-moi cette expression) : c'est une passion dominante, triste, excitante, expansive ou gaie qui a réagi sur l'intellect et a soumis à son influence toutes les sensations, toutes les idées de ces êtres qui n'ont plus un libre exercice de leur faculté pensante. Tout en eux présente le caractère d'une passion forte et impérieuse. La manie au contraire est un désordre primitif de l'intelligence et de la pensée: des sensations rapides, multipliées, fugaces, incohérentes, des hallucinations, le défaut d'attention égarent le jugement du maniaque, corrompent ses goûts, ses désirs, exaltent ses passions et le portent à des actes plus ou moins bizarres, plus ou moins violents et dangereux. C'est un véritable chaos dont les éléments se heurtent, se contrarient pour augmenter la confusion et le désordre ; les sensations, les idées les plus disparates sont associées par le maniaque; il se crée les images les plus bizarres, il croit présents et réels les objets que lui rappelle son imagination exaltée : il y a dans son délire quelques traits analogues avec l'exaltation de l'homme de génie. Mais que sous d'autres rapports est grande la différence entre ces deux états !

De ce fort court exposé, nous en conclurons que c'est avec raison que Cabanis a distingué l'influence réciproque des passions sur l'intelligence et de l'intelligence sur les passions. Ne voit-on pas en effet dans le premier cas la perversion des facultés affectives entraîner le trouble et le désordre de l'intelligence, tandis que dans le second, c'est le désordre des facultés intellectuelles qui produit le délire des passions et des déterminations du maniaque.

Tout ce qui peut exalter les passions peut être considéré comme cause prédisposante ; l'âge où elles maîtrisent l'homme avec le plus d'empire, où les prestiges, l'imagination, l'amour et l'ambition se font place successivement, doit sans nul doute favoriser le désordre des facultés morales qui ne peuvent résister à des assauts si impétueux et si souvent répétés. Aussi, rarement après soixante ans remarque-t-on la monomanie, elle dégénère plutôt en démence ou paralysie. Si l'on en juge d'après les divers relevés de plusieurs maisons de santé, ce serait de 20 à 35 qu'on l'aurait observée plus fréquemment, et c'était surtout au printemps et en été qu'elle se développait, ce qui sans doute avait fait naître l'adage populaire que c'est parce que les fèves sont en fleurs que les individus sont pris de leurs accès. Ici on avait regardé comme cause ce qui n'est qu'une corélation, mais en réalité le fait n'en existe pas moins.

L'homme, par son caractère plus actif, plus pétulant, audacieux, furieux et emporté, a le sentiment d'une force surnaturelle et devient par cela plus dangereux et plus difficile à conduire. La femme, plus dissimulée, est plus bruyante et moins souvent monomaniaque.

Un caractère irritable, une imagination ardente et fougueuse prédispose à cette affection, si un genre de vie convenable et une bonne éducation n'empêchent pas les sujets de se livrer à leurs idées extravagantes.

L'hérédité pour toutes ces affections ne peut être mise en doute. J'ai par devers moi nombre d'observations pour les différentes espèces de manie qu'il serait par trop long d'aborder en ce moment et qui mettent cette assertion dans tout son jour.

De crainte d'abuser de votre attention, j'arrive de suite à ces individus qui paraissent jouir de toute leur raison: ils sentent, comparent, et jugent bien, mais leurs fonctions affectives lésées les entraînent, pour la moindre cause ou même sans sujet, à des actes d'emportement, de violence et de fureur; ils se déchirent, se détruisent ou même tuent leurs semblables.

Un des bienfaiteurs de l'humanité, notre illustre Pinel, est le premier qui ait appelé l'attention sur la folie raisonnante ou folie sans délire (comme il l'appelle). M. Fodéré la nomme fureur maniaque.

Troublés par des hallucinations, entraînés par des passions violentes et féroces, nos délirants peuvent se livrer aux plus atroces forfaits par une fureur réfléchie et même raisonnée; seulement, au moment où ils commettent les actions les plus condamnables, ils sont loin de se trouver dans l'intégrité de leur raison; les uns sont déterminés par des feux, par désordres, les autres par une impulsion irrésistible à faire du mal, même aux personnes qu'ils aiment tendrement.

Aussi, n'est-ce que de l'ensemble de l'appréciation des circonstances qui précèdent ou accompagnent l'acte commis, que naît la conviction de la culpabilité de celui qui en est l'auteur. S'il n'y a eu ni provocation, ni sentiment de haine, de colère ou de vengeance; si aucun intérêt n'est en jeu, si l'individu a présenté des bizarreries antérieures, il existe les plus fortes probabilités pour une manie, bien qu'au moment actuel il paraisse y avoir un état complet de raison et que le plus grand ordre règne dans les idées. Un médecin appelé à donner son avis ne peut et ne doit pas considérer la

moralité du fait en lui-même, il doit se reporter à l'état antérieur de l'individu, parce que l'isolement, un nouveau genre de vie, le souvenir de sa conduite, l'apprêt d'un jugement, produisent une diversion qui souvent concentre toutes les idées sur ce point et fait par conséquent cesser l'influence de l'idée dominante existant précédemment. Ce serait à tort qu'on voudrait exiger d'un médecin qu'il déterminât l'état moral actuel de l'accusé, sans se prononcer sur le caractère moral des actes imputés, parce que, prétendraient les magistrats, les médecins rempliraient les fonctions de juges et jurés tout à la fois. Ces distinctions ne seraient point exactes puisque les médecins ne feraient qu'éclairer la conscience de ceux qui doivent prononcer le jugement et qui souvent sont étrangers à la sublimité de leur art. Ces personnes n'ont fort souvent pas vu d'aliénés ou n'en ont pas observé. Ils se trouveraient donc alors sans guide dans des cas difficiles, même pour des gens de l'art éclairés. C'est en vain que quelques esprits superficiels prétendront que les personnes étrangères à la médecine seront aussi à même d'apprécier les désordres de l'intelligence que les médecins eux-mêmes, comme si celui qui n'a jamais vu d'objets précieux était aussi capable de les distinguer et de les apprécier que celui qui en a fait une étude spéciale et qui les connaît parfaitement.

Seraient-ce les gens du monde qui admettraient de pareilles idées ? ceux qui ne peuvent concevoir une folie raisonnante et qui ne veulent croire à une manie sans délire, quoique les faits paraissent évidents à toute personne qui a observé ou qui connaît toutes les bizar-

reries humaines ! Quelques personnes s'appuyant sur ce raisonnement prétendent que la conscience de la folie exclut la folie; or, un intérêt compris, des moyens combinés, un plan de conduite arrêté supposent la raison. Mais tous les jours ne voit-on pas des fous dissimuler leur état pour tromper la surveillance des gardes et pour exécuter leurs projets ou mieux atteindre leur but ? Et d'ailleurs est-il besoin que la folie soit prouvée par des actes antérieurs au crime ? La loi ne dit-elle pas qu'il n'y a ni crime ni délit si l'individu est en démence au moment de l'action ?

Un malade se persuade que sa femme est morte, il prétend que ce qu'on lui présente sous ce nom et sous ces traits n'est qu'une transformation pareille. On tente en vain de détruire la fausseté de cette idée. On est forcé de recourir à la séquestration et à un traitement médical. Le malade prend alors le parti de ne plus parler de cette chimère, sans l'avoir pourtant abandonnée; dès qu'on l'y ramène, il élude la question en disant: ne parlons pas de cela. Il tâche de dissimuler son état, puisque, selon lui, c'est l'unique moyen de faire cesser les persécutions auxquelles il se croit en butte.

Voici un nouveau fait qui viendra encore confirmer cette opinion. Un jurisconsulte devenu maniaque est renfermé dans une maison de santé. Il conçoit le projet d'obtenir sa sortie en frappant le maître de l'établissement; il demande à lui parler, cache une bûche de bois sous sa redingotte, entre dans le cabinet, ferme la porte, réclame sa sortie d'un ton impérieux, et se dispose à frapper; mais heureusement il est le plus faible; on s'empare de lui, et, le reconduisant à sa chambre, on

lui adresse des reproches; il se contente de répondre tranquillement: « Eh bien ! quand je l'aurais tué, il n'en aurait été que cela, puisqu'on dit que je suis fou. Voilà bien certes de la ruse, de l'adresse, une prévision des suites légales de sa conduite ; prétendra-t-on pour cela que ce n'est pas un acte de folie ? et d'ailleurs ne peut-il pas y avoir des rémissions, des intervalles lucides et même des intermissions de plusieurs jours?

Mais, objectera-t-on, tout le monde pourra simuler la folie : comme si c'était chose si facile qu'on le pense, surtout pour des personnes qui n'en ont pas observé, ou qui n'en ont pas fait une étude spéciale. Dans ces manies en général il y a oubli des convenances, illusion de l'esprit et des sens ; comme les malades se croient en parfaite santé, ils attribuent à un complot, à des persécutions les mesures que l'on prend à leur égard. Mais quand on veut agir contre eux, c'est alors qu'on les voit recourir à tout ce qu'ils ont de génie pour en imposer par des raisonnements plausibles, pour convaincre les personnes auxquelles ils s'adressent.

Un instinct sanguinaire peut se développer chez l'homme le plus honnête et le porter quelquefois irrésistiblement aux plus terribles excès ; sans motifs, il pourra commettre des vols et même des homicides ; et il y aura alors évidemment lésion exclusive des penchants et des sentiments ou de la volonté qui provoque à des actes insensés, atroces, que la raison réprouve et dont elle empêche la perpétration tant qu'elle est la plus forte. Cet état n'est pour ainsi dire jamais pris en considération par les tribunaux, il est constamment repoussé par les magistrats comme erreur funeste, ils en

sont même épouvantés, et placent sur la même ligne les actes répréhensibles fort rares commis sans intérêt, souvent même avec une horreur profonde, et les crimes consommés par d'infâmes scélérats. Ils s'imaginent qu'en excusant les uns, ils absolvent les autres; il faut pour eux que l'intelligence offre de profonds désordres. Si les individus raisonnent bien au moment où on les interroge, il n'y a selon eux aucune lésion dans l'esprit, ils n'ont pas d'aliénation mentale; surtout encore si, comme nous l'avons dit, ils motivent leurs desseins, leurs actions, s'ils ont usé de ruse, de calcul, de combinaison, de sang-froid, toutes précautions prises par un homme jouissant de la plénitude de sa raison. C'est pourtant ce que l'on rencontre quelquefois dans la manie raisonnante, et ce que ne peuvent concevoir les gens du monde qui regardent la déraison complète, les emportements, les actes de violence, comme caractérisant cette affection. On ne peut se résoudre à admettre que, par une lésion exclusive du sentiment et de la volonté, sans désordre de l'intelligence, l'homme puisse être porté avec violence à répandre le sang de ses semblables. M. Esquirol lui-même, dont l'opinion est bien quelque chose en cette matière, attribuait ce penchant ou à la monomanie ou à la mélancolie, et les actes que ces individus commettaient étaient toujours, selon lui, le résultat du délire, quelque passager qu'on le suppose; mais depuis il a eu l'occasion d'en observer sans délire, et il admet que cette maladie existe réellement.

1.° Le meurtre peut être provoqué par une conviction intime, mais délirante: tel est le cas de ce vieillard qui croit, à l'exemple d'Abraham, avoir entendu la voix d'un

ange qui lui ordonne d'immoler son fils, et consomme le sacrifice.

2.° Dans quelques circonstances, l'exaltation de l'imagination, un faux raisonnement, une grande passion portée jusqu'au délire font agir le monomaniaque par un motif déraisonnable ou par un délire partiel de l'intelligence et de l'affection. Une femme tue son enfant en raisonnant de la sorte : tu dois tuer cet enfant, car il devient un ange et échappe aux séductions du monde.

Tel est encore le cas de cette mère qui se persuade qu'elle est ruinée; sa position est affreuse, rien ne peut la changer; elle est convaincue que ses enfants sont destinés à tendre la main dans les rues, le désespoir s'empare d'elle, elle forme la résolution de les tuer, elle s'apprête; mais au moment de l'exécution, la tendresse maternelle parlant plus haut que ce désespoir chimérique, elle s'écrie : retirez mes enfants ! retirez mes enfants !

Dans certaines circonstances, sans altération de ces deux fonctions, l'*intelligence* et l'*affection*, il peut être entraîné par un instinct aveugle, par une idée, par quelque chose d'indéfinissable qui le porte à tuer, même alors que sa conscience l'avertit de l'horreur de l'acte auquel il va se livrer. Il y a pour ainsi dire entraînement et privation de la liberté morale. Il y a délire partiel, monomanie ou folie comme on le voudra; il peut n'y avoir désordre que dans les actions, sans altération de l'intelligence: c'est ce qu'on nomme folie raisonnante.

3.° Dans certains cas, l'homicide peut être provoqué par le délire, par l'agitation; on croit entendre l'ordre

de tuer; d'autres tuent pour se faire mourir, n'ayant pas le courage de se donner la mort. Il peut y avoir erreur de jugement ou égarement religieux. Telle était la circonstance de cet individu qui, se croyant appelé à faire un baptême de sang, immola toutes les personnes qu'il put rencontrer, jusqu'à ce qu'on eût mis des bornes à ses excès.

4.° Dans d'autres circonstances, il n'y a pas désordre intellectuel, il y a *entraînement irrésistible* par une impulsion aveugle et une détermination irréfléchie, sans intérêt, sans motif. C'est une supposition qui paraît d'abord impossible, et quelques personnes disent que c'est une ressource commode pour sauver les coupables. Tout homme qui a conscience de son être peut résister à ses penchants, surtout s'ils sont révoltants, et il est homme libre dès qu'il n'y a pas égarement de sa raison. Mais si nous remarquons quelquefois la perversion et même l'abolition de l'intelligence et de la sensibilité, pourquoi, je le demande, la volonté ne pourrait-elle pas être troublée, pervertie ? N'est-elle pas différente suivant l'âge, le sexe et même l'individu ? A-t-elle la même énergie dans l'enfant, le vieillard et l'adulte ; dans la femme et dans l'homme; chez celui qui est bien portant et chez celui qui est malade ? Non sans doute ! La volonté n'est-elle pas modifiée par l'éducation, l'exercice, et mille autres circonstances? Et pourquoi ne serait-elle pas soumise à des troubles, à des perturbations, quelque incompréhensibles qu'ils soient pour nous ? Saisissons-nous mieux l'ensemble des troubles de l'intelligence et de la sensibilité morale? Non sans doute encore. Et pourquoi donc nous refuser

à l'évidence des faits? On trouve quelques malheureux qui sont poussés par une fureur forcenée et sont portés par un penchant irrésistible à s'armer du premier instrument qu'ils rencontrent, pour assommer les personnes auxquelles ils sont le plus attachés.

Tel est l'exemple d'un homme de Paris, d'un caractère doux, d'un rang très distingué, qui avait donné tous ses soins à l'éducation d'un fils unique qu'il chérit et dont il n'a qu'à se louer. Ce père est tout à coup saisi d'un violent désir de l'égorger. Il résiste quelques jours; mais voyant que ses envies redoublent, il s'enfuit dans les environs de Paris. Il y reste trois ou quatre jours, rôdant à travers champs, se procurant sa nourriture comme il le peut, et couchant dans le premier fossé venu. Son agitation se calme bientôt; il se hâte d'aller trouver son médecin au Val-de-Grâce et lui raconte ses horribles intentions. Celui-ci lui conseille de se tenir quelque temps éloigné de sa famille et l'accompagne dans une maison de santé à Chaillot. Dans les premiers temps de ce séjour, tristesse profonde, grande morosité; peu à peu il s'habitue à sa situation, on lui parle souvent de son fils, il finit par abandonner entièrement ses sinistres idées, il se remet à la tête de ses affaires et rentre dans sa famille.

Voici encore un autre fait qui confirme toutes les propositions que j'ai avancées. Une femme, reçue à l'hospice de la Charité pour un léger catarrhe, se plaint de plus à M. Rhuiller d'un malaise général ; elle prie ce médecin de vouloir bien l'écouter quelques instants en particulier et lui fait cette confidence: « Je suis tourmentée du plus vif désir d'empoisonner ma maîtresse

qui est excellente pour moi; je me suis décidée à quitter sa maison et son service pour me soustraire à ce penchant auquel je suis persuadée que je finirais par succomber.» Elle raisonne du reste et répond parfaitement à toutes les questions qui lui sont adressées. Ne voit-on pas ici un combat intérieur entre l'impulsion féroce d'un instinct destructeur et l'horreur du forfait? Le penchant est forcé et involontaire. Le monomane, excité à faire périr l'objet qu'il chérit davantage, est entraîné par une impulsion qu'un reste de raison modère; mais bientôt cette influence n'a plus assez d'empire pour permettre au malade de résister à la fureur qui le domine et l'entraîne.

L'homme dans cette position n'a plus la faculté de diriger ses actions, parce qu'il a perdu l'unité du moi. C'est l'*homo duplex* de St.-Paul et de Buffon : poussé au mal par un motif et retenu par l'autre, tous ses actes ne sont que le résultat d'un délire, quelque passager qu'on puisse le supposer.

Dans quelques cas, la monomanie peut se montrer par accès annoncée par une chaleur brûlante de l'abdomen, de la poitrine et de la face ; le regard devient étincelant. Telle est l'observation de ce vieillard qui, sous l'empire d'une fureur forcenée, irrésistible, se saisit de la première arme qu'il rencontre pour assommer toute personne qui s'offre à lui. Il prétend éprouver un combat intérieur entre un féroce instinct de destruction et l'horreur profonde que lui inspire un forfait. Il assure que son penchant est involontaire et que, malgré toute sa tendresse pour sa femme, plusieurs fois elle eût été sa victime s'il ne se fût hâté de la prévenir.

Une dame habitant notre ville en ce moment (M.me de Si) m'assurait, ces jours-ci, connaître particulièrement, dans la ville de Vesoul, une jeune demoiselle de 25 ans environ, parfaitement placée dans la société et qui éprouvait la plus vive tendresse pour une de ses petites nièces, âgée de 7 à 8 ans, ce qui ne l'empêchait pas, chaque fois qu'en sa présence elle tenait des ciseaux, de se sentir le plus vif désir de les lui plonger dans le sein. Effrayée de cette sinistre propension, elle s'est décidée à en prévenir sa famille pour qu'on lui enlève toute possibilité de commettre ce meurtre qui lui fait horreur, mais auquel elle redoute de se laisser entraîner.

L'imitation dans tous les cas a encore une puissante influence: ainsi, après les procès de Papavoine et de la fille Cornier, n'a-t-on pas vu successivement un grand nombre d'individus pris d'envie de commettre des homicides?

Un homme de 45 ans ayant lu attentivement la relation du procès de l'horrible drame où figure Charlotte Cornier, fut, pendant la nuit, éveillé en sursaut par la pensée de tuer sa femme couchée à ses côtés ; il s'échappe du lit, et depuis, trois fois il eut la même envie, quoiqu'il y eût parfaite intelligence dans son ménage.

Nous voyons certains monomaniaques, poussés par des motifs plus ou moins chimériques, avoir envie de tuer: ils sont fous; d'autres n'ont pas de motifs, c'est une simple impulsion à laquelle ils résistent; si l'impulsion est trop forte ils succombent : c'est un degré de plus. Doit-on pour cela les confondre avec les criminels homicides ? L'acte seul ne constitue pas l'action criminelle, car souvent ces individus peuvent être bons, hon-

nêtes et même religieux. Mais il y avait exaltation de sensibilité ou imitation, car, ainsi que l'a fort bien dit M. de Laplace : « Quelques individus tiennent de leur « organisation ou de pernicieux exemples, des pen- « chants funestes qu'excite vivement le récit d'une « action criminelle devenue l'objet de l'attention pu- « blique. Sous ce rapport, la publicité du crime n'est « pas sans danger. »

Ces malheureux, dans l'intermittence, rendent compte des plus petits détails; ils étaient, disent-ils, entraînés, emportés, poussés par quelque chose. Ce n'est ni la raison, ni le sentiment, ni la volonté qui déterminent ces actions, il y a lésion des facultés présidant à la volonté.

De tous ces faits nous pouvons inférer, ce semble, que tantôt il y a, chez le monomaniaque, aberration de l'entendement, tantôt abolition des facultés affectives, et par conséquent privation de liberté morale. Ces malheureux peuvent être distingués des criminels dans le plus grand nombre des cas. Mais loin de nous toute idée de matérialisme et de fatalisme; nous ne prétendons pas constituer tous les grands attentats en actes de folie; sans chercher à protéger le crime, nous nous en tenons seulement à l'expression des faits observés de tout temps par nombre de médecins. On pourrait prétendre que cette monomanie est une innovation, et que s'il existe quelque penchant au meurtre, il ne dépend que de quelques vices horribles ou d'un instinct de férocité native, de cruauté bizarre, de misanthropie, de rage de sang, et qu'on doit appliquer à l'auteur toute la sévérité des lois, ou que sans cela on renverserait la morale ; et ces mots *ne sois pas homicide*, se réduiraient à *ne sois*

pas malade. D'ailleurs on ne verrait que des aliénations partout. Pour renverser cet échafaudage d'objections et pour toute réponse, contentons-nous d'observer les faits incontestables, et on respectera ensuite davantage la vérité. Ce serait trop rabaisser l'espèce humaine que de croire l'homme capable de ces horribles forfaits par l'unique plaisir de baigner ses mains dans le sang de ses semblables. Ces idées paraissent encore étrangères; mais le temps fera raison de tous ces préjugés comme il l'a fait pour la magie et la sorcellerie. Qui de nous, à l'exemple de Pierre de Lancre, insensé conseiller du roi au parlement de Bologne, oserait en ce moment condamner au dernier supplice ces êtres malheureux accusés de magie et de sorcellerie qui semblaient, par leurs réponses précises et raisonnées, être d'accord avec lui pour jurer leur perte. Ce temps d'ignorance et de barbarie est passé; il faut espérer que maintenant, plus éclairés sur les phénomènes cachés de l'intelligence, nous apprendrons davantage à distinguer les crimes des misères attachées à notre pauvre humanité, et de même que, dans les derniers temps où l'on jugea la sorcellerie, on finit par dire : *Nihil à demone ; multa ficta, à morbo pauca*, nous pourrons dire bientôt peut-être au sujet du meurtre monomaniaque: *Nihil à crimine: nulla ficta, à morbo tota.*

A l'occasion des sorciers, je ne résiste point à l'idée de vous donner connaissance d'un mandement de 1657 de M. Dorival, de Besançon, dont la pièce officielle est entre mes mains et que je vous fais passer.

« Nous haut doyen, chanoines, et chapitre de l'in-
« signe église métropolitaine de Besançon, adminis-

« trateurs de l'archevêché, le siège vacquant ; ayant « appris avec un regret extrême les impiétés et horri- « bles profanations arrivées depuis peu en ce diocèse « par les furieux attentats des sorciers contre le plus « auguste des mystères de notre foi, et désirant de nous « opposer de tout notre pouvoir aux pernicieux desseins « de l'ennemy des hommes et d'appaiser la colère de « Dieu justement irrité par tant de crimes. Nous avons « jugé nécessaire de recourir à son infinie miséricorde, « et pour ce nous invitons tous les fidèles de notre dio- « cèse, de se mettre en état de recevoir ces grâces tant « désirées, par le jeusne, l'aumosne, et les prières, que « nous commencerons en cette cité, jeusnant le dernier « jour de cette année trente-neuvième du présent mois « de décembre pour le premier jour de janvier de l'an « suivant, confessiez et communiez, assister aux divins « services et sermon qui se feront devant le très Saint « Sacrement exposé en notre église métropolitaine de « Saint Jean, ou après les vespres dudit jour, l'on don- « nera la bénédiction accoutumée ; afin que l'année « suivante commencée par ces saintes actions, soit toute « consacrée à sa divine majesté, pour réparation des « sacrilèges commis par ses ennemis contre son hon- « neur. Ordonnant de plus à chaque prestre, de ou « plustôt qu'il pourra célébrer à cette intention l'office « en l'honneur de l'auguste Sacrement de l'autel, et à « chaque doyen rural, aussitost après que les pré- « sentes seront arrivées à leur connaissance, de pro- « curer qu'à l'imitation de la métropolitaine, le mesme « soit exécuté en chaque paroisse de son décanat, « ponctuellement et avec dévotion ; et à tous curés

« d'y complir sérieusement et inviter leurs paroissiens
« à la pratique des bonnes œuvres cy dessus spécifiées.
« Donné en notre sale capitulaire le 22 décembre mil
« six cent cinquante-sept 1. DORIVAL.»

L'on voit par ce mandement imprimé l'idée que l'on avait alors des sorciers. Combien les temps sont changés !

Ne serait-ce pas une grande cruauté que d'envoyer à l'échafaud ces êtres infortunés ? Qu'on les séquestre de la société, rien de plus naturel; leur faire du mal serait aussi barbare que de punir un fiévreux des actes qu'il commet pendant ses accès, afin d'empêcher les autres d'en faire autant. Malheureusement, beaucoup de jurés étrangers à l'étude de la métaphysique ne font pas assez d'attèntion à la différence qui existe entre la volonté libre et la volonté de l'homme aliéné. J'en donnerai pour preuve les réponses suivantes: Oui, l'accusé est coupable d'homicide. Cet homicide a été commis volontairement et avec préméditation. Mais oui, l'accusé était en démence lorsqu'il a commis ce crime. (Fait rapporté par M. Orfila qui montre la dernière question comme illégale, et qui n'en a pas moins sauvé l'individu.)

Au lieu d'agir avec toute la sévérité des lois contre ces infortunés et de les condamner au dernier supplice, ou aux travaux forcés à perpétuité, et à la flétrissure comme acte volontaire, mais sans préméditation ou avec les circonstances atténuantes, nous étant efforcé de démontrer qu'il n'y avait pas liberté entière , contentons-nous de les tenir éloignés de la société, crainte de nouveaux accidents, et, à l'imitation de nos voisins d'ou-

tre-mer, établissons des maisons de santé d'aliénés uniquement réservées pour les fous criminels.

M. Perrin est invité à prendre la parole et prononce l'éloge suivant de M. le conseiller d'État baron Janet, né et mort dans le Jura, après une longue vie consacrée à des travaux judiciaires et administratifs.

Messieurs,

La Société d'émulation, établie pour encourager les sciences et les arts, l'est encore pour glorifier les vertus et les talents, et les recommander à la reconnaissance publique. En même temps qu'elle signale les découvertes, qu'elle stimule les perfectionnements et discute avec soin les questions litigieuses qui intéressent la prospérité du pays, elle se pose comme une des voix de la Renommée chargée d'offrir un juste tribut d'éloges aux Jurassiens qui le méritent. Elle puise dans ce mode d'action un moyen de récompense pour de dignes compatriotes, et elle l'emploie aussi à leur procurer des émules. Sous ce rapport, je veux dire quant à l'appréciation des hommes et du jugement public à porter sur leur vie, n'avons-nous point laissé de lacune, Messieurs ? Je me trompe peut-être, mais je crois qu'aucun de nous ne s'est encore occupé de faire entendre dans le sein de la Société d'émulation quelques paroles sur la mémoire d'un de nos plus illustres concitoyens, le baron Janet, conseiller d'État. J'ai entre-

pris cette tâche sans me dissimuler combien elle est au-dessus de mes forces. Je n'ai, Messieurs, qu'une notice bien incomplète à vous offrir, mais vous me tiendrez compte de ma bonne volonté.

Laurent-Marie Janet devait le jour à un honnête cultivateur de St.-Julien. Sa rare précocité, qui fesait l'orgueil et la joie de ses parents, témoignait que la nature ne l'avait pas destiné à diriger le soc d'une charrue. Pour cultiver de si heureuses dispositions, on l'envoya au collége d'Orgelet, puis à celui de Lons-le-Saunier. Quand il eut fini ses classes, où les premiers prix avaient été le prélude et le présage de ses triomphes futurs, il alla à Besançon suivre les cours de droit. Naturellement laborieux, et stimulé par la légitime ambition de se distinguer, il travaillait quinze heures par jour (je le tiens de lui-même). Cette passion pour l'étude, à une époque où les étudiants fréquentaient plus la salle d'armes que l'université, attira sur lui l'attention du célèbre professeur Seguin, qui lui accorda, avec son estime, un vif attachement. Mais ses forces ne répondant point à son avidité d'instruction et à son courage, il tomba malade, se guérit mal et resta dans un état de langueur, tel, qu'on craignit pour sa vie. Il se roidissait contre le danger et continuait de s'épuiser par l'excès de ses travaux. Le bon M. Seguin, qui l'affectionnait comme son fils, et qui l'engageait, d'après l'avis des gens de l'art, à aller respirer l'air natal, eut bien de la peine à le faire partir pour St.-Julien. Janet fut à peine rétabli qu'il retourna à Besançon. Il y fut gradué et reçu avocat au parlement.

Le nouvel avocat fit ses premiers essais au bailliage

d'Orgelet et continua de plaider devant le tribunal de district que la révolution de 1789 avait substitué à l'ancienne juridiction. Les clients faisaient foule chez lui.

La révolution compta le jeune et brillant légiste parmi ses partisans de bonne foi. Janet fut patriote enthousiaste, mais sans frénésie; il fuyait tous les excès, hors celui du travail. Il entra ensuite dans le système du fédéralisme, regardant la Convention nationale comme privée de la liberté des votes depuis la fameuse journée du 31 mai 1793, et comme n'étant plus que l'instrument d'une faction désorganisatrice. Nommé capitaine dans la garde nationale d'Orgelet et député de ses concitoyens auprès du conseil départemental, connu alors sous le nom de comité de salut public, il assista à une assemblée qui se tint dans l'église des Cordeliers. La grandeur des questions qui s'y débattirent ne l'intimida pas, ne le trouva point en défaut. Le juriste, l'avocat exclusivement nourri des préceptes du droit civil, se lança dans la haute sphère de la politique, comme dans son domaine. Janet, plein du sentiment de sa force, monta à la tribune. Il improvisa, avec ces expressions pittoresques qui lui arrivaient d'inspiration, un discours plein de feu, de verve, d'une éloquence démosthénique. Cette philippique vigoureuse, souvent interrompue par des hourras d'applaudissements, acheva l'entraînement des auditeurs. Elle fit pressentir aussi, dans le député d'Orgelet, l'orateur d'élite, l'homme supérieur qui devait acquérir un jour tant de réputation.

La cause du fédéralisme perdue, Janet, l'un de ses

plus énergiques défenseurs, ne dut pas abandonner sa tête à l'ennemi. Il chercha un asile sous nos drapeaux victorieux et les suivit en Espagne, où il resta jusqu'en 1795.

Un disciple de Thémis, un jurisconsulte ne pouvait se plaire dans les camps. Les proscriptions ayant cessé d'ensanglanter le sol de la France, Janet revint à la carrière qu'il avait commencée et la seule où il pût asseoir les premiers fondements de sa fortune. Il figura en tête des hommes de loi, soit de Lons-le-Saunier, soit des villes voisines, qui étaient venus exercer leur profession près du tribunal institué pour tout le département par la Constitution de l'an 3. Ce fut pour lui une série de victoires. Un jour, il se montrait désolé, et pourquoi? parce que, sur vingt-huit causes plaidées de suite, il en avait perdu..... une. Offenserai-je la mémoire de ses confrères en disant qu'il les laissait fort loin derrière lui? C'est cependant la vérité; ce qui ne signifie nullement que ses concurrents fussent sans mérite. Ceux-ci ne manquaient point de savoir et d'habileté, mais ils subissaient l'ascendant du génie. En un mot, et pour parler sans détour, Janet nous écrasait. Je dis *nous*, parce que j'ai eu l'honneur, jeune encore et ayant à peine secoué la poussière de l'école, de me mesurer quelquefois avec lui. Dans ma lutte téméraire, je ressemblais à un pygmée se jetant dans les jambes d'Hercule: je n'ai pas besoin d'indiquer le résultat. Et comment aurait-il pu en être autrement? Janet joignait à une immense mémoire et à une riche instruction, un jugement aussi prompt que sûr. Avec son goût immodéré pour le travail, il approfondissait tous les

moyens d'une cause et n'en laissait échapper aucun. Jamais client n'a pu lui reprocher d'avoir traité avec légèreté et insouciance une affaire quelconque. Aussi, il ne fallait parler à Janet d'aucun des plaisirs qui charment, qui captivent les autres hommes. Travailler, puis travailler, et toujours travailler, voilà sa devise, son unique occupation, sa seule jouissance, sa vie. Tout le reste ne lui paraissait digne que d'indifférence. « L'homme, répétait-il souvent, est né pour le travail. » Réunissez à ces premiers avantages une voix forte, dont trois heures de plaidoirie, pendant plusieurs jours de suite, ne pouvaient amoindrir le volume, une vive sensibilité qui donnait à notre avocat l'onction et la chaleur du débit, et vous me direz si les fastes du barreau français ont eu souvent à rappeler d'aussi féconds éléments de réussite. Aussi, Janet a été le plus grand orateur du département du Jura. Je dois dire toutefois, pour respecter, en tout, la vérité, qu'il a moins brillé dans ses mémoires. Il perdait beaucoup en perdant le prestige de sa voix tonnante, de la déclamation, du geste, en un mot, des grands mouvements oratoires. Tout plein de choses, absorbé par le fond de ses pensées, il en négligeait quelquefois l'expression. Son style n'était pas toujours pur, pas toujours rigoureusement châtié. Mais on ne saurait tout réunir, et le lot de Janet était déjà assez beau.

Notre éloquent compatriote fut appelé à soutenir plusieurs causes devant le tribunal départemental du Doubs. Il y conquit l'admiration des magistrats et de l'auditoire. On profita de son séjour à Besançon pour le mettre en conférence avec les deux aigles de la ma-

gistrature et du barreau bisontin, le président Lescot et l'ancien professeur Courvoisier (celui-ci récemment revenu de l'émigration. On sait que M. Courvoisier père avait été chancelier de Louis XVIII). Ces deux hommes n'étaient pas prodigues d'hommages. Ils écoutèrent Janet qui s'était chargé du rapport. Le procès pullulait de questions ardues. Ils furent émerveillés de la facilité prodigieuse de leur rapporteur, de la lucidité de ses raisonnements, et de son profond savoir. Lorsqu'il eut terminé, le professeur Courvoisier lui dit : « Monsieur, je croyais que la renommée, qui vous élevait si haut, avait exagéré. Je suis obligé de reconnaître que votre réputation est encore au-dessous de vos talents. » M. Lescot, qu'une force peu commune dans la science du droit rendait difficile et avare de compliments, lui en adressa de très flatteurs.

Peu après, Janet joûta avec succès contre M. Courvoisier fils, alors avocat. Le futur garde des sceaux, déjà brillant au premier barreau de la province, et accoutumé à triompher, vit pâlir son étoile devant le grand jurisconsulte du Jura.

La profession d'avocat n'étant point incompatible avec les fonctions administratives, Janet fut nommé membre de l'administration centrale du département. Après la création des conseils de préfecture, il entra dans celui du Jura où il eut pour collègue l'abbé Champion. Ses discussions avec cet homme habile, mais peut-être trop absolu dans ses opinions politiques, amenèrent entre eux une déplorable rupture. Je ne dois pas négliger de dire que la plupart des hommes éclairés se rangèrent du côté de Janet.

Les tribunaux de département ayant été supprimés, l'arrondissement de Lons-le-Saunier devenait un théâtre trop resserré pour une capacité si vaste. La voix publique appelait le *Gerbier* jurassien aux places éminentes du Gouvernement. Le grand collége électoral le comprit, en 1804, parmi les candidats pour le corps législatif, et Janet obtint les suffrages du sénat.

Mais ce n'était pas dans le sein d'une assemblée condamnée au mutisme par un simulacre de constitution (celle de l'an 8), que pouvaient rayonner des talents oratoires. Le muet législateur, admis dans d'importantes réunions où la parole était permise, ne tarda point à être apprécié. Il sut plaire à des hommes supérieurs qui le désignèrent au chef de l'État pour les fonctions de maître des requêtes. L'empereur, qui se connaissait en hommes, le goûta beaucoup et lui confia de hautes missions. Il l'envoya à Florence pour faire partie de la junte de Toscane. Extrêmement satisfait de cette première épreuve, il le fit passer à Rome. Là, Janet, dont on avait reconnu la capacité en finances, non-seulement fut membre de la Consulte et président du comité de liquidation, mais devint intendant-général du Trésor. Il reçut le titre de baron de l'Empire. Le voilà enfin dans les honneurs, juste récompense de ses services. Napoléon, généreux par système, c'est-à-dire, ayant l'habitude d'enrichir les grands fonctionnaires qui le servaient bien, fit au baron Janet des cadeaux considérables, que ce dernier put honorablement accepter.

Malgré les travaux accumulés qui absorbaient presque tous ses moments et quoiqu'il conservât son goût pour

la vie privée et les mœurs simples, fruit indestructible de son caractère et de sa première éducation, l'intendant-général du Trésor ne recula point devant ce qu'on est convenu d'appeler les devoirs de la représentation. Il donna des fêtes splendides qui charmèrent la haute société de Rome. Le baron Janet réussit d'ailleurs à se concilier, dans cette ancienne capitale du monde civilisé, l'estime des hommes raisonnables. Ceux-ci ne le rendaient point responsable des mesures, tantôt trop militaires, tantôt trop financières, ordonnées par un gouvernement qui se servait largement de sa toute-puissance. Les Romains savaient gré à l'intendant-général de ses efforts personnels pour garder avec eux tous les ménagements compatibles avec ses devoirs.

Ramené en France par la révolution de 1814, le baron Janet trouva dans les malheurs de la capitale envahie un nouvel aliment à son activité et une occasion de servir le pays. Il concourut généreusement, et par pur patriotisme, à la gestion intérimaire exercée au nom des puissances alliées. Avec ce zèle infatigable et cette sagacité qui le secondaient partout et dans tous les genres d'occupations, il substitua l'ordre au désordre et l'équité des répartitions à l'insupportable fléau de l'arbitraire. Un concert général d'applaudissements et de satisfaction fut la première récompense de ce signalé service. Le général russe Sacken, gouverneur provisoire de Paris, obtint pour son bienfesant et habile collaborateur la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir. La ville de Paris, de son côté, offrit au baron Janet une tabatière enrichie de brillants.

La noble conduite de notre compatriote ne lui fit

pas trouver grâce devant la Restauration, ou plutôt devant les hommes qui la dirigeaient alors. Sous prétexte qu'il tournait des regards de regret vers la dynastie déchue, on le laissa sans emploi, avec le titre stérile de maître des requêtes honoraire. Dans ce repos forcé, il n'oublia ni ses anciennes affections, ni les intérêts de son département. Il concourut de tous ses moyens, conjointement avec le comte Vernier, le marquis de Champagne et le général Lecourbe, à repousser la demande de la ville de Dole, qui renouvelait alors ses tentatives pour arracher à la ville de Lons-le-Saunier le siége de la préfecture.

Le gouvernement des Cent-Jours n'avait garde de dédaigner l'intendant-général de Rome. Il le nomma administrateur du trésor et inspecteur des caisses publiques du Midi. Le Jura n'avait point oublié non plus son grand orateur, son savant jurisconsulte, l'un de ses plus utiles et de ses plus glorieux enfants. Le baron Janet fut élu membre de la chambre des représentants. Mais, doué d'un tact fin et d'une longue prévision, le député jurassien voyait l'abîme s'ouvrir sous les pas mal assurés de la dynastie impériale. Il évita de monter à la tribune, ou n'y parut que rarement. Il fit taire l'ambition et l'amour-propre pour sacrifier à la prudence.

Au retour des Bourbons, le baron Janet retomba dans la vie privée. Il s'y déplaisait. Cet esprit inquiet et ardent ne supportait pas l'inaction. L'un de ses amis, habile joueur, lui conseilla de se donner quelquefois la récréation du jeu, et le força, en quelque sorte, d'apprendre à jouer. Janet, semblable à Montaigne et

à tant d'autres hommes de génie, ne put jamais atteindre à une force médiocre dans les cartes. Il recouvra avec une joie indicible ses anciennes fonctions de maître des requêtes, fonctions pénibles et qui ne rapportaient qu'un faible traitement ; fonctions infimes pour un homme tel que lui, mais qui le sortaient de sa torpeur morale.

Depuis les événements de 1830, le baron Janet fut nommé conseiller d'état, mais après plusieurs années. On ne conçoit guères le retard d'un si légitime avancement, quand on sait de quelle considération Janet jouissait auprès de ses collègues et des différents ministres. Il n'avait pas cessé d'être l'homme des affaires contentieuses, des affaires difficiles, des grandes affaires. C'était toujours à lui qu'on confiait l'examen des questions les plus épineuses. Il sortait glorieusement de ces épreuves incessantes, et l'âge n'avait affaibli ni son amour du travail, ni sa perspicacité. Député de l'arrondissement de Dole en 1837, il se distingua dans les comités de la chambre. C'est lui qu'on avait choisi pour rapporteur sur le projet de loi relatif aux pensions de retraite des administrations financières : projet dont les difficultés effrayèrent le ministère et qui fut abandonné. Il perdit, par cette défection, une occasion précieuse de mettre ses talents en lumière et de se faire apprécier par l'arrondissement de Dole qui, faute de le connaître assez, ne le réélut pas.

Le baron Janet termina sa carrière à Lons-le-Saunier le 29 septembre 1841, âgé de 73 ans. Frappé d'apoplexie, accident que sa corpulence, l'ardeur de son teint et le volume de son cou auraient dû lui faire redouter, il n'eut que la force de se jeter sur son lit et

resta seul, sans secours, pendant plusieurs heures. Quand on arriva dans sa chambre, et ce fut par hasard, il fesait déjà entendre le râle des moribonds. La saignée et tous les autres procédés de la science furent inutiles: c'était trop tard.

Notre compatriote eut des envieux : qui n'en a pas ? Des concurrents, qui se croyaient ses rivaux, ne lui pardonnaient pas sa supériorité. Plus tard, d'autres yeux furent offusqués de son essor, furent blessés de son ascension. Plus tard encore, on s'efforça de le rendre étranger aux grandes luttes électorales, de l'écarter de l'arène. Il n'y eut pas jusqu'à sa fortune matérielle que quelques hommes ne vissent d'un œil chagrin. Qu'y avait-il donc d'étonnant à ce qu'un homme plein de talents, actif, et placé dans de grandes et heureuses circonstances, fût sorti d'une médiocrité bourgeoise ?

L'opulence de Janet, commencée par ses brillants succès au barreau, accrue par ses hauts traitements dans les emplois publics et par les largesses d'un conquérant qui disposait des trésors de l'Europe continentale, fut achevée par le solide et infaillible moyen d'une économie qui, pendant plus d'un demi-siècle, ne s'est jamais démentie.

On l'a reprochée à Janet, cette économie, vertu réelle, vertu si rare et dont, tous les jours, des créanciers dépouillés pleurent l'absence. Quelques personnes ont prétendu qu'il ne la contenait pas toujours dans de justes bornes. Quand je réveille de pareils souvenirs, Messieurs, vous me tenez sûrement compte de la peine qu'ils me font éprouver ; vous concevez toute l'étendue du sacrifice que je fais pour conserver l'indépendance

de l'historien. Je désirerais n'avoir à retracer que les gracieux témoignages d'estime et de reconnaissance qui furent justement prodigués à Janet, et pouvoir taire les détractions sourdes dont le triste murmure est venu nous affliger. Mais, j'en demande pardon aux mânes de cet illustre concitoyen dont, plus que personne, j'honore la mémoire, je veux être sincère et je n'ai pas promis un panégyrique.

Eh bien, Messieurs, le tort que je viens si péniblement de rappeler, ce tort, s'il était réel et qu'il fallût absolument en accueillir l'imputation, resterait-il sans excuse ? Janet, né sous le chaume, dans une maison où les privations se fesaient quelquefois sentir, accoutumé dès l'enfance à se défier de l'avenir et à se contenter de peu, devait avoir naturellement contracté des habitudes d'épargne que son goût pour la retraite et les jouissances de l'étude, loin des superfluités, ne pouvait qu'invétérer. Il ne connaissait, dans les usages de la vie, que le nécessaire, et ne comprenait pas les faux besoins. Ces mœurs domestiques une fois enracinées, Messieurs, forment une seconde nature que les changements de position sont, pour l'ordinaire, impuissants à briser, du moins dans les esprits d'une forte trempe, qui voient toujours de même, sentent toujours de même, restent ce qu'ils étaient et veulent vivre comme ils ont vécu. Je pourrais renvoyer les hommes superficiels qui méconnaissent l'invincible empire des premières idées, des premières impressions de la jeunesse, au modeste cabriolet du millionnaire Portalès. Mais que dis-je ? J'ai des exemples bien plus frappants à proposer! Je renverrais ces critiques, à la fois légers et sévères, à l'empereur Ves-

pasien. Vous le savez, ce souverain du monde connu était sorti de l'obscurité. Il ne put, arrivé au trône et tenant le sceptre de l'univers, abjurer la rigide économie dont les habitudes de son enfance lui avaient fait une loi. Il n'en fut pas moins un des meilleurs empereurs romains. Vous savez aussi, Messieurs, que la parcimonie est une des aberrations qui ont obscurci le caractère de Henri IV, prince qui passa ses premières années dans les montagnes arides et pauvres du Béarn. Si donc il était vrai qu'on eût été fondé à reprocher à notre célèbre compatriote d'avoir, parfois, franchi la limite qui sépare une louable économie d'une épargne inutile et par conséquent regrettable, je vous dirais encore : Tirons le rideau sur une faiblesse ; soyons indulgents, nous qui, tous, avons besoin d'indulgence ; n'appelons pas sur l'horizon, par nos cris indiscrets, un soleil absolument sans nuages. Quand cet astre nous prodigue d'ailleurs une vive, une brillante, une chaleureuse lumière, contentons-nous-en et sachons en jouir.

Je serais coupable, Messieurs, si, en payant à la vérité le tribut qu'elle exige et en ne refusant point d'aborder une critique qui, supposée juste, serait propre à déparer un si beau naturel, j'omettais de signaler les précieuses qualités morales qui le relevaient. Janet, aussi digne époux que tendre père, ne cessa de faire le bonheur de son aimable famille, dont il était adoré. Les noms des Seguin, des Claudet, des Janod, des Gacon, des Roux-de-Rochelle et de plusieurs autres, d'un incontestable mérite, témoignent qu'il avait des droits à l'amitié et qu'il était lui-même fidèle à cet honorable sen-

timent. On conviendra à l'unanimité qu'il a été un ami constant et un zélé protecteur. Que de personnes, même de celles qu'il connaissait à peine, ont eu à se louer de ses recommandations et de son obligeance ! J'ajouterai, et ceci n'est pas un éloge vulgaire, que Janet, offensé quelquefois ouvertement, et plus souvent encore, lâchement desservi par des calomnies souterraines, a toujours pardonné, franchement, loyalement et du fond de l'âme, prêt à solliciter pour ses détracteurs les plus acharnés. Cet homme était sans fiel et portait un noble cœur. Laissons donc, Messieurs, laissons l'envie ou la malveillance, si elles ne sont pas encore éteintes, s'agiter vainement sur la tombe de ce grand citoyen, et reconnaissons que le baron Janet est un des hommes qui ont légué le plus de gloire au Jura.

M. le docteur Marmorat, sur l'invitation de M. le président, prend la parole et lit ce fragment d'études physiologiques (*suite*).

Jusqu'à présent nous n'avons examiné la double nature de l'homme et de la femme que d'une manière vague, générale, en la prenant, pour ainsi dire, dans son essence ; et déjà nous nous sommes convaincu que les différences qui existent entre eux sont plus essentielles encore que les rapports et les ressemblances. Pour compléter nos convictions à ce sujet, il nous reste à étudier la nature de l'homme et celle de la femme dans leurs manifestations apparentes, dans leurs symptômes si je puis ainsi parler, dans leurs phénomènes révélateurs au milieu de la société et de la famille.

Il nous suffira de la moindre attention pour nous assurer que l'homme et la femme portent partout avec eux les caractères distinctifs de leur nature : caractères que les mœurs et les institutions peuvent bien affaiblir et compromettre, mais sans jamais les effacer d'une manière complète.

Soit qu'on examine l'homme et la femme dans l'antiquité ou dans les temps modernes, on arrive toujours à des appréciations de même nature.

Au sein du paganisme, dans la Rome républicaine, si l'homme s'éprend du triomphe de la cité, c'est surtout parce qu'il participe à sa puissance, tandis que la matrone romaine, renfermée dans le Gynécée et sans aucune participation aux affaires, s'enthousiasme sans égoïsme et par un dévouement sublime. Sous l'influence de cette exaltation patriotique et désintéressée, Lucrèce outragée s'immole pour que son sang suscite la délivrance de la patrie, Véturie désarme son fils Coriolan, Cornélie devient la mère des Gracques.

L'homme et la femme se différencient d'une manière plus remarquable encore au sein de la civilisation moderne. Grâce au christianisme, les idées de fraternité sont bien arrivées dans la raison rebelle de l'homme, mais elles sont gravées au plus profond du cœur de la femme. Restant à l'état d'idées pures, elles sont chez l'un de la philanthropie seulement, tandis que chez l'autre elles deviennent vertu, prennent des ailes et sont passionnées; elles se transforment en une ineffable charité.

On voit l'homme et la femme différer jusque dans l'amour des sexes : l'un recherche le plaisir des sens,

il aime surtout pour posséder; la femme recherche surtout les plaisirs du cœur ; dans tous les cas, elle aime pour se dévouer tout entière, pour se donner sans réserve.

Les caractères de l'homme et de la femme se nuancent aussi dans la piété, et jusque dans la ferveur religieuse ils apparaissent sous un jour spécial.

L'homme choisit les vertus de la foi, qui vont à sa nature hautaine et impérieuse; pour elle, il prend et agite le glaive.

La femme se pare des vertus plus douces de la charité, elle se fait bénir des malheureux, des incrédules et des infidèles, en les aimant et en se dévouant pour eux.

La femme pieuse est un ange envoyé sur la terre pour consoler; aussi ne la touche-t-elle que des pieds : redressant son front vers la source de tout amour, elle aspire à remonter aux cieux.

Si maintenant nous étudions la femme au sein de la famille, nous verrons également se dessiner sa nature particulière : enfant encore, elle aime ses jouets, alors que son frère les brise.

Le soir, quand son père revient fatigué au logis, elle est là joyeuse et caressante pour lui faire oublier ses fatigues.

Et plus tard, quand un sentiment plus vif fait sortir son cœur du cercle de la famille, quel trésor de dévouement et d'amour ne prépare-t-elle pas à l'homme auquel elle doit unir son existence ?

Mais, pour apprécier la femme, il faut l'étudier alors qu'elle est devenue mère. Chez elle alors tout est amour ;

à l'aspect de son enfant, son cœur est enivré, ses yeux ne sauraient voir que lui, tous ses sens en sont occupés ; il remplit son imagination et ne laisse plus de place pour des pensées étrangères. C'est une tendresse sans bornes qui double son courage, exalte ses forces; sous cette influence elle s'oublie elle-même. C'est peu pour elle d'avoir nourri son enfant de son sang, de lui avoir donné le lait de ses mamelles : elle veut encore, par un amour sans limites, ne vivre que pour son enfant, et, moralement du moins, continuer les deux existences.

Voyez encore la femme auprès du lit de son époux ou de son enfant malade : quelle délicatesse de soins, quelle tendresse, quel dévouement, quel oubli de soi-même! Fatigues, privations, veilles, elle a tout subi avec joie sans avoir un instant l'idée de se faire remplacer par des mains mercenaires; c'est que le cœur est le mobile désintéressé d'une aussi noble conduite: la femme pressent que son dévouement est pour le malade, objet de son affection, un baume salutaire, un dictame divin, propre à cicatriser ses blessures.

La femme est le génie bienfaisant de la famille : tel l'ange que Dieu a préposé à la garde des ames, elle étend ses ailes d'amour sur chacun de ses membres pour réchauffer leurs cœurs, protéger leur vie, exalter leurs joies, adoucir leurs souffrances.

Si maintenant nous suivons la femme au sein de la société, nous la voyons se présenter encore avec le cortége des qualités aimables et sublimes dont son cœur est pénétré.

La simple présence de femmes bien élevées com-

mande aux hommes le respect des convenances, la décence des paroles, la gravité des actions ; elles moralisent l'homme jusqu'au sein des plaisirs mondains.

En dehors de leur concours, les repas deviennent des orgies où s'associent brutalement la gloutonnerie et l'ivresse; les spectacles deviennent des écoles d'ignominie indignes de la populace.

La femme chrétienne entraîne partout avec elle une atmosphère de décence et de morale qui porte au loin son action civilisatrice; mais ce n'est point dans les plaisirs et dans les joies étourdissantes que la femme chrétienne trouve sa véritable place: vivant par le cœur et non par les sens, on ne la voit que rarement là où se montrent réunis les ris bruyants, les joies mondaines et les plaisirs, tandis qu'on est presque sûr de la rencontrer là où il y a des chagrins à consoler, de la pauvreté à soulager et des pleurs à essuyer.

Ah ! sans doute, la beauté de la femme est un effet, une émanation de la beauté divine, et il entrait dans les desseins de la Providence que ce fût pour elle un moyen de fixer les regards de l'homme ; mais le Christ est venu donner un but encore plus élevé à l'existence de la femme.

Chez les Grecs on rencontre Vénus, chez les Romains Lucine, chez les Musulmans les Houris ; mais chez les chrétiens la femme se présente parfaitement distincte. Ornée de perfections infinies, elle nous apparaît comme un modèle inimitable dans Marie, pleine de grâces, *chaste*, *vierge*, *mère*, refuge des pécheurs, consolatrice des affligés.

ÉMANCIPATION DE LA FEMME

PAR LA VIRGINITÉ.

Nous venons de voir que la femme était autrefois esclave dans la famille, et qu'avec le christianisme elle s'est subitement émancipée. Il nous reste à indiquer, d'une manière plus précise, comment elle a acquis, par le seul fait d'une nouvelle doctrine, cette force singulière au moyen de laquelle, en laissant à l'homme le sceptre visible, elle a, ceignant son front d'une couronne de vertus, fait agenouiller les plus fiers, et sentir son influence pieuse et civilisatrice dans toutes les classes de la société, et jusque sur le gouvernement du monde.

Parmi les voies dont Jésus s'est servi pour changer l'état social de la femme, la rendre à la liberté et lui créer la personnalité qui convient à sa nature, il faut placer au premier rang l'exaltation de la virginité.

L'antiquité n'avait aperçu dans la femme que les qualités, je devrais dire les propriétés matérielles qui la distinguent; aussi fut-elle exclusivement destinée à la propagation de l'espèce.

Chez les Juifs, la fille de Jephté, que doit immoler son père; Iphigénie chez les Grecs, avant de s'apprêter au sacrifice sanglant qui doit apaiser les Dieux, versent toutes deux des pleurs sur leur virginité; et les quelques vestales qui gardaient à Rome le feu sacré ne sont là que comme une bizarre exception, dont l'explication serait d'ailleurs en dehors de notre entreprise.

Chez les peuples anciens, la femme était donc forcément destinée au mariage; dès-lors, fille ou épouse, la loi comme la nature leur refusait l'indépendance.

Elles ne pouvaient y arriver qu'en sacrifiant la pudeur, car les courtisannes seules jouissaient de la liberté.

On conçoit maintenant cet abaissement de la femme au milieu des sociétés antiques, car l'homme ne pouvait s'accoutumer à traiter d'égal à égal avec celle qu'il rencontrait, ou constamment soumise au sein de la famille, ou libre seulement par la prostitution et le vice.

Le législateur des chrétiens naquit d'une vierge et mourut vierge. A l'imitation de ses divins exemples, on vit aussitôt et de tous côtés la pudeur et la vertu fermer le sein des femmes. La vierge, honnie autrefois, fut exaltée, sanctifiée dans le ciel, elle devint libre et respectée sur la terre : la femme était émancipée.

On conçoit en outre que, dès l'instant où la vierge put trouver dans la société une position honorable et indépendante, elle ne dut pas tarder, en dehors des ennuis et des embarras du ménage, à développer toute sa personnalité, se montrer avec toutes ses vertus, épancher les trésors de son cœur, resplendir par son dévouement, se faire bénir par sa charité.

L'homme qui aspirait à la main d'une jeune fille eut toujours en face de lui un puissant rival, Dieu auquel la vierge pouvait se consacrer. Il était dès-lors forcé de se rendre de plus en plus digne s'il voulait être préféré. Sous l'influence de cette rivalité divine, l'homme fut obligé de plier les genoux devant celle qui auparavant se prosternait à ses pieds; dès-lors, dans toute l'Europe chrétienne, la femme, libre par la virginité et dont la pudeur exaltait la beauté, la femme, parée de toutes les vertus, ornée de toutes les grâces, acquit la prépondérance singulière qui se manifesta au

monde par les mœurs chevaleresques de la chrétienté.

Aujourd'hui, dans ce temps de relâchement et de tendances matérielles qui distinguent notre époque, nous voyons renaître le mépris de la virginité, et nous rétrogradons à cet égard vers les temps antiques.

Et déjà la femme n'est plus que de nom la reine de ses salons abandonnés ; fille ou épouse, la défiance, qui ne devrait jamais approcher de la femme chrétienne, la poursuit en tous lieux ; aussi sa maison s'est-elle transformée en un méfiant Gynécée.

Le jeune homme, toujours sûr de trouver une épouse de la main de ces mères qui vont partout offrir leurs filles, comme d'un fardeau dont l'hymen doit les débarrasser, oublie déjà les lois de la galanterie, je devrais dire, de la simple honnêteté.

L'union des cœurs qui, dans le mariage chrétien, doit précéder ou du moins accompagner celle du corps, ne se montre plus que comme une exception ou un caprice, et ce n'est plus que pour la forme que la femme reçoit encore l'anneau nuptial et la couronne de l'hyménée.

La femme doit donc en partie son émancipation à l'exaltation de la virginité; mais cependant cette grande et belle institution, après dix-huit siècles d'enseignement et d'exemples, trouve encore des détracteurs. Comme du temps de Rome et d'Athènes, ils voudraient encore réduire les femmes à l'hymen et à la volupté ; mais, quoiqu'ils fassent, Dieu ne permettra pas à la société de rétrograder, et les vierges chrétiennes, enflammées de l'amour de Dieu, visiteront encore les prisonniers, distribueront des aumônes, consoleront les malheureux, panseront les blessés.

AMÉLIORATION SOCIALE DE LA FEMME

PAR L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE.

La femme, avons-nous dit, n'avait autrefois l'indépendance que dans la prostitution ; le christianisme la lui a donnée dans la virginité.

Or, la prostitution des temps antiques a été pour le genre humain un cancer rongeant ; elle a souillé la femme, dégradé l'homme, flétri la famille et blessé jusqu'au cœur l'arbre de la fécondité.

Sur la fin de la république romaine, la corruption des mœurs, la soumission des femmes esclaves dégoûtèrent les hommes du mariage, et la cité, dépeuplée par les guerres et les proscriptions, fut menacée de se dépeupler encore davantage, par ce mépris de l'institution qui donne des citoyens à l'État. Aussi les empereurs romains furent-ils obligés de porter des lois pour favoriser le mariage.

Au premier abord, la virginité semble, bien plus encore que la prostitution, être l'ennemie et le destructeur du mariage ; mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse.

En effet, par la nature même des choses, la virginité ne sera jamais recherchée et atteinte que du petit nombre, car dans le christianisme ce n'est pas un devoir, ce n'est pas même un conseil. Comme le mariage lui-même, ce n'est qu'une vocation sublime, qui ne peut convenir qu'à quelques cœurs d'élite. Malheur à ceux qui s'abusent sur elle, malheur à ceux qui la forcent, plus encore qu'à ceux qui la méconnaissent.

Du reste, le mérite que le christianisme attribue à la virginité n'est lui-même qu'une conséquence. C'est la chasteté qui est le principe primordial, c'est la chasteté qui, dans ses divers développements, engendre et la virginité, et l'unité, et l'indissolubilité du mariage.

Or, le mariage n'a pas de plus ferme soutien que la chasteté : en condamnant la prostitution et le vice, en détruisant le célibat voluptueux, cette plaie de la Rome impériale, elle a créé plus d'époux qu'elle n'a consacré de vierges. Actuellement, revenons aux effets de la virginité.

L'indépendance des vierges a produit l'émancipation des épouses. On comprend, en effet, que la virginité chrétienne, placée en face du mariage dans la société, et souvent au sein d'une même famille, ne pouvait manquer de donner à l'épouse une partie de la liberté que la vierge s'était conservée.

Or, le christianisme n'émancipa pas seulement l'épouse par son contact avec la vierge indépendante ; ce fut surtout en détruisant le concubinat, en stigmatisant le divorce, cette lèpre intérieure, auquel aujourd'hui les esprits rétrogrades voudraient nous ramener. Mais, pour bien faire saisir notre pensée, nous devons prendre notre sujet de plus haut.

L'indépendance absolue de la femme ne peut avoir lieu, comme nous l'avons déjà dit, que dans la prostitution ou la virginité : la vierge est libre parce qu'elle se conserve à elle-même ; la courtisanne, parce que, se donnant à tout le monde, elle n'appartient réellement à personne. Or, de ces deux extrêmes, la femme abdique infailliblement une partie de son indépendance. Cette fatalité est liée à la nature des choses : épouse ou amante,

la loi, la nature la soumet à celui qui partage sa couche; mais ce qu'il nous importe de constater, c'est qu'elle devient par le fait d'autant plus soumise, que la loi protége moins son union. Il y a plus, c'est dans les liaisons illégitimes que la femme est vraiment surtout sous la dépendance de l'homme. La passion, quand elle aime, l'intérêt de ses enfants dans tous les cas la met alors à sa merci : elle est bien plus soumise que l'épouse la plus dévouée. Amante, elle se courbe humblement; mère, elle devient suppliante, tandis qu'elle eût dignement relevé son front couronné par l'hymen, pour supporter le joug qu'allége la sécurité.

Pour nous confirmer dans cette opinion, que le mariage indissoluble est en faveur de la femme qui abdique la virginité, jetons les yeux autour de nous. Dans les unions illégitimes où le cœur a été pour quelque chose, dites-moi qui rompt le premier ? l'homme et toujours l'homme ; dites-moi celui qui recherche et sollicite l'indissolubilité du lien ? la femme et toujours la femme. Ah ! c'est qu'elle sent bien que le cœur de l'homme, dans son inconstance, est semblable à la mer agitée et qu'il sortira infailliblement du lit que l'amour lui a creusé, si une puissante digue ne vient l'en empêcher. En vain, objecterait-on le bonheur dont jouissent les amants: hélas ! ce bonheur est bien fugitif, car le chagrin est tout près, sur le seuil du logis ; et ce chagrin dépasse tout ce qu'on peut exprimer. La femme, encore pleine de cet amour qu'elle a prodigué et dont elle possède des trésors sans fin, voit fuir loin d'elle celui dont elle avait espéré pour toujours. Amante délaissée, la langue n'a point

d'expressions pour exprimer sa douleur et son désespoir; elle aime sans espoir et elle maudit : c'est le supplice des damnés.

Les unions illégitimes ont toujours été et sont encore pour la femme, non point un choix, mais une faiblesse ou une misère que dans son intérêt propre on ne saurait trop déplorer; c'est en outre, en général, un tribut que prélève la richesse sur la pauvreté. Dans ce système, ce sont les filles des classes laborieuses qui viennent se mettre à la merci des classes privilégiées. C'est là le plus infâme des tributs, celui qu'à la richesse vient payer la beauté.

Le christianisme a également émancipé la femme au sein du mariage par la destruction du concubinat et du divorce.

Le concubinat régulier, celui que protégeait la loi, est si loin de nos mœurs actuelles que l'on aurait peine à se figurer combien il était commun avant le christianisme et même pendant les premiers siècles qui suivirent son avénement, si l'histoire n'était là pour nous instruire.

Le concubinat, c'est le mariage du maître avec l'esclave, du puissant avec le faible, du riche avec le pauvre, mais c'est une union qui abaisse encore la femme, au lieu de l'élever jusqu'à l'homme dont elle partage la couche, car elle n'obtenait ni le rang, ni le titre d'épouse ; conservant son état civil, sa position sociale inférieure, elle restait, elle et ses enfants, comme avant l'hymen, esclave, faible, humble et pauvre. Les enfants mêmes, dans cette union liberticide, ne participaient point au rang de leur père.

Le concubinat mettait légalement au pouvoir des privilégiés par la fortune l'élite des femmes de toutes les classes de la société, et cela sans réciprocité.

Le christianisme a voulu que, dans le mariage, l'homme se donnât tout entier à la femme, comme la femme se donnait à l'homme, et que partout, devant la loi, dans la société, dans la famille, la femme et l'homme fussent placés sur un pied d'égalité.

Le christianisme, en détruisant le concubinat légal, porta donc secours à la faiblesse des femmes ; il apprit aux grands et aux riches de la terre que la fille du peuple, quand elle partage leur couche, doit devenir leur égale ; il apprit aux plus humbles des prolétaires que le fils du riche et la fille du pauvre, deviennent égaux par leur union, comme ils le sont à leur naissance, et comme ils le redeviendront devant Dieu, quand s'ouvriront pour tous les portes de l'éternité.

L'abolition, ou du moins la répression du divorce opérée par le christianisme, est aussi toute en faveur de la femme, qui, bien rarement, désire en réclamer les bénéfices. La séparation de corps et de biens, que permet la loi dans les pays catholiques, est bien suffisante pour la mettre à l'abri des mauvais traitements de l'époux. Quand elle est mère, et qu'elle n'est point une marâtre, qu'a-t-elle à faire du divorce ? Peut-elle, et surtout doit-elle songer à convoler à de nouvelles noces pendant la vie de son époux, qui, d'un jour à l'autre, peut revenir à elle, changé et repentant, pour protéger leurs communs enfants.

C'est l'homme seul qui recherche et réclame ardemment le divorce par passion, par séduction du cœur

ou des sens : l'histoire de Rome est à cet égard trop connue et trop féconde en enseignements irréfragables.

Qu'on ne nous cite point l'exemple des pays protestants, encore tout imprégnés des mœurs que le catholicisme y a implantées avant la réformation. D'ailleurs, en général, et surtout en Angleterre, la faculté de divorcer y a été entourée de tant d'obstacles qu'elle n'est guère accessible qu'aux personnes riches, et encore n'est-elle possible que dans des cas très limités.

La femme ne saurait donc rendre trop d'actions de grâces au christianisme pour l'avoir élevée à la liberté, et pour lui avoir donné, en présence de l'homme, une sorte d'égalité.

Il est arrivé à ses fins :

1.° Par l'exaltation de la virginité ;

2.° Par la destruction du concubinat ;

3.° Par l'abolition du divorce.

Il nous reste à montrer comment le christianisme a développé les qualités personnelles de la femme et lui a fait atteindre sa personnalité.

M. Ch. Laumier, au nom de M. Désiré Monnier, à qui des devoirs particuliers et pressants n'ont pas permis d'assister à la séance, fait la lecture suivante :

Lettre à M. l'abbé Gatti, conservateur de la bibliothèque ambrosienne.

LES FRANCS-COMTOIS A MILAN.

Lons-le-Saunier, 30 janvier 1847.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Vous souvient-il de m'avoir vu venir à vous, le 16 août 1845, d'un air de contentement qui ne pouvait pas vous échapper ? « Vous avez fait aujourd'hui une « découverte, » me dites-vous, avec cette bienveillance qui vous est si naturelle pour tout le monde, mais que les étrangers surtout doivent trouver charmante.

« —Je sors de faire un voyage en Bourgogne, vous « répondis-je.

« — Un voyage en Bourgogne ! je ne vous com- « prends pas.

« — Oui, un voyage en Bourgogne.

« — En pensée ?

« — A pied.

« — Expliquez-moi cela.

« — Voici comment. Ce matin, j'errais à l'aventure « dans le quartier de la Biche (1) : je lis à l'angle « d'une rue, *Contrada di Santo Stefano in Bor- « gogna*. Émerveillé de me sentir si près de mes « compatriotes, je me suis empressé de leur faire une « visite ; et j'ai suivi cette rue, en cherchant à savoir

(1) La *Cerva* ou *Cervetta*, du côté de la porte orientale.

« par quel heureux prestige je me trouvais ainsi
« transporté *en Bourgogne !*

« La réponse à la question que je m'étais adressée « ne s'est pas fait attendre, tant les souvenirs historiques sont vite venus à mon secours ! La conviction n'a pas tardé non plus à prendre la place de la « conjecture, lorsque, arrivé en présence de l'église « de Saint-Etienne, j'ai reconnu à sa façade le même « caractère d'architecture que j'avais vu, en 1843, à « la façade de Saint-Claude des Bourguignons de « Rome. J'y remarquai, dans une des niches supé- « rieures à ma droite, une statue de saint Claude; et « dans une niche inférieure du même côté, celle de « saint Jean-Baptiste, deux cultes de dulie particu- « lièrement chers aux Francs-Comtois, l'un à cause de « l'illustre abbaye du Haut-Jura, l'autre à cause de la « métropole de Besançon. Le titre de Saint-Etienne, « sous lequel cette petite église était placée, n'était « pas moins digne de remarque : le protomartyr « Etienne n'a-t-il pas été en effet le premier vocable « des néophytes chrétiens de la Séquanie ?

« Pour le moment, ajoutai-je, je ne sais rien de plus. « Depuis environ trente-cinq ans, m'a-t-on dit, ce « vaisseau religieux a cessé de servir au culte ; il ap- « partient au marquis Palavicini, et sert aujourd'hui « de magasin de charbon. Je l'ai examiné à l'intérieur « comme au dehors, sans y surprendre un seul secret « de son existence passée (1).

(1) Le vénérable cardinal Frédéric Boromée, neveu de saint Charles, cardinal si justement glorifié dans *les Fiancés* de Manzoni, avait fait reconstruire cette église par l'architecte Michel-Angelo

« Dans la persuasion où je suis, monsieur, que cette « même église, ainsi que l'ensemble des maisons qui « l'entourent jusqu'à une certaine distance, ont été, « plus que toute autre, fréquentées par des réfugiés de « notre nation, depuis le XVII.ᵉ siècle, je me suis in- « formé des plus anciennes familles d'alentour ; et, « parmi les noms à terminaisons italiennes qui m'ont « été fournis, je crois presque avoir rencontré ceux de « quelques races encore existantes en Franche-Comté (1).

« Après cela, monsieur l'abbé, vous dis-je encore, « j'ose compter sur votre obligeance pour me rectifier, « si je me suis laissé aller à des illusions. »

Vous vous êtes aussitôt intéressé, monsieur, à mes investigations ; et, tout en m'avouant combien il serait difficile à présent de recueillir sur un pareil sujet des témoignages authentiques, vous m'avez du moins mis sous les yeux les auteurs qui se sont enquis avant moi de l'origine de *Santo Stefano in Borgogna*.

Greco, qui adopta l'ordre ionique. Elle n'avait qu'une seule nef et trois autels. Celui qui était dédié à la Sainte-Vierge était décoré d'un tableau de la main de Pamphile Nuvaloni. La maison *Ferreri* en avait le patronage ; et l'un de ses membres, un certain Gérolamo, avait laissé à l'école du Très-Saint-Sacrement plus de soixante mille livres, destinées à secourir les indigents et à doter d'honnêtes filles sans fortune. — Je suis porté à croire que cette famille *Ferreri* est celle de *Ferrière* qui était franc-comtoise. C'est ainsi qu'à Rome, un Bourguignon de la Franche-Comté, François Henri (nommé *Francesco Arrigo* dans les auteurs italiens), avait aussi fondé l'hospice de Saint-Claude des Bourguignons, pour soulager les pauvres réfugiés de sa nation et pour doter leurs filles. Cette conformité de destination doit paraître concluante.

(1) Par exemple, les noms de *Berinetti*, de *Marchetti* et de comte *Crivelli*, paraissent répondre à ceux de *Berignot*, de *Marguet* et de *Grivel*.

Nicolo Sormani (1) rejette le motif qui rattache à des Burgondes du VI.ᵉ siècle le nom de Bourgogne, imposé aux environs de Saint-Babila ; il n'a pas tort, car les Burgondes ne se sont pas avancés jusqu'à Milan; mais il s'abuse quand il fait dériver ce nom de la famille *Bregonzi* qui eut, en face de l'église de Saint-Babila, une demeure dont on ne conteste pas d'ailleurs l'existence.

Aussi Nicolo Sormani est-il réfuté par Serviliano Latuada (2), qui cite un acte de l'an 1300, où la dénomination de *Santo Stefano in Borgogna* se trouve déjà consignée ; et il en conclut avec raison qu'il est arrivé aux Milanais ce qui est d'usage en d'autres villes, de donner à une partie de leur enceinte le nom d'une peuplade différente qui l'aurait occupée à une certaine époque.

Or, puisque ce quartier de Milan était déjà, en 1300, désigné par sa situation *in Borgogna*, nous devons croire que notre comtesse de Bourgogne Béatrix, épouse de l'empereur Frédéric I, aura jugé nécessaire, de 1167 à 1171, d'établir sur les ruines de la cité rebelle, où elle avait été ridiculement accueillie (3), une

(1) *Giornata terza dè passeggi storico-topografico-critici nella città di Milano*, p. 234.

(2) *Descrizione di Milano*, n.° 14 *di* S. *Stefano in Borgogna, parrochia*, t. 1, p. 172.

(3) L'impératrice était gibeline, et Milan guelfe. Béatrix étant venue de Pavie à Milan se promener avec une suite peu nombreuse, d'insolents citadins s'emparèrent de la princesse, la placèrent à reculons sur un âne, et la trottèrent par toute la ville avec une odieuse dérision. On sait les suites épouvantables que la vengeance

garnison militaire, peut-être même des colons, tirés de ses états de la haute Bourgogne, afin de la contenir désormais dans l'obéissance et le respect.

Plus tard, monsieur, lorsque trois fléaux à la fois, la guerre, la famine et la peste, poussèrent par delà leurs frontières les malheureuses populations de nos contrées; à partir de 1638, Milan, place d'armes de l'Espagne en Italie, ouvrit volontairement ses portes à nos réfugiés, et leur affecta sans doute le même quartier que peuplait encore la postérité des Bourguignons du XII.e siècle, autour de Saint-Etienne, le plus ancien de leurs patrons spirituels.

Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, auteur contemporain de l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* (1), a dit : « Ce fut « une sortie générale ; et ne pouvant la Suisse et la « Savoie soustenir tant de gens, la plus grande partie, « qui cherchoit les terres de son roy, passa en Italie, « et s'arresta à Milan ; grand nombre néanmoins « passèrent jusques à Rome, patrie commune de tous « les chrestiens. »

J'ajouterai, monsieur l'abbé, au témoignage de l'auteur, qu'à la reprise des hostilités de la France contre notre province espagnole, les émigrations militaires recommencèrent. Par suite de capitulations honorables,

de Frédéric donna à cette insulte. La ville fut rasée; on n'y ménagea que les églises et quelques monuments. Les habitants expulsés ne rentrèrent, en 1171, qu'à des conditions humiliantes.

(1) On a obligation à M. Jules Crestin d'avoir édité, en 1843, ce précieux manuscrit, auquel il a eu l'heureuse idée d'attacher fréquemment des dates qui en doublent la valeur.

quelques garnisons comtoises qui avaient versé leur sang pour la cause de la fidélité, ne pouvant consentir à courber la tête sous le joug des lys, allèrent se mettre à l'abri de leur influence derrière le rempart des Alpes. C'est à Milan que se recrutait en effet ce régiment de la reine d'Espagne, qui portait fièrement le nom de *Bourgogne*, comme l'atteste (à l'ancienne abbaye de Baume) l'épitaphe de Jean de Watteville, *italus et burgundus in armis* ; et c'est aussi là que, vers 1684, celui de nos héros qui jouit aujourd'hui du renom le plus populaire, Lacuzon, a fermé les yeux, ces yeux trop long-temps offusqués de l'éclat du drapeau français qu'il avait vu, en 1674, arborer pour toujours sur nos montagnes.

Je vous devais, monsieur l'abbé, l'hommage du résultat de mon travail, puisque c'est de vous que j'en tenais les éléments essentiels. Veuillez agréer en même temps celui de ma reconnaissance pour votre concours et de mon profond respect pour votre caractère sacré.

Désiré Monnier.

M. Rousset prend la parole et lit ce qui suit :

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE L'ÉGLISE DE BLETTERANS.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de l'église.

Un procès considérable, intenté en 1745 par le maire de Bletterans au curé de Villevieux, fit mettre au jour les titres les plus précieux des archives de l'église et de celles de l'Hôtel-de-Ville ; c'est dans les copies de ces titres que j'ai puisé la plupart des faits consignés dans cette histoire.

Le débat s'était engagé sur la question de savoir si les églises de Villevieux et de Bletterans étaient toutes deux paroissiales et indépendantes l'une de l'autre, ou si la dernière n'était qu'une annexe, ou plutôt une fille de la première. A cette difficulté, s'en rattachaient d'autres, secondaires en apparence, et dont les suites cependant pouvaient être fort graves.

Les habitants de Villevieux prirent parti pour le curé ; aussi accueillirent-ils avec un vif enthousiasme la sentence rendue par le bailliage de Lons-le-Saunier, le 20 septembre 1748, qui favorisait leurs prétentions ; ils sonnèrent les cloches, illuminèrent leurs maisons, tandis que les nobles bourgeois de Bletterans, consternés, pleuraient la perte de leurs plus beaux priviléges.

Un malentendu causa seul ce ruineux procès.

Bletterans, comme presque toutes les villes du moyen âge, se composait autrefois de trois quartiers principaux : 1.° le *château*, l'ancien *castrum* ou la ville ac-

tuelle ; 2.° à l'est, le *donjon*, citadelle féodale du neuvième ou dixième siècle, dont il ne reste plus de vestiges ; 3.° à quelques minutes de distance, la *ville*, *villa* (le Villevieux d'aujourd'hui), dont l'église occupait à peu près le centre, et qui s'était bâtie peu à peu sous la protection du château.

Le premier document qui nous révèle l'existence de cette église est de l'an 1110. C'est l'acte par lequel elle fut donnée à Albéric, abbé de Baume, par Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon.

En 1133, Anseric, l'un des successeurs de ce prélat, en donna le droit de patronage à la même abbaye.

Ces donations furent confirmées par deux diplômes, l'un de 1153 et l'autre de 1157, de l'empereur Frédéric; par une bulle de 1155 d'Adrien IV, et par un autre diplôme de l'empereur Henri IV, du 27 mars 1186.

En 1190, le pape Clément III, par une bulle adressée à Ponce, abbé de Baume, et à ses successeurs, déclara mettre sous la protection du Saint-Siége le don fait par Anseric. Cet ambitieux pontife commettait ainsi une flagrante spoliation. Il mettait par cet acte l'église de Bletterans, et le clergé qui la desservait, sous sa dépendance immédiate, en les exemptant de la juridiction de l'archevêque et de ses officiers.

La charte libérale accordée, en 1285, par Jean de Chalon-Arlay I.er aux habitants du bourg de Bletterans, eut pour résultat d'augmenter rapidement l'importance et la richesse de ce lieu. Ce puissant baron, trouvant l'église paroissiale hors des murs, trop petite pour une population toujours croissante, incommode par son éloignement et exposée aux profanations des gens de

guerre, se détermina à en construire une nouvelle dans l'enceinte même du bourg.

Jean de Lorraine, chanoine de Bruges, médecin du fondateur, curé de Bletterans depuis l'an 1270, bénit l'emplacement et posa la première pierre de cet édifice en 1290. Il était assisté d'Étienne, abbé de Fay-en-Bresse, et de plusieurs religieux de l'ordre de Grammont.

Cette église *châtelaine*, placée comme la première sous l'invocation de Saint-Paul et dédiée à saint Erasme, jouit dès le principe, malgré sa qualité d'annexe, de toutes les distinctions et prérogatives de la paroissialité.

Les seigneurs, les nobles et les bourgeois de Bletterans rivalisèrent de zèle pour doter richement ce nouveau temple et le clergé qui le desservait.

En 1363, Hugues de Chalon-Arlay donna à M. de Baume, curé de Bletterans, une place de terre sur laquelle avait existé la maison-forte de ses prédécesseurs, avec le droit féodal d'y construire un colombier et de pêcher dans les fossés qui environnaient ce terrain. Ce titre prouve qu'à cette époque la cure était dans le bourg.

C'était sans doute encore par suite d'une concession seigneuriale, que les habitants de la grande communauté de Bletterans et Villevieux avaient le droit de nommer chaque année deux prud'hommes chargés de prononcer des amendes contre ceux qui commettaient des délits dans les bois et parcours communs. La tenue des assises de cette justice avait lieu, tantôt à la porte de l'église de Bletterans, et tantôt à celle de Villevieux. Le produit des amendes était employé à la réparation et à l'embellis-

sement de ces édifices, et à faire, suivant un usage fort ancien, deux aumônes générales à tous les pauvres se présentant à la porte de l'église les jours de fêtes d'Annonciation Notre-Dame et de Pentecôte.

Un incendie terrible, survenu en 1452, réduisit Bletterans en cendres. Le chœur de l'église, le clocher et quelques pans de murailles du château des princes d'Orange, restèrent seuls debout. Les habitants, sans asile, se réfugièrent à Villevieux. Ce village vendit cher son hospitalité.

Ce malheureux bourg ne tarda pas à sortir de ses décombres, grâce aux larges concessions que Louis de Chalon offrit aux nouveaux habitants ; mais l'église ne fut réparée que vers la fin du XV.e siècle.

En 1490, on vit se former à Bletterans, en l'honneur de la vierge, une confrérie du rosaire dont tous les personnages les plus distingués du lieu et des environs tenaient à faire partie.

Le 8 octobre 1500, Jean Courtot, curé de Vitreux, et Claude Courtot son neveu, fondèrent une chapelle dans cette église en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de saint Claude, avec nomination d'un ecclésiastique pour la desservir.

Depuis cette époque jusqu'au siége de 1637, qui changea de nouveau Bletterans en une vaste solitude, l'église prit une telle importance qu'elle devint l'une des plus distinguées de la province.

Voici quel était son état au commencement du XVII.e siècle.

Le chœur était séparé de la nef par de hauts balustres artistement travaillés, au-dessus desquels pendait

un christ d'une grandeur remarquable. Une vaste sacristie, servant de salle capitulaire, avait son entrée au-dessous de la verrière gothique que l'on remarque encore aujourd'hui. Un siége pour les célébrants, des stalles à double rang de chaque côté, un lutrin au milieu, deux coffres renfermant le trésor de l'église, le tout d'une admirable menuiserie, imprimaient un air de solennelle gravité à toutes les cérémonies religieuses.

La chapelle de la vierge, du côté gauche du chœur, et trois autres en descendant semblaient former une seconde nef. Treize autels étaient distribués dans différentes parties de l'édifice.

Le clocher se composait d'une tour carrée ayant quatre mètres et demi de largeur et dix-huit mètres de hauteur, que surmontait une aiguille de forme pyramidale à six arêtes, d'une hauteur de seize mètres, et ornée de quatre clochetons à ses angles.

Il renfermait trois grosses cloches à sonnerie harmonique et une belle horloge à cadran aux aiguilles dorées.

Les offices se célébraient avec une grande pompe.

La messe se disait chaque dimanche à diacre et sous-diacre; elle était chantée en musique avec accompagnement d'orgues et d'un instrument appelé *corne à bouquin*, qui n'est plus en usage que chez les pâtres de quelques localités. Un maître de musique dirigeait le plain-chant.

Les célébrants avaient leur siége à droite du chœur; les chapelains et familiers, au nombre de dix à quatorze, se plaçaient dans les hautes formes; les autres ecclésiastiques d'un ordre inférieur occupaient les basses stalles.

Pendant l'office, deux vénérables, revêtus de chappes, se promenaient des deux côtés du chœur.

Les confréries du Rosaire, de saint Sébastien, de saint Paul, de saint Crespin, de saint Nicolas, de saint Antoine, avaient des chapelles ou des autels décorés avec le plus grand luxe et où se célébraient de solennels offices.

Un prédicateur, capucin ou jésuite, venait chaque année prêcher pendant le carême, aux frais des habitants.

Il y avait exposition perpétuelle du St.-Sacrement.

Les inventaires du riche mobilier qui appartenait à l'église font vivement regretter la perte de ces ornements.

On remarquait, entr'autres choses, quatre beaux calices, deux soleils, une grande croix, une statue de saint Paul de quarante-cinq centimètres de hauteur, le tout d'argent massif.

Les pertes causées à l'église par les désastres du siége de 1637 furent irréparables. Le clergé et les habitants qui survécurent au massacre se fixèrent de nouveau à Villevieux.

La ville de Bletterans étant encore une fois sortie de ses ruines, les habitants relevèrent leur église dont la nef avait été détruite par les boulets ennemis.

En 1700, on répara le clocher et la chapelle Notre-Dame.

En 1717, on fit faire au-dessous du maître-autel le retable en stuc que l'on voit encore aujourd'hui, au centre duquel on plaça en 1734 le tableau de la conversion de saint Paul, peint par Guillot de Besançon.

En 1721, on fit les escaliers de la tribune, la voûte et les portes de la nef dont on releva les murs.

En 1735, le sieur Chambard, originaire de Blette-

rans, sculpteur à Besançon, exécuta le tabernacle du maître-autel, et, en 1747, la chaire à prêcher.

En 1750, la place de l'église, décorée d'une grande croix en pierre, était encombrée de dépôts et couverte d'eaux croupissantes qui exhalaient une odeur pestilentielle jusque dans l'intérieur du temple. Des règlements sévères firent assainir à cette époque cette partie de la ville.

En 1775, la sacristie qui était à droite du chœur fut démolie et remplacée par une nouvelle, que l'on créa en coupant en deux par un mur la chapelle du rosaire.

L'église fut dévastée pendant la révolution. Elle fut fermée le 10 janvier 1794. Ses ornements furent envoyés au district le 10 mai suivant; tous les objets qui pouvaient rappeler le culte catholique furent détruits le 25 novembre de la même année; les écussons qui décoraient les tombes furent effacés par le marteau révolutionnaire.

Elle servit pendant quelque temps aux exercices des théophilanthropes, et fut enfin rendue au culte lors de sa réorganisation, le 8 avril 1805.

On a cru faire depuis ce moment de notables réparations à cet édifice, en détruisant l'aiguille élancée du clocher pour la remplacer par une sorte de coupole écrasée du plus mauvais effet ; en faisant disparaître le lutrin, chef-d'œuvre de sculpture, et en mutilant les stalles.

DEUXIÈME PARTIE.

Description.

L'église de Bletterans, telle qu'on la voit aujourd'hui, ne donne qu'une idée imparfaite de ce qu'elle devait être d'après son plan primitif.

Orientée suivant l'usage chrétien, et entièrement construite en briques, elle n'offre rien de remarquable à l'extérieur.

La longueur du chœur est de 13 mètres, sa largeur de 11 mètres, et sa hauteur sous voûte de 10 mètres.

La nef a la même largeur que le chœur, mais sa hauteur est moindre ; elle a une longueur de 19 mètres et demi.

La façade, sans aucun ornement, est percée d'une porte à arc ogival surbaissé que surmonte un écusson en pierre aux armes de la maison de Chalon ; le clocher occupe l'angle droit de cette façade. Une porte latérale est décorée de sculptures de mauvais goût.

Le chœur est éclairé par une fenêtre ogivale, divisée par des meneaux en deux ogives trilobées, couronnées de délicates nervures en pierres. Quatre fenêtres de forme plein cintre éclairent la nef.

Le fond du chœur est occupé par un retable en stuc qu'il serait fort difficile de décrire ; c'est un entassement de colonnettes, d'ornements de toute espèce. Deux niches, renfermant les statues de saint Pierre et de saint Paul de grandeur naturelle, sont placées aux deux côtés d'un tableau dont le sujet est la conversion de saint Paul.

Le faîte est occupé par Dieu, apparaissant au milieu des nuages, environné de figures de chérubins ailés.

De toutes les riches boiseries qui décoraient le chœur, il ne reste que les stalles. Leur forme rappelle l'art du XIVe siècle commençant. Elles sont ornées de dossiers sculptés que couronne un entablement d'un travail admirable. Les siéges ainsi que les accoudoirs offrent une

foule de figures d'hommes et d'animaux. Ce sont des moines ricaneurs, à l'air burlesque et drolatique ; des animaux-moines, ou des moines-animaux ; des oiseaux fabuleux ; des dragons, des chimères. Pas une de ces têtes ne se ressemble et leur expression est des plus vives. Le renard symbolique prêchant des poules se fait remarquer comme dans plusieurs autres églises. Les à-côtés sont remarquables par le luxe le plus compliqué de leurs détails sculptés. Ces stalles sont un des monuments les plus curieux que nous ayons en Franche-Comté, de la parodie et de la caricature du XIV.e siècle qui se traduisaient alors par les architectes.

La chapelle du rosaire occupe le côté gauche du chœur. Elle renferme depuis 1637 la statue de la vierge, dont les miracles attirèrent pendant long-temps un immense concours de peuple à Bletterans. Sa construction remonte à l'an 1490.

Les trois chapelles qui longeaient la nef servent maintenant de magasin pour les pompes à incendie ; on reconnaît encore les arceaux à plein cintre qui avaient servi de communication avec l'église et que l'on a murés en 1721.

La chapelle supérieure avait été construite par les membres de la confrérie de saint Crepin, à une époque que l'on ne connaît pas.

Celle du milieu fut placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste ; celle au bas fut fondée, de 1630 à 1637, en l'honneur des martyrs saint Roch et saint Sébastien. La ville et les bourgeois s'étant voués à ces saints lors de la peste qui ravageait toute la province, se virent délivrés de ce fléau dès que cette chapelle fut bénite.

En 1714, les habitants, renouvelant la dévotion de leurs pères, firent le vœu solennel de célébrer à perpétuité la fête de ces grands saints s'ils n'étaient point désolés par la mortalité du bétail qui était répandue dans toutes les parties du royaume ; on remarqua que le vœu fut exaucé.

La nef contient deux autels surmontés de petits retables, une chaire à prêcher assez bien sculptée, représentant en relief les quatre évangélistes avec leurs attributs, et un orgue de petite dimension, donné à l'église il y a peu d'années. L'ancien orgue avait été transporté à Dole au moment des guerres de Louis XIII.

On remarque encore au milieu des dalles de l'église, quelques tombes, mais le temps et les révolutions ont fait disparaître les écussons et les inscriptions gothiques qui les entouraient. On trouve dans le mur à droite de la nef, à hauteur d'homme, une inscription funèbre ; c'est celle d'un noble habitant de Bletterans, Jean de la Michaudière, dont l'orgueil se révoltait sans doute à l'idée que sa tombe serait foulée aux pieds par des gens d'une extraction inférieure à la sienne.

M. Ducret, sur l'invitation de M. le président, donne lecture des extraits suivants d'un ouvrage destiné à former le complément ou la suite de l'opuscule, *legs d'un homme de bien.*

Conscience.— Le calme de la conscience est un premier *à-compte* au bonheur de la vertu.

Crime. — S'arrêter à la pensée d'un crime ou d'un délit, c'est en préparer ou en commencer l'exécution.

La crainte des suites d'une mauvaise action est l'éclair qui précède la foudre et peut offrir le moyen d'échapper au danger.

Usage de la parole. — Le Créateur, en doublant les organes de l'ouïe et de la vue et en réduisant à un seul celui de la parole, semble nous obliger à en régler l'usage avec sagesse.

Vice. — L'un des meilleurs moyens de nous préserver du vice serait d'observer attentivement la vieillesse de l'homme vicieux, entouré de ses victimes et d'une famille plongée par lui dans le désespoir.

Maxime.—Le but le plus cher à la vertu et au génie est celui qui est au-delà du tombeau.

Bonheur. — Le véritable bonheur doit presque toujours être concentré en nous-mêmes ou dans l'intérieur domestique. C'est un parfum qui s'exhale et perd sa douceur dès qu'il se répand hors du vase où il est renfermé.

On peut en dire de même de l'amour dans toute sa candeur.

L'idée qu'on se forme du bonheur de deux époux est toujours en rapport avec le degré d'estime dont ils jouissent. On ne croit pas au bonheur de gens que l'on méprise ou qui se méprisent entre eux.

Vanité. — Il est un genre de bonheur interdit aux gens sensés qui en connaissent la source et que les sots ont l'habitude de se réserver pour en jouir à facilité. Ce bonheur est celui que procure la vanité.

Les plaisirs de la vanité ressemblent à ces rêves agréables ou enchanteurs que le réveil fait disparaître pour ne laisser à leur place que d'affligeantes réalités.

Si la brillante auréole dont le vulgaire se plaît à décorer certaines célébrités politiques ou littéraires venait à tomber dans la boue, où se trouve l'homme qui, tout en se respectant, voudrait l'en tirer pour en orner sa tête?

Railleurs. — Les railleurs et les mauvais plaisants devraient bien, par prudence et même par amour-propre, se défier des moyens dont ils font usage pour provoquer la gaîté et s'emparer des conversations. Ils devraient penser qu'en faisant rire de pitié à leurs dépens et qu'en excitant le sourire du dédain ou de l'indignation, le sacrificateur prend la place de la victime.

Égoïstes.—Le plus grand châtiment à craindre pour l'égoïste, est qu'on en agisse à son égard comme il le fait envers les autres, en lui appliquant la peine du talion.

Avis à un jeune homme. — Arrêtez-vous à temps, jeune homme, qui vous obstinez à vouloir gravir jusqu'à la pointe de ce rocher. Songez que plus d'un imprudent voyageur, arrivé à une certaine hauteur, fut saisi de vertige et précipité dans le fond de l'abîme. Agissez-en de même toutes les fois que vous vous sentirez entraîné hors de la ligne de vos devoirs, afin qu'on ne soit pas dans le cas de dire peut-être bientôt de vous : *Il a vécu pour s'être trop pressé de jouir de la vie!*

Ambition. — L'ambition produit sur la plupart des hommes le même effet que l'opium sur les Orientaux qui en font usage. Pris à une petite dose, il anime la gaîté, surexcite le courage ; mais, à une forte dose, il ôte la raison et peut occasionner la frénésie ou donner la mort,

Flatteurs. — Les flatteurs sont comme les plantes grimpantes, qui s'attachent aux arbres et aux murailles et vivent à leurs dépens. Les *parasites*, quelle que soit leur espèce, finissent par causer la ruine de tout ce qui les nourrit ou les abrite.

C'est à tort qu'il se vanterait d'appartenir à la classe des êtres doués de raison, celui qui ne sait ni faire le bien, ni s'abstenir du mal, puisqu'il ne jouit même pas de l'instinct accordé à la brute de pourvoir à sa conservation.

Esprit de parti.—Les jugements sur les personnes et les choses, lorsqu'ils sont portés par l'esprit de parti, sont comme ces figures fantastiques formées par les nuages, après une tempête, et que les vents changent ou font disparaître à leur gré.

Combien de gens sont assez peu clairvoyants pour croire qu'ils prennent conseil de leur conscience, lorsqu'ils ne cèdent qu'à l'esprit de parti dont ils sont dupes ou victimes.

La détestable manie qui, à toutes les époques de notre histoire, a été pour notre patrie une cause incessante de divisions, de haines, de crimes et d'innombrables calamités, a pris sa force dans la différence des opinions, des préjugés et des intérêts. Cette manie ne peut conserver la qualification d'esprit de parti sans blesser tout à la fois les règles de la grammaire et les principes du bon sens : on devrait l'appeler la bêtise, la folie, et plus souvent encore la frénésie ou la rage de parti.

Vengeance. — Se livrer à la vengeance, c'est envenimer une blessure que le temps allait guérir.

Maximes. — Que de gens devraient ajouter à leur

prière du matin : Mon Dieu, faites qu'aujourd'hui nous sachions nous passer du superflu, afin de pouvoir demain jouir du nécessaire.

S'il en coûte pour rester honnête homme, il en coûte bien davantage pour ne l'être pas.

La plupart des physionomies font comme les préfaces de certains livres qui promettent plus qu'elles ne tiennent.

La flatterie est une trahison quand elle n'est pas une bassesse.

Mendier les éloges, aimer la flatterie, c'est vouloir être trompé.

Faire consister le bonheur dans les seules jouissances matérielles, c'est agir comme ces insensés qui bâtissent une maison avec de la boue au lieu d'employer les matériaux solides qu'ils ont sous la main.

Manquer de volonté et de courage quand il s'agit de faire le bien ou d'éviter le mal, est une preuve de faiblesse et de lâcheté, et quelquefois même d'imbécillité ou de folie.

L'homme qui refuse de faire usage de sa raison, dans les occasions où il en a le plus besoin, est un insensé qui, au moment de parcourir un sombre et dangereux souterrain, refuse d'allumer le flambeau placé entre ses mains.

L'obligation du travail est une compensation aux inconvénients de la pauvreté et de nature à les faire disparaître, tandis que le désœuvrement, l'ennui et les exigences de l'étiquette et des usages de la société, sont les inconvénients de la grandeur et de la richesse.

Une certaine gravité dans les paroles et le maintien

expose ceux qui l'affectent à dire gravement les plus grosses inepties. Ce sont des acteurs maladroits que les sifflets du parterre sont toujours prêts à humilier ou à punir.

Celui qui refuse de faire le bien ou de rendre celui qu'il a reçu, reste toute sa vie sous le fardeau d'une dette sacrée envers ses semblables indigents ou malheureux, tandis que l'homme qui s'empresse de voler à leur secours devient le créancier de l'humanité et de Dieu lui-même.

M. Champay donne, en ces termes, lecture de la continuation de ses recherches sur la ville d'Héria :

Monsieur le Président et Messieurs,

C'est surtout à la fin de cette séance solennelle que, après les savants confrères qui viennent de me précéder, je dois le plus craindre de fatiguer votre attention ; néanmoins, je vous prie de m'accorder quinze minutes pour vous entretenir d'un paragraphe qui se rattache à celui que l'on trouve dans le compte-rendu de 1844. Il m'en reste beaucoup d'autres à produire ; mais, pour ne pas revenir trop souvent sur le même sujet, plus tard je présenterai l'ouvrage en entier, selon le désir de la Société.

LES PORTES DE LA VILLE HAUTE D'HÉRIA,

ET LES MURS DE SON ENCEINTE.

On ne voit pas sur quoi on pourrait se fonder pour se persuader encore que tout ce que le jésuite Dunod a

dit de la ville haute d'Héria n'est que fiction ; pour suspecter, dénier les récits très précis d'un historien qui a vu, examiné avec soin ; qui nous a apporté le flambeau sans lequel nous ne saurions absolument rien de relatif aux lieux, aux objets les plus intéressants pour l'histoire de ce département et les plus instructifs ; qui, nonobstant tout ce que l'on a dit, n'avait aucun intérêt à nous tromper, et qui ne pouvait pas tromper ceux qui voyaient avec lui, comme lui, dans le temps où tous les objets qu'il a décrits étaient en évidence et palpables ! Ici la conviction peut être intime, comme l'aveu peut être retenu par une prévention : je combattrai cette prévention dans toutes les occasions, avec espoir de la détruire, parce que, si le jésuite Dunod a commis des erreurs, je les ai étudiées, et parce qu'il est juste que ses compatriotes (il n'était pas le mien) lui rendent aussi la justice qui lui est due.

« Une porte de la ville haute, dit-il, page 6 de sa *Découverte entière de la ville d'Antre*, paraît encore du côté du couchant ; on entrevoit dans son débris qu'elle tenait de l'arc-de-triomphe, et que l'enceinte de la muraille montait contre le rocher. On trouva les vestiges de cette enceinte sur le petit rocher le plus proche du grand temple du côté de l'orient ; ainsi le gros de la ville haute était dans le fond de la vallée des deux côtés de la haute montagne du grand rocher qui est au septentrion du lac. Tout est dans cette vallée de masures **qu'on a aplanies et couvertes de terre pour y faire passer la charrue et y semer du blé.** »

« **La porte de la ville haute qui est au couchant,** dit-il encore, page 12, semble tenir de l'arc-de-triomphe;

les gros quartiers de pierre qui en restent, qui sont tombés du côté du lac les uns sur les autres, en donnent quelque idée. »

A 96 mètres à mesurer du mur où se trouve la porte de la grange de la ferme du lac d'Antre, tirant en droite ligne vers l'ouest, il y avait un portail en travers du chemin actuel où l'on voit d'énormes quartiers de pierre, et l'on s'imagine que ce portail aurait été la porte de la ville, s'il y avait eu réellement une ville en cet endroit, ce que l'on ne veut pas admettre, ou du moins ce que l'on n'admettait pas avant l'article inséré dans le compte-rendu des travaux de la Société d'émulation pour 1844 (voyez page 162). On dit que ce portail appartenait *à la clôture du lieu fréquenté par les druides* ; c'est très bien ; mais on dit aussi qu'il tenait de l'arc-de-triomphe, et cela parce que le père Dunod a dit que la *porte de la ville* tenait de l'arc-de-triomphe ! ce qui est inexact, et le résultat inévitable de la dénégation d'un fait certain : on ne peut pas reconnaître une porte de ville à une ville quand on veut qu'elle n'ait jamais existé. Mais ici tout le monde se trompe, excepté le père Dunod, parce que ce n'est pas cette porte qu'il signale ; la simple inspection des lieux devrait suffire pour le démontrer jusqu'à la dernière évidence, pour convaincre que ce portail n'était pas et qu'il n'a pu être une porte de la ville !

En effet, au-dessus du chemin, en suivant la haie qui le borde au sud, se trouvent cachés sous terre les restes d'un mur d'une grande étendue, construit en petites pierres carrées, allant de l'est à l'ouest, dont j'ai fait découvrir une certaine étendue assez profondément sur

plusieurs points, en 1838, aux frais de la Société d'émulation, et, très certainement, ce mur n'a pu être que celui qui servait de clôture, du côté du sud, à l'édifice le plus rapproché du grand temple. Il changeait de direction et tirait au nord jusqu'au mur d'enceinte de la ville qui longeait le dessous de la roche d'Antre et qui devait aussi servir de clôture au même édifice : c'est dans l'angle formé au sud et à l'ouest que devait être placé le portail en question, et la clôture enfermer ainsi les habitations des prêtres, le collége et le théâtre. Cela est d'autant plus positif que ces murs d'enceinte renfermaient aussi le théâtre, lequel se trouvait le plus rapproché du mur dont la face extérieure était au sud, le même que j'ai fait découvrir sur plusieurs points ; que ce sont les ruines de ce théâtre que, selon le même auteur, *le fermier a fait recouvrir de terre, aussi bien que la soubase du grand temple qui est au couchant, pour faire entrer le charriot en sa métairie* (ibid.), et que les murs d'enceinte de la ville, désignés dans le compte-rendu de 1844, et que l'on trouve encore, commencent au sud-est précisément sur le petit rocher indiqué par le père Dunod, c'est-à-dire sur la première élévation qui est à l'orient du lac ; qu'ils se prolongent au nord jusqu'au-dessous de la roche d'Antre, et que, sauf quelques parties entièrement détruites ou cachées, ils se prolongent encore à l'ouest, et viennent ou venaient indispensablement terminer vers le rocher où se dégorgent les eaux du lac : le surplus de ce cercle se trouvait continué et naturellement fermé par la montagne qui est du côté du sud.

C'est dans la partie de cette enceinte, dont la face

extérieure était à l'ouest, que se trouvait la porte de la ville dont parle l'auteur de la découverte, précisément vers le bois qui existe à l'extrémité de la montagne et les abords du lac d'Antre, du côté du Petit-Villars, et qui s'appellent Chanantrey : *Chan* paraît être mis ici par corruption de San, mot de même origine. Les Saints étaient le titre générique sous lequel on désignait les prêtres gaulois. » (*Essai sur l'origine de la Séquanie*, page 146.)

L'analogie qui se trouve dans la position et les confins du portail dont je viens de parler, et dont le professeur Dunod a fait mention, avec la porte de la ville désignée plus à l'ouest par le jésuite Dunod, son oncle, ainsi qu'un défaut d'attention, font prendre l'un pour l'autre, et dire que le portail tenait de l'arc-de-triomphe ; qu'il était la porte de..., *la clôture des habitations des prêtres païens* !... On le sent, il y a confusion ici, et néanmoins, ce point, facile à éclaircir, est laissé dans l'obscurité, parce que le jésuite Dunod assure qu'il y avait une ville haute dans la vallée du lac d'Antre que l'on ne veut pas reconnaître, parce qu'elle a eu le malheur de disparaître, ne laissant plus que quelques ruines éparses utilisées au loin et recouvertes d'un peu de terre que l'on ne dédaigne pas même vérifier et consulter !!!...

J'ai dit que ce point est facile à éclaircir, et voici mes preuves :

A partir des restes incontestables de mur de clôture que l'on trouve à l'est, jusqu'à la place qu'occupait la porte de la ville qui était à l'ouest, j'ai mesuré 665 mètres.

A partir des restes du mur de la même clôture, que l'on trouve au nord, immédiatement sous la roche d'Antre, à peu près dans le milieu de la pente rapide de cette montagne jusqu'au bas de la montagne qui est en face et qui servait de clôture du côté du sud, il m'a paru y avoir un peu moins d'étendue. Je n'ai pu la mesurer en même temps, à raison de ce que les champs emblayés n'étaient pas moissonnés, et de ce que je n'ai pu retourner sur les lieux, quoique j'en eusse besoin pour d'autres vérifications. Mais les personnes qui connaissent la vallée du lac d'Antre peuvent savoir que la différence entre cette distance et celle que j'ai mesurée ne doit pas être grande.

Or, je suppose que l'étendue du nord au sud soit de 645 mètres. Je les additionne avec le nombre 655 ; cela me donne 1,310, dont la moyenne est 665. Je multiplie cette moyenne par 3, et je trouve une circonférence très approximative de 1,965 mètres ! Serait-il possible de soutenir encore que cette enceinte fût tout simplement la clôture d'un collége druidique, quand on trouve partout presque en dedans des ruines de maisons sous terre ?

On pensera, on dira peut-être que cette ville n'était pas grande ! On n'a jamais prétendu qu'elle le fût ; mais elle l'était assez comme ville haute, et la situation des lieux avec ses imposantes limites s'opposaient à ce qu'elle fût jamais plus étendue ; d'où l'on peut conclure que cela obligea sa population, devenue trop nombreuse, à construire insensiblement la grande ville basse !... Je dirai à mon tour que si la ville haute était petite, un collége, tant druidique fût-il, aurait été beaucoup trop grand !!!...

La ville haute avait trois portes, savoir : celle que je viens de désigner, pour communiquer avec la ville basse, et les autres situées à l'ouest, telles que Condes, où l'on découvre des ruines semblables à celles du lac d'Antre ; une au nord-est, pour communiquer avec le Pertuis-Louveret et au-delà, et une au sud-est, pour communiquer avec les Amorandettes, les Amorandes, et arriver sur la route de Saint-Claude. Ces trois portes et ces trois voies de communication sont les seules possibles dans la vallée du lac d'Antre.

Il semble que, devant de telles preuves, il faut convenir, bon gré malgré, qu'une telle enceinte devait enfermer un assez grand nombre d'habitants et d'habitations pour une ville haute ; que le mur de clôture des habitations des prêtres païens, du collége et du théâtre, devait avoir une porte du côté de l'ouest ; que cette porte était réellement celle que j'ai désignée à 96 mètres de la ferme, et probablement celle que le père Dunod attribue au théâtre découvert sur 110 *pieds de longueur* (ibid.) ; qu'une porte de ville placée là aurait été bien en dedans des véritables murs de son enceinte, et laissé en dehors la majeure partie de la ville !!!...

En effet, les maisons agglomérées de cette ville s'étendaient jusqu'au revers de la montagne où était la partie orientale de la ville basse, ainsi que l'attestent des ruines de maisons que l'on découvre à fleur de terre, et que l'indiquent les murs d'enceinte de la ville haute, sans lesquels on pourrait croire qu'elle s'étendait à deux ou trois portées de fusil au-delà, parce qu'il y a également des ruines sous terre dans lesquelles on a trouvé des objets très curieux, dont je ferai mention dans un

autre article de mon ouvrage. Or, ces maisons, élégantes à en juger aussi par leurs ruines et leur position ravissante, étaient donc *extrà-muros*, de même que celles que l'on trouve en dehors des murs d'enceinte aux côtés sud-est et nord-est.

Non, il n'est plus possible de contester de bonne foi, ni qu'il y ait eu une ville dans la vallée du lac d'Antre, ni l'existence des ruines de son enceinte de murs, ni d'objecter que ces murs de 50 centimètres d'épaisseur, en petites pierres carrées, n'offraient pas assez de solidité pour être opposés au bélier (voyez le compte-rendu des années 1838 et 1839, page 29) ; car toutes les objections de cette nature doivent trouver une solution sans réplique dans le seul examen de ces murs et la situation de la ville.

En effet, on voit que cette ville se trouvait au-dessus d'une haute montagne, dans un vallon étroit entouré de remparts imposants formés par la nature ; qu'on avait construit des murailles dans les flancs de ces montagnes servant déjà de remparts, et que, conséquemment, la ville ne pouvait être attaquée que de très près ; je dis plus, l'ennemi arrivé jusque-là, dominant tout autour, la ville devait être prise sans aucune possibilité de défense ; or, l'usage du bélier était tout-à-fait inutile ; mais, pour la détruire entièrement, il fallait un génie destructeur.

Quant à la solidité des murs d'enceinte, il est certain que leurs fondations reposant partout sur des points très élevés, une hauteur demesurée ne leur aurait pas convenu, outre qu'elle eût été inutile ; et ce sentiment se trouve fortifié par le fermier Lançon, lorsqu'il as-

sure que ces murs n'avaient pas plus de deux mètres de hauteur (voyez le compte-rendu de 1844, page 166). S'ils eussent été plus élevés, on ne pourrait pas pour cela conclure qu'ils manquaient de solidité, à moins d'ignorer avec quelle habileté les anciens construisaient ces sortes de murs. Ceux-ci ne pouvant offrir qu'une faible sécurité, les partisans des Romains, qui ne voient de solide, de grand et de beau que leurs ouvrages, conviendront au moins, s'ils veulent être conséquents, que ces murs ne furent pas le leur ; qu'il ne faut pas leur attribuer trop légèrement des constructions qui peuvent leur être étrangères; leur donner une autre origine, de même qu'aux premiers habitants de ces lieux célèbres dès avant l'arrivée des Romains, et que ces murs furent élevés avec autant d'art et de solidité, par *nos aïeux, habitants de la ville haute d'Héria*, pour l'embellir, lui donner une certaine importance, et surtout pour servir de barrière aux pierres, aux quartiers de rochers qui, se détachant de la montagne, auraient fréquemment causé des dégâts et des malheurs dans la ville.

Enfin, « Les uns ont imaginé que tous les monuments ne présentaient que les ruines d'un temple et le logement des sacrificateurs, avec un hôpital pour les soldats malades; mais ici il y avait deux temples sur la hauteur, un troisième dans le bas, et les ruines dont nous parlons se portaient jusqu'aux deux villages encore existants (le grand et le petit Villars, ou Villars-d'Héria). On ne fit jamais de monuments si beaux, si étendus, pour un séminaire et pour un hôpital : ce sentiment ne peut pas trouver de partisans. » (EGENOD,

ouvrage inédit et approuvé par Philippe de Prétot, censeur royal, le 22 février 1771.)

Néanmoins, ce sentiment a trouvé bien des partisans; mais enfin tout porte à croire qu'il n'en sera plus ainsi, et que l'on s'étonnera moins de la disparition des ruines des deux villes improprement appelées d'*Antre*, en voyant, dans le compte-rendu des travaux de la Société d'émulation, pour 1845, qu'il y avait une ville dans la plaine de Moirans, laquelle succéda à Mauriana, effacée du sol; que cette ville subit le même sort 740 ans plus tard, et qu'il ne reste absolument plus en évidence que les ruines restaurées d'une chapelle dans un cimetière!

D'après tout cela, il y a erreur dans l'*Essai sur l'origine de la Séquanie*, où on lit, page 146 :

« Ce que le père Dunod a pris pour l'enceinte de la ville haute, est certainement la clôture du lieu fréquenté par les druides. Je n'ai vu dans cette partie qu'un local exclusivement consacré aux exercices du culte. »

Jusqu'à ce moment, on a donc pu avoir cette croyance; mais, pour la conserver, il faudrait effacer entièrement les traces de ces murs d'enceinte de 1,965 mètres de circonférence, et en perdre totalement le souvenir; encore il resterait toujours assez de ruines à mettre au jour pour témoigner qu'il y avait une ville celtique dans la vallée du lac d'Antre!!!...

M. Ch. Laumier, ayant obtenu la parole de M. le président, donne lecture de la pièce suivante :

LA SARTHE ET LE JURA.

Oui, les bords fortunés que la Sarthe féconde
Reçoivent du soleil les regards caressants,
Et la voix des oiseaux, jointe aux soupirs de l'onde,
Y fait entendre au loin des concerts ravissants.

Oui, les vents ont ici de suaves haleines,
Les ruisseaux, des cailloux et des flots argentés,
Et des vapeurs d'amour, en parfumant les plaines,
Y pénètrent les sens de molles voluptés.

Sous un ciel vaste et pur s'étendent des prairies
Qu'au matin la rosée abreuve de ses pleurs ;
S'élèvent des bosquets tout pleins de rêveries,
Des bois silencieux et des coteaux en fleurs.

Ici, vivent encor ces croyances natives
Qu'au berceau l'on reçut et qu'on nourrit en soi,
Ces superstitions aimables ou craintives
Qui tenaient lieu jadis et de culte et de foi.

Au village, à voix basse, et pendant les veillées,
On parle au coin du feu de lutins, de follets,
Qui viennent, grelottants et les ailes mouillées,
Soupirer à la porte ou frapper aux volets.

Aux récits des vieillards ici l'on se confie :
L'erreur du bon vieux temps passe pour vérité.
On croit sans examen, et la philosophie,
Qui gâta tout ailleurs, ici n'a rien gâté.

O vous ! qui sur ces bords avez pris la naissance,
Et, vieux, en savourez le calme et la fraîcheur,
Qu'ils doivent exciter votre reconnaissance !
Être doux à vos yeux et chers à votre cœur.

Qu'ils doivent vous offrir de beautés et de charmes !
C'est là que vous avez risqué vos premiers pas,
Que des baisers de mère ont essuyé vos larmes,
Que la beauté le soir vous a parlé tout bas.

Mais moi, pauvre étranger, en qui de la patrie
La vivante pensée éveille un long émoi,
Si ces lieux, doux objets pour vous d'idolâtrie,
Sont muets à mon cœur, le vôtre sent pourquoi.

C'est qu'ils ne m'offrent point le toit qui m'a vu naître,
Les monts que j'ai gravis, haletant et joyeux,
Les prés où l'on conduit nos blanches brebis paître,
Et la tombe modeste où dorment mes aïeux ;

C'est que j'y cherche en vain ces bois où mon audace
Sous les chênes touffus aimait à s'engager,
Ces jardins pleins de fruits et qu'au sortir de classe,
Mes compagnons et moi, nous allions fourrager.

Ici, rien ne sourit, rien ne parle à mon âme,
N'y rappelle un passé cher à mon souvenir ;
Ce n'est point en ces lieux qu'un doux regard de femme
Ouvrit à mes vingt ans un nouvel avenir.

C'est loin, bien loin d'ici que j'ai vu mon vieux père
Doucement sommeiller dans son large fauteuil ;
Ma fille et ses enfants, mes seuls biens sur la terre,
Naître et grandir pour être aujourd'hui mon orgueil.

Qui peut donc s'étonner si la douleur trop vive
En précoces sillons sur mon front s'imprima ?
N'ai-je pas dans le deuil et sur une autre rive
Laissé tout ce que j'aime et tout ce qui m'aima ?

Oh ! si vous aviez vu nos superbes montagnes,
Nos châlets suspendus sur le flanc des coteaux,
Notre Doubs s'égarant à travers nos campagnes,
Et nos rochers aigus couronnés de châteaux ;

Si vous aviez passé sous nos voûtes ombreuses,
Foulé nos prés fleuris et nos gazons épais,
Parcouru lentement nos grottes ténébreuses
Et respiré notre air et si pur et si frais ;

Si vous aviez le soir écouté du vieux pâtre
Le chant, quand à l'étable il rentre ses troupeaux,
Les contes qu'en hiver on fait au coin de l'âtre,
Les mêmes que chez vous, et pourtant bien plus beaux ;

Vous me pardonneriez de rester insensible
A ces mille beautés dont vous êtes jaloux,
Et diriez avec moi qu'il ne m'est pas possible
De trouver à les voir même bonheur que vous.

Vous-mêmes, emportés par les flots de l'orage,
Et sur un sol lointain jetés seuls, sans appui,
Vous sentiriez bientôt fléchir votre courage,
Et souffririez des maux dont je souffre aujourd'hui.

C'est qu'au cœur comme aux yeux rien n'est dans la nature
Plus riche que les champs où l'on reçut le jour ;
Plus brillant que les fleurs, plus frais que la verdure
Des lieux que l'on aima de son premier amour.

Le Mans, mai 1838. CH. LAUMIER.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance publique est déclarée close et le public se retire. M. le président déclare qu'une séance particulière est ouverte pour procéder à l'élection des officiers qui administreront la société

pendant l'année 1847. Le scrutin circule et sont nommés à l'unanimité des voix :

Président, M. Chevillard père.
Vice-président, M. Delarue.
Secrétaire perpétuel, M. Ch. Laumier.
Secrétaire-adjoint, M. Deleschaux.
Trésorier, M. Cuenne.
Conservateur du Musée, M. D. Monnier.
Conservateur-adjoint, M. Piard.
Bibliothécaire, M. Ad. Renaud.

La séance particulière est levée, et l'assemblée se sépare.

PIÈCES

Dont la publication est de droit, ou dont la Société a ordonné l'impression dans le compte-rendu de ses travaux.

INVESTIGATIONS D'UN CURIEUX.

Lettre aux Membres de la Société d'Émulation du Jura.

LA GAULE CISALPINE D'AUJOURD'HUI.

Messieurs,

Impatient de rendre une fois ma visite à nos compatriotes de l'Italie septentrionale, je n'ai pu que cette année seulement accomplir ce pieux désir de toute ma vie, et je voudrais pouvoir aujourd'hui vous communiquer un peu du plaisir pur, du bonheur même que m'a procuré mon pèlerinage.

Je reviens de cette exploration, fort de la certitude acquise que les peuples de la Gaule cisalpine antique conservent encore dans leur caractère, dans leur physionomie, dans leurs usages, une ressemblance évidente avec ceux qui sont restés à leur berceau. C'est à la même observation que se rend l'esprit des voyageurs, lorsque, à la suite d'une comparaison impartiale des principales divisions de la Péninsule, ils font une distinction, si honorable pour nous, de l'Italie du Nord, peuplée de nos frères, d'avec l'Italie du Sud, peuplée de Grecs.

Sans parler ici de Milan, le Paris de la Lombardie ;

sans parler d'autres villes de fondation celtique, j'ai partout retrouvé dans les masses cisalpines, ces visages ronds, cette carnation colorée, ces bossettes saillantes, ces nez de forme irrégulière, ces yeux gris, ces cheveux châtains que vous devez observer en général dans la famille gauloise, et qui les distinguent nettement de la tige hellénique. Si quelques figures basanées, au visage ovale, au sourcil brun, au nez aquilin, à l'œil fendu et cerné, viennent se mêler à la foule, vous les proclamez aussitôt romaines ou gréco-romaines, et vous vous dites : voilà les fils des vainqueurs, voilà la postérité des guerriers qu'avait envoyés le sénat de Rome pour coloniser la conquête. Des regards scrutateurs ne s'y trompent guères, lorsqu'ils sont éclairés du jour de la critique, et qu'ils sont d'ailleurs exercés à la confrontation des types. Car je suppose, Messieurs, que vous admettez, ainsi que moi, le système d'Edouard sur la persistance des types dans les différentes branches de la généalogie des nations.

La victoire n'a pas autant modifié qu'on pourrait le supposer, l'existence des vaincus de la Cisalpine ; en présence de la civilisation gréco-romaine qui avait conseillé aux autres habitants de la presqu'île de se renfermer dans des forts, la vie presque sauvage de nos frères, ou que l'on trouvait telle alors, y a continué. Avant la soumission du peuple, on avait vu là des cités sans enceinte, comme sont nos simples villages, et des maisons ouvertes à tous venants, comme elles le sont encore dans nos campagnes : indices de deux vertus qu'il n'est pas donné à toute société de conserver intactes, savoir, la confiance mutuelle et la probité ; et,

depuis la conquête, en dépit de la méfiante stratégie romaine, qui s'est évertuée à bâtir des remparts çà et là, les groupes d'habitations rurales ne se sont point clos. Les pays gaulois d'Italie sont les seuls de cette partie de l'Europe où vous rencontriez des villages proprement dits, et c'est là seulement que, s'il existe une liberté champêtre, vous la respirez largement.

Cette manière d'être de nos aïeux, conservée par leurs descendants de par-delà les Alpes, y soutient mieux qu'ailleurs la dignité de l'homme : en Lombardie, vous n'êtes pas contraint, pour avancer, de fendre des flots de mendiants comme dans les faméliques bourgades des Etats de l'Eglise et du royaume de Naples; vous n'y avez pas à subir le fléau des sangsues importunes qui s'attachent aux passants; les grandes routes vous y garantissent la sécurité du voyage, et quand vous y payez des services, le contentement vous remercie.

Si le langage écrit du Cisalpin s'est latinisé sous le règne d'un maître, la langue parlée ne s'est pas complètement assouplie à la volonté souveraine.

Quant au costume, il n'a pas oublié non plus toutes ses traditions. Martial avait dit dans un vers que je traduis littéralement :

« Le rouge plaît aux Galls, et le brun aux Romains ; »

et son vers n'a pas encore cessé de leur être applicable. Il est vrai que les hommes de la Cisalpine ont adopté les couleurs brunes ; mais les femmes, plus fidèles aux habitudes des aïeules, se parent encore de vêtements où domine le rouge. Elles maintiennent

aussi cette mode des étoffes rayées qui distinguait les compagnons de Brennus à la prise du Capitole; mais ce sont elles seules maintenant qui suspendent à leur cou les chaînettes d'or dont se décoraient alors ces héros. Ajoutez que l'incommodité de certaine espèce de chaussure (qui était particulière aux Galls, puisqu'elle en a retenu le nom), n'empêche pas les femmes de se servir encore des *galloches*, avec lesquelles ces petites filles de Bellovèse font toujours du bruit dans le monde.

On s'étonnerait de ne plus trouver en Lombardie de traces de l'antiquité celtique dans le mode de construction de la demeure; mais vous ne sortez pas de ce pays, sans vous être assuré qu'il existe, en diverses contrées, des maisons semblables à celles de nos Galls, d'après les descriptions que nous en ont laissées les auteurs latins. Avec quel plaisir, Messieurs, ne me suis-je pas arrêté devant ces humbles chaumes, entre Bologne et Ferrare, le long d'une route qui traverse le *Ponte del Gallo*, et qui coupe de ces terrains marécageux où nos ancêtres, dit César, ne craignaient pas d'élire leur domicile! Ces cases étaient faites de terre, et couvertes de chaume ou de roseaux en pavillon. La porte, qui s'ouvrait jusqu'au toit, éclairait l'intérieur. Une ménagère assise sur le seuil, la tête coiffée d'un *fazzoletto* noué sous le menton, y filait au fuseau; tandis que ses enfants, délicats et fiévreux, gardaient ses pourceaux noirs ou ses génisses blanches au bord de la chaussée; et que ses oies pataugeaient dans une mare insalubre où rouissait du chanvre. Ce seul tableau me rappelait tant de choses de la patrie, que je n'aurais

pu me figurer autrement un paysage de la Bresse jurassienne ; j'en étais touché jusqu'au cœur.

Un des usages qui s'est perpétué dans toute sa simplicité native, surtout chez les Sénones, les Lingones et les Cénomanes de la Gaule cisalpine, c'est celui des puits à bascule, dont aucun de vous, Messieurs, n'ignore la forme et l'appareil. La première fois qu'ils m'apparurent en Italie, c'était aux portes de Sinigaglia, l'ancienne capitale des Sénones, et je vous avoue que leur aspect inattendu me fit sensation. Ils étaient à l'usage des jardiniers de la ville, dont la physionomie gauloise ne me réjouit pas moins. Je m'entretins avec ces braves gens et leur exprimai sincèrement tout le bonheur que je ressentais de me croire ainsi transporté dans mon pays, comme par enchantement. « Oui, leur disais-je, vous avez encore de vos aïeux transalpins l'air franc, la face épanouie, le teint clair, les yeux gris, les cheveux d'un châtain qui va quelquefois jusqu'au blond. Vous portez, comme les habitants de nos campagnes en portaient naguères, une ceinture de couleur ; et vous vous coiffez d'un bonnet de laine dont ils se coiffent encore. Vos petits chars à deux roues ressemblent à nos *bérots* ; et vous vous servez, depuis plus de deux mille ans, de la même machine qu'eux pour tirer de l'eau. Vous êtes bien les fils de nos Sénones qui sont venus soumettre ces climats à leur domination. Je me retrouve ici chez des parents. »

Ces paroles passaient de bouche en bouche, on les répétait avec un air de satisfaction, on se rassemblait autour de moi pour les entendre encore, on était flatté de ressembler aux Français, et de tenir à ce peuple par le lien du sang.

Au reste, je ne sais en vérité si c'est la voix du sang qui crie encore dans toute la Gaule cisalpine, ou si c'est un penchant naturel d'un peuple amoureux de la liberté vers un peuple libre, qui nous y fait trouver tant de franches sympathies. Malgré leurs revers et leurs fautes, les Français y comptent toujours des amis. On ne s'y rappelle que leurs jours de gloire, et les larmes viennent aux yeux des braves qui en ont pris une part plus ou moins grande, toutes les fois que l'on évoque devant eux les noms prestigieux de France et de Napoléon.

Messieurs, je n'oublierai jamais ce que de pareilles manifestations vraiment cordiales m'ont causé d'embarras quelquefois, et ce que de flatteuses erreurs m'ont valu de jouissance toujours. Je vois encore ces sujets de l'Empire venir à moi les bras ouverts; me serrer convulsivement les mains; me demander la permission de m'embrasser; et réclamer, par mes hôtes, comme une faveur véritable, l'honneur de s'entretenir de la France avec moi! Jamais, non jamais je ne perdrai la mémoire de cet homme grave et sensible de Plaisance, qui, sans me connaître, mais non sans m'avoir deviné, s'écriait avec toutes les marques d'une exaltation croissante, au milieu de la place *dei Cavalli* (où je m'étais arrêté en curieux à contempler des statues équestres): « Vous « êtes Français, Monsieur, et vous retournerez en « France: que vous êtes heureux! Moi, j'y ai passé « les huit plus belles années de ma vie. Bon voyage! « Faites mes amitiés à tous les Français! Oh! saluez « pour moi toute la France! » En me voyant m'éloigner de plus en plus, cet homme digne de nous ap-

partenir, oubliant qu'il était sur une place publique, brandissait en l'air son chapeau, et s'écriait d'un accent profond: « Vive la France! vive la France! »

Agréez, Messieurs, etc.

Désiré MONNIER.

Cette pièce, dont la lecture a été faite en la séance publique de 1845, n'a pu être insérée dans le compte-rendu des travaux de cette année, parce qu'elle n'avait point été remise au secrétaire perpétuel, et était égarée. Ayant été retrouvée depuis, elle entre de droit dans la composition du présent volume.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LES PAPETERIES DANS LE JURA.

En 1825, la fabrication du papier dans le Jura s'opérait, à peu de chose près, suivant les premières traditions qui avaient été apportées en France au 13.me siècle.

Excepté l'emploi du cylindre à la Hollandaise, qui commençait à se propager, aucun fabricant n'avait encore aidé sa pratique des nombreux secours que les sciences physiques et chimiques pouvaient lui prêter.

Cependant, nous avons vu dans la première partie de ce mémoire que la fabrication du papier avait déjà subi de nombreuses innovations : Robert avait inventé la machine à papier continu ; le pourrissage du chiffon était remplacé avec succès par le lessivage ; le blanchiment de la pâte de papier s'opérait au moyen du chlore ; la colle végétale était connue, et l'on pouvait encoller le papier avant sa fabrication, ce qui abrégeait singulièrement la main-d'œuvre ; le séchage du papier de cuve pouvait s'opérer dans des étendoirs dont la température était graduée ; et le papier mécanique se séchait sur la machine même, pendant sa fabrication ; la presse hydraulique avait remplacé la presse à vis, les cylindres apprêteurs étaient connus, et ces deux machines pouvaient suppléer à l'opération fort longue du matriçage.

Quoique toutes ces découvertes fussent bien antérieures à 1825 et qu'aucune d'elles n'était en pratique dans le Jura, il ne faudrait pas conclure que les papeteries de ce département se trouvassent dans des con-

ditions d'infériorité comparativement aux autres fabriques françaises. Ce qui viendrait démentir cette assertion, c'est qu'en 1823 les papiers de M. Chappuis, de St.-Claude, avaient été cités avec éloge à l'exposition de l'industrie nationale, et qu'ils le furent également en 1827. Néanmoins, M. Chappuis n'avait introduit dans sa fabrication aucun procédé nouveau, il suivait uniquement la méthode des Hollandais, qui alors étaient nos maîtres et chez lesquels il avait travaillé long-temps. Ce fabricant se tint constamment en tête de son industrie dans le Jura, et sa fabrique fut classée par la corporation ouvrière comme fabrique de mode ; c'est-à-dire que, d'après les statuts de la corporation, les fils de maîtres-papetiers ne pouvaient travailler que dans les fabriques seules qui étaient dites de mode.

Les découvertes que nous venons de mentionner n'étaient point admises généralement dans la pratique, parce que plusieurs raisons s'y opposaient : d'abord, et cette raison était très puissante, il fallait lutter contre le mauvais vouloir de la corporation ouvrière qui se montrait hostile à tout ce qui pouvait changer les habitudes et contrarier l'influence des ouvriers papetiers. En second lieu, le fabricant qui exerce sa profession d'une manière routinière, guidé presque toujours par un sentiment de raison que lui dicte son intérêt, se tient en garde contre toute innovation et ne l'admet dans sa pratique que lorsqu'elle a été sanctionnée par l'expérience, ou bien lorsqu'il y est forcé par son intérêt. Et, dans ce cas, l'opinion publique servait merveilleusement celui qui ne voulait admettre aucune innovation.

C'est qu'aussi les premiers essais présentent souvent

des difficultés qu'il n'est pas donné à l'homme, même le plus habile et le plus érudit, de prévoir et de surmonter de prime-abord ; et en effet, si l'on remonte à l'origine des découvertes, nous voyons que les papiers blanchis par le chlore étaient altérés par cet agent et retenaient en eux un germe de destruction qui en compromettait la durée.

Les papiers faits à la mécanique n'offraient aucune solidité, parce qu'avec les machines on avait adopté l'usage du cylindre anglais, beaucoup plus expéditif que le cylindre hollandais. Ce cylindre demande une direction très habile, autrement il fournit une matière trop courte qui ne se prête plus à la cohésion des molécules du papier.

La colle végétale ne convenait pas à la nature de toutes les eaux : son emploi a été fort long-temps incertain, et il l'est encore aujourd'hui pour beaucoup de fabricants, malgré qu'il soit généralement adopté et que ses avantages en soient constatés par vingt années d'expérience.

En présence de ces considérations, il semblerait qu'au lieu de rendre un service à l'industrie, ces découvertes lui faisaient faire un pas rétrograde, puisqu'elles n'avaient pour résultat que de produire un papier d'une qualité bien inférieure à celui qui se fabriquait par l'ancien procédé. Mais si l'on se reporte à ce qui a été dit dans la première partie de ce mémoire, l'on verra que l'asservissement des maîtres par les ouvriers était tellement oppressif qu'à tout prix ils devaient s'en affranchir.

Le travail des machines pouvait seul atteindre ce but, et, quelle que fût la mauvaise qualité de leurs produits,

c'était un pas immense que cette industrie venait de faire, puisqu'elle affranchissait les maîtres et augmentait la production du papier.

Il ne s'agissait plus que de perfectionner les découvertes qui étaient faites : et ce n'est pas chose facile que de corriger les imperfections d'une industrie où tous les essais sont fort coûteux, soit qu'ils portent sur les machines ou bien sur les matières premières, parce que dans le premier cas on éprouve des fériations, et que, dans le second, on s'expose non-seulement à la perte de la matière première, mais encore à la perte de la main-d'œuvre d'un personnel fort nombreux.

Ces perfectionnements ne devaient arriver que d'une manière lente et progressive ; c'est en effet ce qui est résulté pour la science de la fabrication mécanique.

Il ne pouvait en être de même pour la position commerciale des manufacturiers : tout le temps que les machines furent peu nombreuses, travaillèrent peu et travaillèrent mal, elles ne firent aucun tort au commerce des papiers de cuve, parce que la consommation et la production allaient croissant dans la même proportion; mais l'équilibre se rompant entre ces deux termes, il en devait survenir une réaction que différentes causes provoquèrent.

Les événements politiques de 1830 et 1831 ralentirent le commerce et diminuèrent la consommation. Les manufactures furent bientôt encombrées de leurs produits, le prix de la marchandise s'avilit, et c'est alors que les fabricants de papier à la cuve commencèrent à sentir la concurrence du papier mécanique. Plus tard, au lieu de se relever, la position des fabricants à

la main s'aggrava davantage encore par suite de l'esprit d'association qui se développa en 1833, et se jeta tête baissée sur l'industrie.

L'agiotage rendit immorale cette spéculation et la lança dans les opérations les plus hasardeuses, qui furent suivies de beaucoup de mécomptes. Néanmoins, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de capitaux perdus en apparence servirent à l'enseignement de l'industriel consciencieux, et ne furent point perdus pour la science.

La grande industrie attira bien davantage les regards que celle d'une faible importance, parce qu'elle se prêtait beaucoup plus à la spéculation.

La fabrication du papier mécanique fut de ce nombre, et c'est dans ce genre de fabrication que les progrès ont été le plus remarquables.

L'impulsion qui était donnée à la grande industrie devait réagir également sur les fabriques du second et du troisième ordre.

Obligées de renoncer à la fabrication des papiers à lettres pour se borner à celle des papiers communs, un grand nombre de petites fabriques succomba sous le poids de la concurrence, et dans cette circonstance, comme toujours, le génie de l'homme vint à leur secours : l'Anglais Samuël Dernison inventa la machine à papier continu à système rotatif, dont les produits sont moins parfaits, il est vrai, que ceux de la machine Robert, mais elle a sur celle-ci l'avantage d'exiger moins de frais d'établissement et d'entretien et de pouvoir être alimentée par un cours d'eau beaucoup plus faible; par conséquent, elle est appropriée à

la fabrication des papiers communs. Elle ne peut faire concurrence aux grandes machines, parce que son système de construction s'oppose à des perfectionnements tels qu'elle puisse produire des papiers fins.

Ces deux machines sont destinées à vivre à côté l'une de l'autre sans rivalité, et à s'entr'aider mutuellement.

Pour résumer la marche de l'industrie papetière et donner la limite à laquelle elle est arrivée aujourd'hui, nous citerons textuellement l'opinion des savants rapporteurs de l'exposition de 1844, MM. Dumas et Firmin Didot : « D'après les produits exposés cette année, les « progrès de la papeterie ont été tels, depuis cinq ans, « qu'on a tout lieu de croire que cette belle industrie « approche, après tant d'efforts et tant de catastrophes, « du but auquel toute industrie doit enfin s'arrêter. »

Tel est l'exposé succinct des faits principaux qui ont marqué la progression de la papeterie.

Nous allons établir actuellement, par des citations chronologiques, quelle est la part que les papeteries du Jura ont prise à ce grand mouvement.

En 1825, M. Chappuis donne de l'extension à sa fabrique ; il porte à trois le nombre des cuves qu'il a en exploitation. Deux ne sont occupées qu'à la fabrication du papier blanc, la troisième fabrique du papier de pliage et un papier de couleur ardoise fort recherché par le commerce de Lyon.

Cette même année, le gouvernement de Genève confie à ce fabricant la confection du papier timbré de ce canton. Cet acte soulève les réclamations des fabricants suisses.

En 1827, MM. Chappuis à St.-Claude, Lespermon

à Fonteny, Mervant à Mesnay, et Bouillier à Messia, commencent à faire usage du chlorure de chaux pour le blanchiment de la pâte de papier.

— MM. Mervant père et fils établissent à Macornay une papeterie d'une cuve sur la rivière de Vernantois.

—M. Capitan en établit une également à Vaux-sous-Bornay, près de la source du ruisseau de Vaux. Ce jeune fabricant, qui a été employé long-temps dans les belles papeteries du Marais, construit cette fabrique sur des principes simples et excellents. Son système d'étendage pouvait servir de modèle en ce genre; et si l'exiguïté du cours d'eau n'eût pas rendu cette entreprise insuffisante pour une haute intelligence, M. Capitan eût été certainement un de nos industriels les plus remarquables.

— En 1829, M. Lespermont, à Fonteny, établit, l'un des premiers en France et le premier dans le Jura, une machine à papier continu du système Dernison.

— Ce même fabricant monte un appareil pour décolorer le chiffon par le chlore gazeux.

— Il emploie la colle végétale suivant la formule de M. Causon ; il perfectionne ce procédé et le communique à plusieurs fabricants.

— En 1833, le même fabricant prend un brevet d'invention, le 13 mars, pour une machine à fabriquer le papier, qu'il appelle presse-coucheur mécanique.

Cette machine s'adapte au travail de la cuve dont elle supprime la presse et remplace l'un des trois ouvriers, le coucheur.

Par ce moyen, on économise la main-d'œuvre et l'on gagne le temps employé au pressage du papier en porces.

La presse coucheuse est fort simple, peu volumineuse, et d'un prix très modique. Elle aurait pu rendre de très grands services aux petites fabriques si elle n'eût été condamnée à l'inaction par les ouvriers papetiers, en raison de ce qu'elle supprimait un ouvrier par chaque cuve, et parce que la tâche pour le travail de la journée était augmentée proportionnellement au temps gagné sur le pressage.

A Plaisance, département du Tarn, près de Bédarieux, il existe encore une fabrique ayant quatre presses coucheuses en activité.

En 1833, MM. Sette frères, à Ardon, près Champagnole, essaient l'usage de la presse coucheuse de M. Lespermont; ils sont obligés d'y renoncer par les motifs exposés plus haut. Ces fabricants adoptent le collage en cuve pour de certaines qualités de papier, et le collage mixte à la colle végétale et à la colle animale, en deux opérations, pour les sortes de papier qui exigent un collage plus fort.

En 1835, MM. Sette frères, à Mesnay, et Poirier-Chappuis et C.ie, à Saint-Claude, reconstruisent leurs papeteries sur le système le plus moderne pour la fabrication par grande machine.

En 1837, M. Lançon, à Clairvaux, remplace ses deux cuves par une machine du système Dernison, sans sécheurs.

En 1838, M. Bourgade, à Grusse, construit lui-même une petite machine en bois sur le système des grandes machines. Quoique très imparfaite, cette machine fabrique des papiers qui sont fort estimés pour les cartons Jacquard.

En 1839, M. Lespermont, à Fonteny, complète sa machine en y adjoignant un appareil de séchage de son invention.

Les cylindres sécheurs Lespermont sont chauffés à feu direct, par un système fort simple et supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le même genre.

En 1840, MM. Lançon père et fils, à Clairvaux, reconstruisent leur fabrique qui a été détruite par un incendie en 1839. Ils donnent plus de largeur à leur machine, y adaptent des épurateurs et des cylindres sécheurs chauffés à la vapeur.

En 1844, M. Cassanne, à Messia, établit une machine du système Dernison avec cylindres sécheurs à feu direct.

—M. Pique, d'Uzès, établit à Nancuise près Orgelet une fabrique de carton lustré pour apprêt d'étoffes.

Telles sont les phases principales que l'industrie papetière de notre département a subies pendant l'espace de vingt années.

Le département du Jura possède 14 papeteries, dont 6 dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, 6 dans l'arrondissement de Poligny et 2 dans l'arrondissement de St.-Claude; il n'en existe pas dans celui de Dole.

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER.

Papeterie de Macornay.—Une cuve.

M. Mervant père est propriétaire de cette papeterie qu'il a construite en 1827.

Elle est bien disposée pour le travail d'une cuve ;

elle est assortie de tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du papier de pliage et du carton. Ses étendoirs sont suffisamment grands, bien aérés et disposés convenablement.

Les machines à broyer se composent de deux cylindres de 60 centimètres, qui sont mûs par une seule roue.

Le cours d'eau est faible en temps de sécheresse ; il peut équivaloir, en moyenne, à une force de 6 chevaux, vapeur.

Le travail de la cuve est réglé à 30 porces par jour ; cela correspond à environ 80 k. de papier pour pliage et à 150 k. de carton. Cette fabrique consomme 35,000 k. de chiffons et de rognures de papier, achetés à Lons-le-Saunier et aux environs ; le produit annuel est de 30,000 k., dont un tiers en carton, un tiers en papier pour pliage, et un tiers en papier de couvertures pour cartons Jacquard.

La valeur de ses produits est de 15,000 fr.

M. Mervant se distingue par la régularité et la bonne qualité de ses papiers ; il excelle dans la fabrication du carton pour la reliure.

Papeterie de Messia. — Une machine à système rotatif.

Cette fabrique existe depuis environ soixante ans; elle appartient à M. de Chassey, qui n'a rien négligé pour lui donner toute l'importance que comportait son cours d'eau dont la force moyenne est de 8 chevaux.

M. Cassanne est l'amodiateur de cette fabrique, et il

l'exploite avec beaucoup d'intelligence. C'est lui qui a dirigé tous les travaux de réparation.

Elle renferme deux cylindres broyeurs de 60 centimètres mûs par la même roue, et une machine à forme rotative du système de Samuel Dernison, avec sécheurs à feu direct chauffés à la houille.

Cette machine fonctionne bien : elle serait susceptible de fournir un travail beaucoup plus abondant si elle pouvait être alimentée de pâte de papier. Elle occupe 10 personnes, 4 hommes et 6 femmes.

La fabrication journalière est de 130 k. de papier pour pliage.

La production annuelle est de 40,000 k.

La consommation en chiffons de couleur, de 48,000 k.

M. Cassanne fabrique des papiers de différentes couleurs qui sont recherchés à cause de leur nuance et de leur bonne fabrication.

La valeur de sa fabrication s'élève à 26,000 fr.

Papeteries de Clairvaux.

Dans la commune de Clairvaux il existe trois papeteries; toutes trois sont mues par la rivière de Drouvenant.

Papeterie Janier.

La plus ancienne appartient à M. Janier-Dubry : elle est dans un état de vétusté fort avancé : M. Lançon en est l'amodiateur ; il utilise les deux cylindres qu'elle renferme pour aider à l'alimentation de sa fabrique.

La force du cours d'eau de cette usine est en moyenne de 12 chevaux.

Papeterie Lançon.

La deuxième appartient à M. Lançon; cette papeterie est la plus considérable du département, pour la fabrication du papier de pliage. Elle renferme une machine à forme rotative du système Dernison, à laquelle il a ajouté différentes améliorations, telles que: élargissement de la machine, épurateurs pour retenir les boutons de la pâte, trois cylindres sécheurs chauffés à la vapeur, etc.

Cette machine est alimentée de pâte par trois cylindres de 60 centimètres, mûs par la même roue, et un moulin de 16 maillets.

A la quantité de matière fournie par ces quatre machines, il faut ajouter celle qui provient de l'usine Janier.

Le produit journalier de cette fabrique peut s'élever à 500 k. ; mais la variation du cours d'eau par les gelées et les sécheresses de l'été le réduisent à 400 k.

Le produit annuel en papier serait de 120,000 k.

La consommation en chiffons, de 143,000 k.

La valeur du produit serait de 72,000 f. à 60 f. 0/0 k.

La fabrication de M. Lançon est très bonne ; elle consiste en papier de pliage de différentes couleurs pour sacs de droguerie, en papier de cordes pour pliage des étoffes, et en papier bleu et gris pour pliage du coton.

La ville de Lyon absorbe presque tout le produit de cette fabrique.

M. Lançon fait confectionner dans ses ateliers des sacs doubles et simples de toutes grandeurs à l'usage

du commerce de la droguerie et de l'épicerie. Il occupe à ce travail six jeunes filles qui trouvent ainsi un moyen facile de gagner leur vie.

Cette fabrique occupe 22 ouvriers : 10 hommes et 12 femmes ; la force d'eau moyenne est de 24 chevaux.

Papeterie Ardin.—Une cuve.

Cette papeterie est contiguë à celle de M. Lançon, avec laquelle elle partage les eaux du même barrage ; néanmoins, la force utilisée par M. Ardin n'est pas moitié de celle de M. Lançon, parce que, se trouvant en amont, la chute d'eau est moins considérable, et que ses moteurs hydrauliques sont établis dans de moins bonnes conditions de rendement.

Elle ne possède qu'un cylindre et un moulin de 5 piles ou 20 maillets, qui alimentent une cuve où l'on fabrique du papier pour pliage ordinaire et pour les cartons Jacquard.

Le travail est réglé à 30 porces par jour, soit à 80 ou 100 k. de papier.

Elle occupe 8 ouvriers : 4 hommes et 4 femmes.

La consommation est de 36,000 k. de chiffons gris et sa production de 28,000 k. de papier, dont la valeur est de 12,600 fr. à 45 f. 0/0 k.

(Nota.) M. Ardin vient de vendre sa fabrique à M. Lançon, qui en va faire une annexe de la sienne.

Papeterie de Nancuise près Orgelet. —Une cuve.

Cette papeterie appartient à M. ***

M. Pique, d'Uzès, vient d'y monter une cuve pour la fabrication du carton de corde lustré pour l'apprêt des étoffes.

L'établissement de M. Pique est très récent ; ce fabricant s'entoure de trop de mystère pour que nous puissions donner quelques détails sur son genre de travail et son importance.

Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que M. Pique a introduit dans le pays une nouvelle industrie, qui est venue occuper la place d'une cuve à papier de pliage qui n'était pas en voie de prospérité.

ARRONDISSEMENT DE POLIGNY.

Papeterie de Mesnay.—Grande machine.

La papeterie mécanique de Mesnay, sur la Cuisance, fut fondée en 1835 par MM. Sette frères, sur l'emplacement de deux papeteries anciennes. Ces messieurs l'ont construite avec beaucoup de soin et ont mis tous les artifices à triturer le chiffon en harmonie avec la belle machine à papier qui a été construite à Besançon dans les ateliers de nos compatriotes, MM. Gauthier frères.

Cette machine n'avait pas de sécheurs ; elle n'avait pour son alimentation que 4 cylindres à l'anglaise de 65 centimètres, mûs par un cours d'eau assez variable dont la force moyenne était de 24 chevaux.

L'alimentation était insuffisante, même pour un travail quotidien de 12 heures.

Et bien que MM. Sette frères adjoignirent des sécheurs à leur machine, ce qui améliorait les conditions de la

fabrication, ils ne purent tenir contre d'autres désavantages.

M. Cuenin, propriétaire actuel de cette fabrique, a considérablement amélioré les conditions de cet établissement, en augmentant la puissance du cours d'eau par une seconde chute de 2 mètres de hauteur qu'il a trouvée en aval de la première, qui a 2 m. 40 ; la puissance de cette seconde chute ne serait pas moindre de 12 chevaux en eaux moyennes.

L'exécution de ces travaux, les contestations qui en résultèrent avec des propriétaires d'usines, leurs voisins, ont suspendu la marche de cette fabrique, et ce n'est que depuis le mois de mai 1846 qu'elle est remise en activité.

Il y a tout lieu d'espérer que cet établissement se trouve actuellement dans de bonnes conditions et pourra lutter avec avantage contre les fabriques du même genre.

Elle est convenablement disposée pour la fabrication du papier blanc de toute nature. La bonne qualité des papiers qui en sont sortis est une preuve certaine de sa bonne construction.

50 personnes sont employées dans cette fabrique : 20 hommes et 30 femmes.

Le personnel peut varier selon le genre de fabrication auquel se donnera le fabricant.

Il peut rester le même s'il se livre à la fabrication du papier d'impression et d'écoliers ; mais s'il se livre à la confection des papiers à lettre et pour dessin, il devra nécessairement l'augmenter.

Le chiffre de la fabrication pourra s'élever à 400 k.

en faisant fonctionner la machine pendant 16 heures sur 24.

L'on peut donc prévoir que cette fabrique produira de 120 à 130,000 k. de papier par an et qu'elle absorbera 155 à 165,000 k. de chiffons blancs.

Elle consommera en outre 1,200 hectolitres de houille qu'elle tire de Dole au prix de un franc l'hectolitre pour le transport.

Et l'on peut supposer, sans crainte d'exagération, que le mouvement d'entrée et de sortie des marchandises de toute nature qui circuleront dans cette fabrique, s'élèvera à un poids de 400,000 k. par an, et que les marchandises fabriquées auront une valeur minimum de 170,000 fr., et, au maximum, de 220,000 fr.

Papeterie des Planches. — Deux cuves.

En remontant la rivière de la Cuisance, au-dessus de Mesnay, se trouve la papeterie du Vernois, appartenant au sieur Charles Mervant, fils.

Ce fabricant, qui a travaillé long-temps avec son père à Macornay, vient de disposer cette papeterie de manière à ne point démentir la réputation qu'il s'est acquise parmi les fabricants à la main.

Il a, comme machine broyante, un moulin de 16 maillets et deux cylindres parfaitement établis avec lesquels il alimente deux cuves dont le travail est réglé à 30 porces chacune en papier pour couverture de cartons Jacquard. Cela porte sa production à près de 200 k. par jour, soit à 60,000 k. par an, et la valeur de son papier à 25,000 fr.; il occupe 14 ouvriers : 8 hommes et 6 femmes.

Papeterie des Planches.—Une cuve et demie.

Près d'une des sources de la Cuisance se trouve la papeterie exploitée par M. F. Dubont, qui est pourvue d'un cylindre à broyer le chiffon et d'un excellent moulin de 20 maillets qui n'éprouvent jamais de fériation par manque d'eau. Avec ces machines, il peut faire le travail d'une cuve et demie en papier pour cartons Jacquard et de pliage.

Cela porte la fabrication journalière à 125 k., soit à 37,000 k. par an, pour lesquels il consomme 47,000 k. de chiffons de couleur.

La valeur de son papier est de 15,000 fr. ; il occupe 7 ouvriers et 5 femmes.

La force d'eau utilisée serait en moyenne de dix chevaux.

Papeterie de Moutaine, commune d'Aresches.—Une cuve.

Cette fabrique est construite depuis 9 ans et appartient au sieur Fumey ; elle est sur la rivière de la Furieuse. Les machines à broyer consistent en un moulin de 12 maillets et un cylindre de 50 centimètres, qui fournissent la matière à une cuve travaillant à 25 porces par jour, en papier de pliage commun. Cette fabrique est située au fond d'une gorge profonde et resserrée, ouverte seulement au nord-ouest. Ces conditions sont peu favorables pour obtenir un prompt séchage, et les étendoirs sont insuffisants.

Le travail de cette petite fabrique ne s'élève qu'à 30

ou 35 k. par jour, soit annuellement à 10,000 k. de papier, dont la valeur est de 3,000 fr.

La consommation de chiffons est de 12,000 k. ; la force motrice utilisée est de 6 chevaux ; cette fabrique occupe trois ouvriers.

Papeterie de Fonteny, commune d'Aresches.—Une machine Dernison.

La papeterie de Fonteny appartient à MM. Lespermont frère et sœur ; elle est située sur la Furieuse, non loin de la source principale de cette rivière. Elle est divisée en deux bâtiments qui ont été espacés de manière à reprendre l'eau de la chute supérieure pour en former une seconde qui a 4 m. 70 c. de hauteur, la première ayant 5 mètres.

Le cours d'eau est irrégulier ; il fait mouvoir 4 cylindres, la machine à papier, les cylindres sécheurs qui sont séparés de la machine, et des bluteries à plâtre. Dans les basses eaux, il ne peut faire marcher que deux cylindres et la machine; la force moyenne utilisée est de 15 chevaux.

Cette fabrique est convenablement disposée pour l'économie de la main-d'œuvre ; mais les moteurs demandent des réparations qui en amélioreront la puissance.

La machine est à forme rotative, c'est la première qui a été établie dans le Jura ; elle a un mètre de largeur. M. Lespermont l'a simplifiée considérablement sans nuire à sa fonction, et par ce moyen il a diminué ses frais d'entretien et de main-d'œuvre ; une seule per-

sonne suffit pour conduire la machine, sécher et couper le papier.

La fabrication de MM. Lespermont frère et sœur consiste en papier pour impression commune; en bleus teints, d'une beauté remarquable, pour la ciergerie; en bleus pâles, jaune rouille et gris, pour sacs et pour pliage.

Le travail journalier et moyen de cette fabrique s'élève à 200 k.

Celui de l'année à 60,000 k.; la valeur de ses produits est de 40,000 fr., la consommation de chiffons est de 77,000 k.

Cette fabrique occupe 12 ouvriers : 7 hommes et 5 femmes.

Il est peu de fabriques dans lesquelles le travail se fasse avec plus d'économie et soit moins surchargé de frais.

La fabrication s'écoule avec facilité; une grande partie se vend façonnée en sacs dont la bonne confection les fait rechercher par le commerce de Besançon.

M. Louis Lespermont, ingénieur, sortant de l'école centrale des arts et manufactures, a imaginé et construit lui-même une machine à fabriquer les sacs à laquelle on fournit le papier en rouleau et qui le rend en sacs tout confectionnés et collés. Cette machine est extrêmement ingénieuse; une seule personne la dirige et la fait mouvoir sans fatigue; elle peut produire le travail de 6 à 8 ouvriers. Elle présente seulement un grave inconvénient, c'est celui de ne confectionner qu'une seule grandeur de sacs.

Papeterie de Sirod.—Une cuve.

Cette fabrique appartient à M. Rozier, de Champagnole ; elle est sur la rivière d'Ain, au bas du bourg de Sirod.

La prise d'eau de cette usine ne se trouve pas dans des conditions très favorables, malgré la régularité du cours d'eau.

Une seule roue fait mouvoir deux cylindres dont la force utilisée est de 6 chevaux, en moyenne.

Cette fabrique est occupée par la veuve Filliat qui ne se livre qu'à la fabrication du pliage commun ; le travail de la cuve n'est pas réglé. La famille Filliat aidée d'un seul ouvrier suffit au travail de cette fabrique.

On peut évaluer, en moyenne, la fabrication journalière à 70 k., soit à 21,000 k. par an, la consommation de chiffons à 27,000 k., et la valeur du produit à 7,000 fr.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE.

Papeterie de Saint-Claude. — Grande machine.

La papeterie de St.-Claude appartient à MM. Baille et Poirier-Chappuis ; elle est dirigée par ce dernier sous la raison sociale Poirier-Chappuis et C.ie

Cette fabrique était déjà la plus importante du département lorsqu'elle appartenait à M. Chappuis ; elle se composait alors de trois cuves alimentées par deux cylindres et 45 maillets.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie ont changé totalement la distribution de cette fabrique ; ils ont supprimé toutes les anciennes machines à broyer le chiffon ; ils ont doublé la puissance du cours d'eau, qui est aujourd'hui de 55 chevaux en moyenne et ne subit que de faibles variations.

Avec cette force, ils font mouvoir huit cylindres de 70 centimètres, une grande machine à papier continu, deux presses à satiner et différentes machines accessoires à la fabrication. L'établissement possède un atelier de construction où ils établissent en ce moment deux nouveaux cylindres broyeurs, ce qui en portera le nombre à dix et augmentera d'un cinquième le chiffre de leur fabrication.

Leur machine à papier est de M. Chapelle, à Paris, qui est le constructeur le plus renommé en ce genre, Montée en 1835, elle a subi depuis ce moment tous les perfectionnements qui ont marqué le progrès dans ce genre de fabrication. Ils viennent de lui faire une addition de nouveaux cylindres sécheurs, afin que la dessiccation soit mieux graduée, plus lente, plus convenable à un bon collage, et puisse permettre des essais de collage à la colle animale. Elle a été pourvue d'épurateurs et de sabliers ou épurateurs du sable, tels que ceux qui ont paru à la dernière exposition des produits de l'industrie.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie ont envoyé pour la première fois quelques échantillons de leurs produits à l'exposition de 1844. Le jury central s'est exprimé en ces termes : « Les produits exposés montrent que MM. « Poirier-Chappuis et C.ie connaissent bien la fabrication

« du papier ; cependant plusieurs papiers laissent quel-
« que chose à désirer, quant à la blancheur ; ils ont
« exposé un rouleau de pelure et d'autres papiers bien
« collés, qui leur méritent la mention honorable que
« leur décerne le jury. »

Quel que soit le respect que nous professions pour les savants rapporteurs du jury, nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion que nous a suggérée leur opinion.

La qualité d'un papier dépend moins de sa blancheur que de sa tenacité, du carteux, de la pureté et du beau transparent de la pâte, et de son collage. La blancheur, qui est toujours désirable pour le consommateur, ne devrait arriver qu'en sous-ordre dans l'opinion du jury à l'égard d'un fabricant, parce que la blancheur du papier dépend moins, bien souvent, des procédés de blanchiment dont on fait usage que des matières premières que l'on a à sa disposition, et surtout des eaux qui servent au lavage des pâtes.

Les eaux qui coulent dans des terrains calcaires, contenant du fer oxydulé ; celles qui descendent des montagnes et traversent des terrains superficiels et tourbeux, laissent déposer facilement les sels qu'elles tiennent en dissolution, et le plus souvent ces sels sont de couleur ocrée ; ou bien, l'action de l'air sur les eaux chargées de sucs végétaux donne naissance à des végétations microscopiques qui sont retenues par la pâte du papier lorsqu'elles sont employées à leur lavage. Telles sont la plupart des eaux dans le Jura ; ces eaux sont bien moins convenables pour la blancheur et la pureté du papier que les eaux qui sortent des grandes profon-

deurs de la terre. Celles-ci sont en général plus douces et moins chargées de sels et de sucs végétaux; telles sont les eaux du département de la Charente : aussi les papiers d'Angoulême sont éminemment remarquables par leur blancheur, tandis que les papiers de Rives, d'Annonay et du Jura le sont à un degré inférieur.

Les eaux dites séléniteuses, qui sont chargées de calcaires sulfatés, sont peu convenables pour un bon collage. Par tous ces motifs, il nous semble qu'il devrait être tenu compte, dans la distribution des récompenses, de toutes les difficultés qui ont été surmontées par un fabricant pour arriver à un résultat satisfaisant. Ce qui pourrait venir à l'appui de ces réflexions, c'est que les papiers de MM. Poirier-Chappuis et C.ie sont très estimés dans le commerce et qu'ils les vendent aux mêmes prix, et souvent à des prix supérieurs à ceux d'Angoulême et des premières fabriques de France.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie fabriquent spécialement les papiers à lettres, pour registres et pour dessin; ils fabriquent également les papiers de couleur pour lettres et pour affiches, ainsi que quelques beaux papiers pour l'impression et la taille douce.

La production de cette fabrique en 1845 s'est élevée à 195,000 k., ce qui donne une moyenne, pour 300 jours de travail, de 650 k. par 24 heures.

La consommation en chiffons blancs a été de 244,000 k., et la valeur produite de 293,000 fr.

Cette fabrique occupe 120 personnes, dont 35 hommes, 60 femmes et filles adultes, 25 filles de 12 à 16 ans.

Depuis le 1.er novembre 1841 jusqu'au 31 août 1845,

MM. Poirier-Chappuis et C.[ie] ont ouvert dans leur établissement une école gratuite, dont la fréquentation était obligatoire pour les jeunes filles qui n'avaient pas l'instruction exigée par la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; les leçons duraient une heure et demie chaque soir, et jusqu'au jour de sa fermeture, qui est survenue par la mort de l'institutrice, l'école a été fréquentée régulièrement par 40 à 48 jeunes ouvrières.

Depuis la fermeture de l'école, il n'est reçu dans l'établissement aucune nouvelle ouvrière qui n'ait fait sa première communion et n'ait reçu l'instruction primaire.

Les ateliers des femmes sont séparés et sont surveillés chacun par un contre-maître dont la moralité est éprouvée.

Les ouvriers sont soumis à un règlement dont chaque infraction entraîne une peine pécuniaire qui est employée au soulagement des ouvriers malades.

Le mouvement d'entrée des marchandises donne lieu à un voiturage de 430,000 kil. dont le trajet moyen est de 20 lieues.

Le poids des expéditions est d'environ 220,000 kil. dont la moyenne du trajet est de 80 lieues.

Papeterie de Lessard.—Une cuve et demie.

La papeterie de Lessard, qui est située très près de la source du ruisseau de Ladoye, au-dessous de Septmoncel, est une des plus anciennes papeteries de la Franche-Comté.

M. Benoit, qui en est le propriétaire actuel, vient de faire quelques augmentations dans ses machines à broyer et à lisser le carton, ce qui va permettre d'accroître la fabrication et de l'améliorer. M. Andrieux, qui en est l'amodiateur, fait valoir cette fabrique avec beaucoup d'intelligence et d'activité; il vient de régler le travail journalier à 45 porces, ce qui représente la valeur d'une cuve et demie et portera le poids de la fabrication de 60 à 100 kil. par jour, suivant la nature du papier qu'il fera.

Fabriquant presqu'exclusivement pour le pliage des articles de Saint-Claude et de Morez, son travail est très varié. La clouterie emploie des papiers très forts; les pignons d'horlogerie, les lunettes et autres articles, emploient au contraire des papiers très minces; il est concevable dès-lors que le poids de la fabrication puisse varier selon la nature des placements.

Cette papeterie possède actuellement un moulin de 16 maillets et 2 cylindres qui utilisent une force d'eau équivalente à 10 chevaux.

M. Andrieux estime que son travail actuel s'élèvera annuellement à 25 ou 30,000 kil. et aura la valeur de 15,000 fr.; pour ce travail il consomme 39,000 kil. de chiffons de couleur.

Cette fabrique occupe 11 personnes : 7 hommes et 4 femmes.

Suivant la statistique faite par M. Guyétant en 1825, le département du Jura possédait à cette époque 16 papeteries ; elles avaient en activité 17 cuves alimen-

tées par 10 cylindres à la hollandaise et 272 maillets.

Elles occupaient 150 ouvriers, hommes et femmes; consommaient 317,000 kil. chiffons blancs et gris; produisaient 243,000 kil. papier de diverses qualités, dont la valeur peut être appréciée à 230,000 fr.

En 1846, le département du Jura possède 14 papeteries; 8 travaillent à la main et donnent de l'activité à 10 cuves; 3 fabriquent par machine à système rotatif; deux seules fabriquent des papiers blancs par grande machine à système prolongé. Toutes ces usines sont alimentées par 39 cylindres de grandeurs et de forces différentes, et par 120 maillets.

Elles occupent 281 ouvriers, hommes, femmes et enfants, consomment 571,000 k. chiffons de couleurs.

et	404,000 k. chiffons blancs.
Total.	975,000 k.
Elles produisent	436,000 k. papier pour pliage.
et	320,000 k. papier blanc.
Soit	756,000 k. pap. de toutes qual.

La valeur de ces produits est de 245,600 fr. pour les papiers de pliage . . . . et 488,000 fr. pour les papiers blancs.

Total . . 733,600 pour papier de toutes qualités.

En 1788, Desmarêt, dans son Traité sur l'art du papetier, porte à 900 le nombre de cuves existant alors; il évalue à 20,000 kilog. les chiffons consommés par chaque cuve, soit en totalité à 18,000,000 de k., et le

papier produit à 12,000,000 kilog. En 1829, M. Lenormand, l'un des rédacteurs du Dictionnaire technologique, évalue à 1,600 le nombre des cuves, les chiffons consommés à 41,000,000 kilog., le papier produit à 28,000,000 kilog. En 1846, il existe 200 grandes machines à papier continu, consommant en chiffons 48,000,000 kilogram. produisant en papier 35,000,000 kilog.; 500 cuves et petites machines consommant en chiffons 15,000,000 kilog. produisant en papier 11,000,000 kilog.

La consommation totale pour cuves et machines serait, en 1846, de 63,000,000 kilog. de chiffons blancs et gris, et la production, 46,000,000 kilog. de papier de toutes qualités.

La fabrication par machine représente, à peu dechose près, le papier blanc qui se produit ; de même que les cuves peuvent représenter les papiers communs.

Evaluant les papiers blancs à 120 f. pour cent, et 45 fr. 50 pour cent kil. les papiers communs, la valeur serait pour

35,000,000 k. de papier blanc,	42,000,000 f.
11,000,000 k. de pap. pour pliage.	5,000,000 f.
46,000,000 k. de pap. blanc et de pliage,	47,000,000 f.

Le département du Jura fournit la 61e partie du poids de ce produit et la 64e partie de la valeur.

L'industrie papetière du Jura a donc suivi la progression générale et s'est maintenue avec distinction à la hauteur de ses perfectionnements. La place qu'elle occupe par son importance, parmi les industries spéciales de notre département, la rend digne de la protection de nos administrateurs. Après la meunerie, c'est

elle qui contribue le plus à maintenir la valeur de nos cours d'eau. L'emploi de ses machines, bien loin de réduire le nombre des ouvriers, n'a fait que multiplier la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'elle se trouve une de ces rares industries de nos contrées qui procurent un travail lucratif et peu pénible aux femmes et aux enfants.

Le prix moyen des salaires est de 50 à 60 fr. par mois pour les hommes, de 25 à 30 fr. pour les femmes, et de 10 à 12 fr. pour les enfants.

Les bienfaits que cette industrie répand sur une classe malheureuse la rendent intéressante à plus d'un titre.

La récolte du chiffon dans les campagnes est faite par des gens pauvres, peu valides, et souvent incapables de pourvoir à leur existence par tout autre travail, et celui-ci les soustrait à la mendicité. Il en est de même à l'égard des femmes qui sont employées dans les fabriques pour choisir et couper le chiffon.

Le chiffon est une matière première qui se produit d'elle-même, dont le prix est à peu près uniforme partout, et qui n'a qu'une valeur relative à son emploi et à la distance à laquelle on la transporte. Lorsqu'elle est consommée sur les lieux de production, c'est le producteur qui profite de la valeur qu'elle acquiert, et si l'on considère que l'exportation de cette matière, hors du département, est au moins équivalente à celle qui y est importée, le Jura pourrait fournir à la consommation de ses fabriques tout le chiffon qui leur est nécessaire, c'est-à-dire pour une valeur d'environ 300,000 francs par an.

Le moraliste pourrait apercevoir encore un autre bienfait de cette industrie: c'est que rien n'est plus moralisant que le travail lorsque l'ouvrier n'a pas la faculté de se déranger, et il n'est peut-être aucun établissement industriel où il règne une discipline plus sévère, une division de travail plus conforme à la conservation des bonnes mœurs et de la santé, que dans les papeteries mécaniques. Dans ces établissements, le même travail doit s'opérer tous les jours; pour cela, le même nombre de bras est strictement nécessaire, aucun ouvrier ne peut s'absenter sans faire tort à la besogne.

Les travaux pénibles, tels que le blanchiment des pâtes, leur transport d'un atelier à un autre et la surveillance des machines, sont faits par des hommes.

Les travaux moins pénibles, tels que le triage du chiffon, le choix, le façonnage et l'apprêt des papiers, sont faits par des femmes et des enfants dans des ateliers séparés.

Ces travaux fixent constamment l'attention des ouvriers et ne leur permettent ni de sortir de leur place, ni de se livrer à des conversations inutiles et proscrites par le règlement que toute fabrique bien administrée doit établir et faire respecter. Aucun genre de travail n'est donc plus conforme à la moralité.

L'importance de l'industrie papetière peut être envisagée sous un point de vue d'un autre ordre: la pénurie des papiers a provoqué dans un temps la sollicitude du gouvernement pour amener la production en harmonie avec les besoins. Cette pénurie a été l'une des causes de l'invention des machines et de la perfection des pro-

cédés de fabrication. Ces changements ne se sont opérés qu'en jetant le trouble dans cette industrie et en plaçant les plus heureux fabricants dans des conditions souvent très précaires : ce qui a été malheur pour les fabricants a été bonheur pour le public ; les papiers sont devenus plus abondants et à plus bas prix.

Cette circonstance a été favorable aux progrès de l'enseignement, à celui des sciences et des lettres ; et, malgré que le goût pour l'instruction se développe de plus en plus et qu'il augmente la consommation du papier, la production qui s'en fait aujourd'hui dépasse les besoins. Des débouchés extérieurs lui deviennent nécessaires. La beauté de nos papiers et leur bas prix permettent à nos fabriques de lutter contre les papiers anglais et contre ceux de toutes les nations, partout où des traités de commerce nous placeront dans des conditions d'égalité.

L'exportation de nos papiers, dont le chiffre avait dépassé la valeur de 12 millions en 1844, s'est réduite en 1845 et tend à se réduire encore.

Cette industrie appelle donc de tous ses vœux la sollicitude du gouvernement en faveur de ses produits, puisqu'ils peuvent contribuer à l'alimentation de notre commerce maritime et à la richesse du pays.

Saint-Claude, le 11 juillet 1846.

POIRIER-CHAPPUIS.

CHAMPAGNOLE.

SOUVENIR DE 1818,

PAR M. GINDRE DE MANCY.

O mon Jura lointain! ô ma chère patrie!
Qu'avec joie et bonheur la molle rêverie
Parmi tes frais vallons me ramène toujours!
Et que j'aime à renaître au soleil de ces jours
Où, libre comme l'air qui souffle des montagnes,
Au flanc de tes rochers, au sein de tes campagnes,
J'allais, tantôt errant du matin jusqu'au soir,
Tantôt, près des ruisseaux, sur le gazon m'asseoir;
Et là, l'onde et les airs joignant leurs symphonies,
Bercer mon jeune cœur de vagues harmonies,
Et l'emplir tout entier de sainte émotion,
Et de gloire, et d'amour, et d'inspiration.

Ainsi, de ce beau jour j'ai surtout souvenance;
Vers ma chère Lédon, après six mois d'absence,
Et par monts et par vaux je revenais joyeux.
Tout riait à mon cœur, tout riait à mes yeux.
Voyageur matinal, sur nos vertes collines,
J'avais déjà quitté la ville des Salines,
Et de son double fort, et de l'altier Poupet,
Je voyais fuir au loin le sourcilleux sommet.
Puis, d'un bois de sapins projetant leur grande ombre,
J'avais percé la voûte impénétrable et sombre,
Et, des plaines de l'air sur l'abîme des eaux,
Suivi leurs fûts altiers, mâts futurs des vaisseaux.
Au pied de la montagne où commence sa course,
L'Ain m'avait révélé les secrets de sa source,
Et mon œil curieux dans le bassin d'azur
Plongeant avidement sous le flot calme et pur,
En leur palais de nacre, à l'entour de leur reine,
Avait cru voir l'Ondine et la blonde Sirène,

De l'humide séjour mystérieux sérail,
Se jouer parmi l'ambre, et l'or et le corail;
Et les esprits de l'air, pour mieux leur rendre hommage,
Murmuraient leur plus doux, leur plus tendre ramage,
Et, sur le frais miroir, d'un vol léger glissant,
De leur souffle embaumé l'effleuraient en passant.
Mais bientôt d'autres soins viennent remplir mon ame,
Et Nozeroy déjà tout entier me réclame,
Noble cité qui vit en son humble vallon
Naître et croître un héros, Philibert de Chalon!
L'œil fixé sur les monts, devant moi, sur leur cime,
Du guerrier tout d'un coup surgit l'ombre sublime.
Il était là debout, superbe, d'une main
Agitant l'étendard conquis au champ romain,
De l'autre s'appuyant sur son glaive invincible,
Et d'une voix puissante, et d'un geste terrible,
A la vengeance amère, aux combats triomphants,
Appelant de nos monts les belliqueux enfants;
Et tous lui répondaient, et le cri de la guerre
Résonnait en ces lieux si paisibles naguère,
Et du pic des rochers, et du creux des sillons,
S'élançaient tout armés de nombreux bataillons.
Car on était aux jours de cruelle mémoire
Où la France, expiant fatalement sa gloire,
Du joug de l'étranger avait connu l'affront,
Et sous le voile encor cachait son noble front;
Et les bras, les esprits, les cœurs, d'intelligence,
Impatients du frein, n'aspiraient que vengeance,
Ne demandaient qu'un chef qui, plein de leur fierté,
Les guide encore aux noms de France et liberté!
Et moi, du même élan: Aux armes! m'écriai-je,
Malheur à l'étranger! malheur au sacrilége,
Qui de ses pas impurs souille le sol sacré!
Aux armes! que partout il tombe massacré!
Ainsi, j'allais, épris d'une fureur guerrière,
Aux plus hardis projets donnant libre carrière,

Et du pâle étranger, fuyant de toutes parts,
Balayant devant moi les bataillons épars;
Et des jours d'Iéna, d'Austerlitz et d'Arcole,
La France ravivait la splendide auréole;
Et, plus terrible encor, sur l'univers entier
D'un vol dominateur planait son aigle altier!
Mais voilà qu'en tournant la route sinueuse,
S'arrête avec mes pas ma fougue impétueuse,
Et que mon cœur ému soudain se sent calmer
Au tableau le plus doux qui le puisse charmer.
Au flanc d'un vert côteau, sur les ondes se penche
Une jeune cité fraîche, coquette et blanche.
L'hospitalité sainte habite chaque seuil,
Et d'un sourire à tous offre un affable accueil.
Deux ponts au large arceau sont jetés sur le fleuve,
Et de leurs parapets, dans les champs qu'il abreuve,
A travers les rochers, les forêts, les coteaux,
L'œil suit avec amour le circuit de ses eaux,
Et la plage où l'enfant parmi les fleurs se joue,
Et le moulin bruyant dont la rapide roue
Disperse autour de soi l'onde en flots écumeux,
Et la fait au soleil briller de mille feux.
Là, ramenant partout l'allégresse et l'aisance,
L'industrie et la paix, mères de l'abondance,
Reviennent se fixer, et déjà sur ces bords,
D'une main libérale épandant leurs trésors,
Là, des noirs arsenaux de l'usine allumée,
Jour et nuit monte au ciel une épaisse fumée,
Cet encens du travail plus agréable à Dieu
Que celui dont le prêtre embaume le saint lieu;
Tandis qu'aux champs voisins, le bœuf, à pas tranquille,
Au sein d'un sol pierreux trace un sillon fertile,
Et que, de fier soldat devenu laboureur,
Ce guerrier, de l'Europe autrefois la terreur,
Non loin du calme abri du chaume héréditaire,
De sa noble sueur féconde cette terre

Qu'il défendrait encore au prix de tout son sang.
Sa mère lève au ciel un œil reconnaissant,
Et son vieux père ému le contemple avec joie,
Et ses sœurs, en filant et la laine et la soie,
En plus d'un chant naïf par le cœur inspiré,
Célèbrent le retour d'un frère désiré.
Là, travaux et loisirs, union des familles,
Femmes aux beaux enfants et douces jeunes filles,
Tout rit au voyageur, tout lui fait envier
Une place auprès d'eux au rustique foyer.
Pour moi, sur la colline assis au pied d'un chêne,
Sur les divers tableaux de cette auguste scène,
Avec ravissement je laisse errer mes yeux,
Et ma voix tout d'un coup s'élevant vers les cieux :
Vivez, vivez heureux, enfants de nos montagnes!
Paissez vos gras troupeaux, cultivez vos campagnes,
Que la terre vous rende au centuple le grain
Qu'à son sein nourricier confia votre main!
Vivez et renaissez à la belle espérance.
Qu'à votre exemple, ainsi partout puisse la France
Oublier ses douleurs, réparer ses revers,
Et de l'or des moissons voir ses guérêts couverts!
L'empire universel fut trop long-temps son rêve :
Assez elle a régné par le courroux du glaive,
Et prodigué son sang dans de lointains combats,
Et fait sentir à tous la force de son bras.
Qu'elle aspire à plus noble, à plus sainte conquête :
Reine des nations, que toujours à leur tête
Elle brille, et partout qu'elle fonde ses droits
Sur les arts, les vertus, la liberté, les lois!
Que bientôt, ranimant ses couleurs immortelles,
Son drapeau flotte encore avec orgueil sur elles ;
Qu'il soit béni de tous par acclamation,
Comme signe d'amour et de rédemption,
Comme, sur les confins de la terre promise,
Le signe aux yeux du peuple élevé par Moïse,

Et qui rendait la vie aux Hébreux éperdus,
Sur le sable déjà demi-morts étendus!
Qu'ainsi le genre humain, sous sa puissante égide,
Vers de meilleurs destins marche où sa voix le guide,
Et de frères unis dès l'âge du berceau
Offre aux regards charmés le spectacle nouveau!
Qu'ils foulent à leurs pieds la discorde et la guerre,
Et, changeant par leurs soins la face de la terre
Où les plaça le Dieu de paix et de bonté,
Qu'ils en fassent encore un Eden enchanté!
Et vous, fils du Jura, vous, Franc-Comtois, mes frères!
Vous, si long-temps battus des aquilons contraires,
Sur nos humbles châlets, en vos calmes séjours,
Les premiers puissiez-vous voir luire ces beaux jours,
Vous, de la France armée intrépide avant-garde,
Et qu'avec tant d'amour son œil toujours regarde!
Et sur les champs de mort, dans les sanglants combats,
Comme elle compte en vous ses plus vaillants soldats,
Tels soyez désormais l'honneur de la patrie,
Par les arts, par les mœurs, par l'active industrie,
Par les fiers sentiments, les pensers généreux,
Et les douces vertus qui rendent l'homme heureux.

DES CAUSES

DE L'AFFAIBLISSEMENT DE L'AUTORITÉ PATERNELLE

ET DES MOYENS DE LA RELEVER,

Par M. GUYÉNOT, *principal du collége de Chalon-sur-Saône, membre correspondant.*

De tout temps, l'autorité paternelle fut regardée comme l'une des bases fondamentales de l'ordre social. Dans le principe même, le gouvernement des peuples n'eut pas d'autre origine ni d'autre forme. C'est là en effet le pouvoir le plus naturel et le moins contestable. Il réunit tous les titres qui peuvent rendre un pouvoir respectable et sacré. Lui seul n'a jamais paru que pour les cas d'exception, toujours très rares, devoir être limité par des conditions préventives et servant de garantie à ceux qu'il régit. C'est que leurs intérêts et les siens sont inséparables, et, quand il n'est pas assez éclairé, la Providence a gravé dans le cœur de ceux qui l'exercent le besoin de le rendre tutélaire et la crainte d'en abuser. Le bonheur de ceux qui obéissent est à celui qui commande plus cher que le sien propre. Ici, les gouvernés sont représentés par la nature elle-même, dont la voix sera toujours plus éloquente que celle de nos orateurs, et dont la sagesse surpassera éternellement la sagesse de tous nos législateurs passés, présents et futurs.

Si ceux qui sont appelés à présider aux destinées des nations pouvaient éprouver et avaient toujours eu pour leurs sujets des sentiments vraiment paternels, la confiance qu'ils inspireraient aujourd'hui et la soumission

à leurs ordres ne seraient pas plus rares ni plus étonnantes que la confiance et la soumission des enfants pour leurs parents. Les exceptions, pour lesquelles seulement il faudrait stipuler quelques sûretés, seraient aussi regardées comme des monstruosités. Mais, comme d'ordinaire et de très bonne heure les peuples n'ont pas été traités avec toute la justice et la bonté auxquelles ils avaient droit, gouvernants et gouvernés ont été en lutte perpétuelle et plus ou moins ouverte. Quelques trèves, dues à la noble équité de princes dont l'humanité conserve les noms pour les transmettre à la postérité, ont permis de croire à la possibilité d'un régime équitable qui concilierait tous les droits avec tous les devoirs, et qui, procurant à tous la plus grande somme de bien-être, favoriserait sous tous les rapports le développement de notre espèce.—Malheureusement, l'histoire a bientôt compté le petit nombre de souverains qui ont acquis ou seulement ambitionné cette gloire immortelle. La plupart des autres se sont attachés à usurper par la ruse ou par la violence les droits que nous tenons de la nature. Mais comme par essence ils sont imprescriptibles, chaque fois que la mesure a été trop pleine, la Providence, qui ne cesse par ses lois générales de veiller sur la conservation de son œuvre, a suscité des réactions quelquefois convulsives, trop souvent sanglantes, toujours terribles, dans lesquelles sont ressaisis en un jour ces biens que des siècles de fraude avaient surpris ou arrachés. Mais ces crises redoutables et nécessaires, dans lesquelles une nation se régénère et reconquiert plus ou moins ses titres de liberté et de dignité, ne s'accomplissent jamais sans troubler toutes les parties de l'ordre

établi, sans briser ou relâcher les liens de toute autorité, et c'est pour avoir trop obéi que l'on ne veut plus obéir. Tout est remis en question, tout est discuté, jusqu'au pouvoir le plus salutaire et le plus révéré, celui des parents. On craint de montrer trop de souplesse, et l'on aime mieux pencher vers l'insubordination que vers la servilité (1).

Est-il donc étonnant qu'au sortir d'une révolution que plusieurs regardent comme n'étant point encore consommée, et qui a détruit le prestige d'une monarchie à laquelle son antiquité et son éclat semblaient promettre une durée indéfinie, l'autorité paternelle, qui, par des liens plus ou moins sensibles, mais nombreux, se rattache à l'autorité souveraine, ait été un peu ébranlée ? Quand le sceptre royal volait en éclats, le sceptre patriarchal pouvait-il ne ressentir aucune atteinte ? Pour le croire, il faudrait méconnaître l'influence qu'exercent à notre insu l'association des idées et l'analogie des sentiments. Toujours il y aura réciprocité de cause et d'effet entre ces deux pouvoirs. Lorsqu'à l'obéissance aveugle pour le monarque absolu, les sujets auront substitué les formes représentatives, vous verrez indubitablement les enfants chercher des limites à la puissance de leurs auteurs, vouloir en apprécier les titres. C'est

(1) On trouvera peut-être que, dans un pareil sujet, les considérations politiques ne devaient avoir que très peu ou point de place. Attribuant, comme nous le faisons, l'affaiblissement de l'autorité paternelle en grande partie aux circonstances sociales, nous ne pouvions nous abstenir tout-à-fait. Nous avons tâché de respecter tous les partis, et nous nous sommes attachés au seul principe dont le triomphe plus ou moins éloigné nous paraisse certain, celui de la raison.

ici l'application du même principe d'examen, et à tout prendre, il n'y a là rien que de logique, de parfaitement juste.

Rien de ce qui est constitué ne saurait échapper à cette loi, ne saurait, sans montrer la crainte d'être trouvé en flagrant délit d'usurpation, décliner la compétence du tribunal sévère et impartial de la raison.

Le règne du père serait donc passé s'il n'avait pour lui le bon sens et l'intérêt même de l'enfant. Tant qu'il pourra les invoquer, il ne cessera d'être la source la plus efficace du bonheur particulier et du bonheur général. Mais, de même que le gouvernement politique s'est transformé, le gouvernement de la famille doit se modifier. Plus rien d'absolu, d'arbitraire, ne doit rester dans les rapports de celui qui ordonne avec celui qui exécute. Tout doit être rationnel d'une part, tout doit être, autant que possible, volontaire de l'autre.

C'est précisément l'exagération de ce principe, qui, au sein de la société comme au foyer domestique, tend aujourd'hui à intervertir les rôles et donne lieu à tant d'indécentes contestations. Autrefois, l'homme parvenu à l'âge viril n'était encore compté pour rien, le citoyen n'existait pas même de nom. Maintenant, c'est l'enfant qui dicte des lois et impose ses caprices, c'est l'administré qui traduit l'administrateur à sa barre. Ce renversement prouve que les oscillations qui ont succédé à la tempête révolutionnaire, jusque dans les parties les plus intimes du corps social, ne sont pas encore totalement apaisées. Le trouble diminue chaque jour ; chaque jour on revient à des idées plus saines et on comprend davantage la nécessité de cette domination bienveillante

sans laquelle tout déplace et s'altère. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, cette déférence passive et muette de nos ancêtres pour leurs parents a disparu pour toujours. Elle nous semble mériter peu de regret. S'il n'y a de confiance flatteuse et solide que celle qui est motivée, il n'y a de respect sincère et durable que celui qui est fondé. D'où nous concluons :

Qu'en France le retour des anciennes mœurs est impossible, à moins qu'on ne fasse rebrousser et nos institutions, et l'esprit humain ;

Que désormais la loi paternelle sera respectée selon qu'elle sera respectable. C'est le propre des lumières de rappeler chaque fait à sa valeur réelle. Nous devons les en bénir. Elles assurent le triomphe du vrai et par là sont une infaillible garantie de progrès indéfini ;

Que l'autorité paternelle, quand elle a les titres qui peuvent la rendre chère et imposante, doit être inflexible et peser comme la loi de la nécessité, même sur ceux qui hésiteraient à lui rendre hommage. C'est à cette condition qu'elle est tutélaire et devient une cause de prospérité et de bonheur pour les familles et l'État.

Pour lui rendre ce qu'elle a perdu de force, ne cherchons pas à ressusciter ce prestige désormais impossible, qu'elle tenait du principe même du gouvernement despotique, et de toutes les institutions qui en étaient les conséquences. L'avénement dans nos sociétés modernes du droit de libre examen, n'a pu la compromettre que par contre-coup et momentanément. Qu'elle se mette en état de pouvoir en appeler à la raison elle-même, du dommage accidentel qu'elle peut

avoir à lui reprocher ; justice lui sera infailliblement rendue. Prétendre la rétablir sur une autre base serait une chimère. On ne saurait tout au plus que la restaurer tant bien que mal sur des étais insuffisants et vermoulus, ressortissant en définitive de l'appréciation rationnelle.

Est-ce à dire pour cela que cette puissance ne doive s'exercer qu'avec l'agrément de ceux qu'elle est destinée à protéger et à régir ? Assurément non. Ce que nous voulons, ce que nous conseillons du moins, c'est qu'elle devienne telle, que la raison et le bon sens n'aient rien à lui contester ; qu'elle ne néglige rien pour se faire adopter ; mais qu'elle sache au besoin s'imposer, exiger rigoureusement ce qui lui est dû. C'est là son droit, son devoir : droit qu'elle tient de son essence, devoir très difficile à remplir et devant lequel nous reculerions bien souvent, si nous l'avions mesuré dans toute sa gravité et son étendue.

En effet, n'est-ce pas une chose étrange et bien douloureuse à voir que la légèreté et l'insouciance avec lesquelles nous contractons en général des obligations aussi grandes, disons-le, aussi effrayantes que celles de la paternité ! On se prépare, des années durant et à grands frais, aux devoirs spéciaux d'une profession, et quand il s'agit d'intérêts non moins précieux et importants, puisqu'ils touchent à l'avenir autant et souvent plus qu'au présent, on se croit dispensé de toute préparation particulière ! Les inspirations du sens commun, si souvent contrariées et obscurcies par celles d'une tendresse ou d'une sévérité mal entendue, peuvent-elles suffire ? Si nous n'avons pas, sur nos devoirs envers nos

enfants, des idées bien exactes et bien arrêtées, des principes sûrs, sera-t-il temps de nous en faire au milieu de la perplexité et du trouble auxquels nous pouvons être en proie? Et l'indifférence, moins rare qu'on ne pense sur ce grave sujet, quel mobile pourra la faire cesser si notre bien-être actuel n'est pas intéressé? Et les influences croisées de la famille et des circonstances, qu'est-ce qui viendra, au moment décisif et souvent très rapide, nous y soustraire, nous laisser, nous faire voir ce qui est le plus convenable ? Autant, quand la tempête gronde, demander au matelot ignorant de prendre la place du pilote.

Quoi de plus saint, de plus beau et de plus épineux que la mission des parents ? Quelle réunion de qualités, quelle supériorité sous tous les rapports n'exige-t-elle pas ? Et cette mission presque divine d'où dépend le sort de ceux qui vont nous devoir l'être, nous nous la donnons sans nous en être rendu compte, sans nous être seulement demandé en quoi elle consiste ! Nous suivrons les errements vulgaires, nous agirons comme nos auteurs agirent envers nous, comme on agit autour de nous. Cette science de l'éducation n'est pas indispensable; peut-être même n'est-ce qu'un mot vide de sens, une théorie d'ostentation. Pourquoi nous en préoccuper ? C'est l'œuvre de nos femmes pour la première enfance, et des professeurs ensuite. Notre rôle à nous, c'est la direction des affaires extérieures; nous saurons bien toujours, quand il le faudra, faire prévaloir notre volonté. Plus ou moins explicitement, n'est-ce pas là le langage que nous nous tenons pour éloigner d'importunes réflexions ? Et cependant, si nos

enfants viennent à se montrer peu aimants, peu respectueux, indociles, s'ils méconnaissent notre voix, se rient de nos conseils ou méprisent nos ordres, quel chagrin, quelle indignation! Comme nous crions à l'ingratitude et quelles plaintes amères nous faisons entendre! Nous n'avons pas compris, nous n'avons pas rempli nos devoirs envers eux, et nous leur faisons un crime de ne pas comprendre, de ne pas remplir les leurs envers nous! Cela est-il logique, équitable? Nous osons le dire tout haut, et notre opinion est le résultat de nombreuses observations faites dans la position la plus favorable pour bien juger : nous n'avons pas vu qu'à de très rares exceptions près, ou à moins d'une aliénation mentale plus ou moins caractérisée, des enfants, quel que fût leur âge ou leur sexe, manquer à ce qu'ils devaient à leurs parents, sans qu'on ne pût, en y regardant de près, en imputer la faute à ceux-ci. — Sans doute rien n'excuse un mauvais fils, une fille dénaturée; mais heureusement de pareils excès sont peu communs, et ce dont on se plaint, c'est du peu de soumission habituelle presque général, du sans-façon avec lesquels les enfants traitent ceux dont la volonté, dont le désir devrait être sacré. C'est qu'ils savent parfaitement ce qu'ils peuvent espérer d'impunité, ce que les défauts de leurs auteurs leur permettent d'oser. Nul ne se plaît à des tentatives dont l'insuccès est certain, n'oppose une résistance qu'il sait d'avance inutile et devoir amener infailliblement une répression. S'il est vrai qu'il n'y ait pas de grand homme pour son valet de chambre, il l'est bien plus que nous ne saurions avoir de témoins plus clairvoyants,

de juges plus sévères que nos propres enfants. Il faudrait être parfait pour jouir sur eux d'un empire absolu. Comme cela n'est pas possible, souvenons-nous que notre volonté rencontrera d'autant moins d'obstacles, que nous serons plus dignes sous tous les rapports d'être obéis. Ainsi, c'est dans la valeur réelle des parents qu'il faut chercher la soumission des enfants, et réciproquement. Au lieu donc de faire impitoyablement le procès des uns, réformons d'abord les autres ; au lieu de déclamer contre l'esprit de notre temps, mettons-nous à même de la modifier en ce qui nous concerne, et l'on verra bientôt une piété filiale aussi tendre qu'éclairée remplacer cette vénération aveugle et servile que nous regrettons. Il est vrai que, pour obtenir cette espèce de culte et en rendre la pratique durable, il faut en être digne et la mériter sans cesse. Mais encore une fois, où en est le mal ? Comment ne pas reconnaître dans cette obligation mutuelle, chez les pères et chez les enfants, de s'élever de plus en plus aux yeux les uns des autres, une de ces lois providentielles auxquelles sont attachés le progrès et le bonheur de l'humanité ?

Si les considérations que nous venons de présenter sont vraies, il ne nous reste qu'à exposer les conditions indispensables à la puissance paternelle pour s'exercer dans toute sa plénitude et toute son efficacité.

Le gouvernement domestique offre des difficultés de toute espèce et plus qu'on ne croit vulgairement. Pour les vaincre, il faut de l'habileté et de la supériorité sur les autres membres de la famille. Il faut posséder leur confiance, être assuré de leur affection et de leur dé-

vouement. Là plus qu'ailleurs l'opposition est incessante, et prend toutes les formes; c'est particulièrement en lui ôtant tout motif, en ne la laissant ni se manifester, ni s'organiser, que le pouvoir dirigeant conserve et sa force et sa liberté. Que chaque intérêt, que chaque besoin trouve son expression et sa garantie dans notre volonté, et bientôt toutes ces forces, trop souvent livrées à un antagonisme subversif, convergeront et s'absorberont en une seule qui en sera la résultante.

Le premier soin d'un homme qui veut être maître chez lui, c'est d'obtenir la coopération sincère de celle qui, en devenant sa compagne, la mère de ses enfants, devient un autre lui-même, tout au moins un auxiliaire, ou bien le centre et le chef d'une opposition de tous les jours, tout au moins une entrave, un embarras. La moindre contradiction, le moindre défaut de concours de la part de cette associée, dont le rôle, bien que légalement secondaire, n'en est pas moins important, devient une cause d'affaiblissement et quelquefois d'empêchement. Il faut donc avant tout s'approprier, en se l'assimilant, cette force dont l'action incessante, bien que peu ostensible, doit accroître ou diminuer de beaucoup la nôtre. Y réussir n'est pas aisé, et c'est là un problème de morale pratique dont l'heureuse solution se rapporte plutôt à la question si grave et si négligée du mariage, et suppose la science de la vie déjà portée à un assez haut degré, pour qu'elle ne soit pas encore le partage de tout le monde.

Ce premier point gagné, toute la maison doit se constituer par rapport à une seule volonté; être cons-

tamment animée de la même pensée ; ne reconnaître qu'un chef en deux personnes ; suivre et exécuter ponctuellement, dans toutes ses phases et tous ses développements, cette pensée ordonnatrice, de manière à ce que les enfants, dans cette atmosphère morale toujours identique, ne rencontrent jamais la moindre contradiction, la moindre incertitude, et y trouvent tout préparé pour les conduire, à leur insu et de la façon la plus simple et la plus naturelle, vers ce qui est bien et les y ramener quand ils s'en écartent. On l'a dit: « Toute maison offre l'image de l'ame du maître. » — Quand ceux qui la dirigent font bien et agissent de concert, tout se modèle et se règle sur eux.

Cet empire honorable suppose chez ceux qui le possèdent les lumières de l'esprit, les qualités du cœur et la fermeté de caractère.

Tous les chefs de famille ne peuvent avoir une instruction étendue ; mais pour que l'ordre règne chez eux, tous doivent avoir le degré d'intelligence relatif à leur état et à leur position particulière, et dominer leur entourage au moins par une fermeté prudente et par leur sagacité. Autrement, par la force même des choses, les rôles ne tarderaient pas à se fausser ou à s'intervertir. Un mécanisme ne fonctionne bien qu'autant que chaque rouage est à sa place et remplit la tâche qui lui est dévolue. Comment les éléments de la famille, qui sont autant de forces vives, ne se déplaceraient-ils pas, si celui qui doit leur donner l'impulsion et mettre de l'ensemble et de l'unité dans leur jeu est au-dessous de ce qu'il doit être? De là, pour les parents de toutes les conditions, l'obligation d'acquérir le

développement intellectuel d'où dépend l'ascendant dont ils ont besoin. Et, par développement intellectuel, nous n'entendons pas seulement les connaissances techniques, mais la rectitude du jugement, la faculté de raisonner juste, et surtout l'habitude d'observer, de réfléchir et de se rendre compte de tout. Aucune de ces conditions n'est impossible, même dans les classes les moins cultivées; leur réunion suffit la plupart du temps, et elle est toujours et partout indispensable, ainsi que la force de volonté.

Il est à désirer que, relativement à leur rang, les chefs d'une maison aient, par leurs lumières et leurs talents, des droits marqués à l'estime et à la considération de leurs pairs. Rien ne vient tant en aide au pouvoir domestique, rien n'est plus doux à recueillir pour des enfants bien nés, que l'éloge dû au mérite de ceux dont ils éprouvent le besoin d'être fiers. Il n'est pas d'héritage plus flatteur, plus précieux que la réputation de vertu et de distinction de ceux à qui nous devons tout. Il semble en effet que nous ne saurions ne point participer à leurs qualités, et cette idée assez juste est pour nous un bien réel dont nous jouissons avec un légitime orgueil, et que, presque toujours, nous nous efforçons de confirmer.

D'ailleurs, les bonnes intentions ne suffisent pas, et l'homme qui ne sait pas se constituer en puissance, et manque de tactique dans la lutte continuelle à laquelle il est condamné avec les forces de toute espèce qui l'entourent, perd chaque jour quelqu'un de ses avantages, ne tarde pas à être débordé, et, de moteur qu'il devait être, devient instrument. Pour échapper à cette

humiliante dérogation, il ne faut pas moins de vigilance que de courage et de pénétration. Dans le monde, l'homme de quelque valeur sait employer à ses vues tous les éléments qui se présentent. Semblable au marin qui, par une manœuvre savante, fait servir le vent à s'avancer contre le vent même, il sait utiliser ceux même de ces éléments qui semblaient devoir lui faire obstacle. Plus son coup-d'œil est sûr, plus son esprit a de portée, et plus il exerce d'action et obtient de succès. Les moyens se multiplient sous sa main, et, sans recourir aux voies illicites, ressource ordinaire au faible, il arrive, plus ou moins promptement, à un degré de liberté et de pouvoir relatif qui le met en état de rendre des services réels à la société, et de se procurer, ainsi qu'à sa famille, le bonheur, qui ne saurait être, du moins pour long-temps, l'œuvre du hasard. Plus il grandit en force, plus les difficultés s'aplanissent, et, parvenu dans sa sphère à l'état de puissance, il amène chacun, dans une juste proportion, à compter avec lui, ce qui est, avec l'estime que commande toujours un caractère honorable, une cause certaine de considération. Ses enfants, qui participent aux bénéfices de cette heureuse position et sentent là lui devoir, ne sauraient concevoir la pensée de ne pas se trouver bien sous sa tutelle. Ce résultat, les autres conditions supposées, est possible, nous le répétons, dans tous les rangs de la hiérarchie sociale. Il n'est pas besoin pour y parvenir d'une instruction hors de mise avec l'état du chef de famille ; il ne faut qu'une raison droite et forte exercée sur les données relatives, et il n'est pas de profession qui ne compte de pareils hommes.

Le zèle assidu que nous apportons, la peine que nous prenons pour assurer à nos enfants le meilleur sort possible, les privations que nous nous imposons dans ce but, sont une cause trop négligée encore d'attachement et de tendre reconnaissance. Si nous prenons nos aises, si nous satisfaisons nos goûts et nous livrons à nos plaisirs, sans nous inquiéter de ce que deviendront ceux dont l'avenir dépend de nous, est-il surprenant que, plus tard, ils montrent peu de sollicitude pour notre bien-être, et ne s'empressent point à nous prouver des sentiments que nous n'avons pas daigné mériter? Il nous semble peu probable qu'un jeune homme, à moins qu'il ne soit d'une nature ingrate et perverse, ne soit point touché profondément des soins que nous ne cessons de prendre de son bonheur, des sacrifices de tout genre que nous faisons pour lui. Nous payer d'indifférence ou nous abreuver de chagrin lui paraîtrait, et serait en effet un crime ignoble. Lorsqu'il sait tout ce qu'il nous a fallu de travaux, de veilles et d'efforts de toute espèce pour subvenir aux frais de son éducation, ou pour lui procurer les avantages personnels ou externes dont il jouit, il l'oublierait ou en abuserait! Non! l'idée, le souvenir de tout ce qu'il nous doit seront toujours pour lui, contre les passions et l'entraînement de la jeunesse, le frein le plus puissant. Il faudrait qu'il manquât tout-à-fait de cœur; et, avouons-le, il est rare que nos enfants manquent de cœur sans qu'il y ait de notre faute. Cependant, cela n'est pas impossible. Alors notre devoir étant rempli au-delà, nous en avons un autre, celui de la sévérité. Il est affligeant d'avoir à sévir contre ceux

que l'on aime encore malgré leur indignité; mais quand nous n'aurions plus aucun espoir de les amender par là, il le faudrait encore dans l'intérêt de l'ordre et de la morale publique.

En ambitionnant les douceurs et les joies ineffables que peuvent nous procurer nos enfants par leurs bons sentiments, leurs qualités et leurs talents, nous avons accepté par contre la chance d'avoir à déplorer notre paternité, et l'obligation de tenir nos enfants de telle sorte que, s'ils se refusent au bien, ils ne puissent du moins se livrer ouvertement et impunément au mal. Mais de quel poids seront les recommandations, les défenses des parents à qui l'on peut opposer leur manière d'être ? Vous vivez dans l'insouciance, le travail est pour vous le plus grand des maux, vous ne songez pas à l'avenir de vos enfants, vous dépensez sans mesure, vous abandonnez leur éducation à des étrangers, et vous évitez jusqu'à l'ennui de les reprendre ; ils passent la plus grande partie de leur temps au milieu de vosdomestiques; en un mot, vous êtes incapables à leur égard de ce dévouement de tous les instants, qui, fût-il mal entendu, ou restât-il sans résultat, vous créerait un titre irrécusable à leur amour. Au moins les fautes et les écarts qu'ils n'éviteraient point, par raison et sentiment du devoir, ils les éviteraient par la crainte de vous affliger, de vous déplaire. Vous les avez privés du bonheur que trouve toujours un enfant à réprimer ses mauvais penchants, à renoncer à sa propre volonté pour montrer aux auteurs de ses jours combien il redoute de troubler une existence qui lui est consacrée. Quel est celui de nous qui n'a pas été retenu plus d'une

fois par la crainte de faire verser des larmes à sa mère? Ne nous y méprenons pas. Ce n'est point par des caresses multipliées, par de vaines paroles, ni par une lâche condescendance que se prouve une tendresse véritable. Nos enfants ne s'y trompent jamais et savent nous tenir compte, même de la violence que nous avons à nous faire pour les contraindre.

Rien n'est plus propre à inspirer aux enfants du respect pour leurs parents que les vertus de ceux-ci. Quand tout ce qui se voit en eux est marqué au coin de la délicatesse et de la noblesse de sentiments; quand, dans leurs actions, l'amour du devoir prévaut sur tous les autres motifs et qu'ils conservent dans toutes les situations cette dignité qui impose, il est peu probable qu'ils n'en soient pas récompensés par la déférence qui leur est due.

De quel ascendant peuvent être en effet les avis de quelqu'un qui oublie continuellement ce qu'il se doit? Nos conseils seront d'autant plus écoutés que tout dans notre conduite en sera la confirmation. C'est une idée vulgaire, mais vraie comme toutes celles que le bon sens a érigées en maximes: que l'exemple est la meilleure de toutes les leçons. Nous pouvons ajouter que c'est aussi la plus difficile de toutes les obligations. Il faudrait que nos actes ne fussent jamais en contradiction avec nos principes, et la fragilité humaine est si grande!... Du moins, que l'on ne puisse que rarement opposer les uns aux autres. C'est une rude épreuve à soutenir devant des témoins intéressés et dont le suffrage nous importe. Elle est de tous les instants. Cette idée est de nature à réveiller et affermir

notre courage. Nous sommes certains qu'aucun de nos efforts ne sera perdu. La sagesse divine, en établissant une dépendance mutuelle invincible entre les devoirs et les jouissances des parents, en a fait pour l'humanité l'un des moyens les plus efficaces de perfectionnement et de bonheur.

Il est un point sur lequel beaucoup d'hommes, très estimables du reste et des plus éclairés, croient pouvoir se dispenser de donner l'exemple (1). C'est sur la religion et notamment sur le culte extérieur, qui en est plus inséparable qu'on ne pense. Est-ce indifférence ou mépris ? Nullement ; du moins cela doit être rare. Chez beaucoup, c'est respect humain ; chez un plus grand nombre, c'est crainte d'accroître une influence qu'ils regardent comme essentiellement ennemie de tout progrès, de toute liberté, comme incompatible, par ses prétentions outrées, avec les droits de la saine raison. Que cette influence soit ou non ce qu'on lui

(1) Peut-être trouvera-t-on nos idées contraires au principe de tolérance universelle en matière de religion et à la liberté de conscience. Personne plus que nous ne rend hommage à ce droit naturel; mais, sans acception de croyances, nous sommes convaincu que le sentiment religieux, comme tout autre sentiment, entraine fatalement une manifestation. Cela tient à notre nature même. Par conséquent, il ne saurait y avoir de culte intérieur bien senti, qu'il ne soit aussitôt suivi d'une démonstration dite du culte extérieur. Il existe entre ces deux faits une liaison réciproque telle que, comprimer l'un, c'est entraver l'autre. Le Déisme lui-même ne saurait, sans dépérir, se passer de manifestation sensible. En général, le culte extérieur n'est pas seulement utile pour l'édification de nos semblables, il est encore nécessaire pour entretenir et développer le culte intérieur. Celui-ci ne peut pas plus se passer de l'autre, que la pensée ne peut se passer du langage. C'est absolument la même corrélation.

reproche, nous pouvons dire que cette manière de la combattre est un grand mal. C'est substituer un inconvénient à un autre.—Loin de nous la pensée de vouloir faire le procès à qui que ce soit. Mais, en principe comme en fait, ne serait-il pas équitable et possible de distinguer toujours la religion de ses ministres ? De lui rendre les hommages qui lui sont dûs, et d'en user, soit en particulier, soit en général, selon leur mérite, envers les hommes voués aux fonctions si belles et si difficiles du sacerdoce? Sans doute, la religion doit toujours profiter ou souffrir un peu de la faveur ou de la déconsidération du clergé ; mais le moyen de ne pas faire peser sur elle une trop grande solidarité, serait de conserver en pareille matière autant d'indépendance que de modération. Répudier systématiquement toute démonstration religieuse, parce qu'elle pourrait venir en aide à ceux que l'on croit abuser des choses saintes, nous semble un moyen extrême qui manque le but en le dépassant ; qui nous fait renoncer, sans compensation suffisante, aux bienfaits de la plus indispensable des institutions, et affaiblit le plus précieux des sentiments. Combien la voix calme et ferme de l'homme sincère et éclairé, qui professe ses croyances sans ostentation ni faiblesse, n'a-t-elle pas plus de portée ? ... Son jugement, quand il blâme, ne saurait être récusé. On ne peut l'attribuer à la passion, on le redoute, et la crainte de s'y exposer est un frein puissant.

Si nous ne rendons pas à notre père commun, à celui qui réunit tous les titres à notre amour ainsi qu'à nos respects, le culte qui lui est dû, comment nous, si imparfaits à tous égards, qui tenons de lui nos droits,

oserons-nous nous plaindre d'être négligés ou peu obéis de nos enfants ? Quand nous rougissons de reconnaître hautement notre dépendance de l'être infini qui embrasse l'immensité du temps et de l'espace, de la pensée de qui l'Univers n'est qu'un reflet, comment oserions-nous trouver mauvais que ceux qui, en comparaison, nous doivent si peu, ne s'empressent pas à nous montrer leur gratitude, à prendre notre volonté pour loi suprême. Sans doute ce mauvais effet n'est pas toujours raisonné, mais il est toujours senti, et le pouvoir que nous tenons de la nature n'est jamais plus imposant que lorsque nous le faisons humblement remonter à la source divine. C'est alors que pour nos enfants la révolte devient un véritable sacrilége, et que la seule idée d'y recourir épouvante les plus dépravés. C'est à ce point de vue surtout que le culte domestique est chose bonne et recommandable.

S'il y a pour les enfants quelque chose de solennel dans le tribut d'adoration d'un homme dont la fermeté d'esprit et l'indépendance de caractère sont reconnues, combien est touchante à leurs yeux la tendre piété d'une mère qui leur apprend à invoquer et à remercier le souverain dispensateur ! Qui de nous, au milieu des passions les plus fougueuses de la jeunesse, ou déjà sous les glaces de l'âge, ne se sent ému au souvenir de ces scènes de famille où l'innocence de notre cœur et la pureté de notre ame contemplaient, avec un doux étonnement, la confiance attendrissante de celle qui nous présentait, avec nos jeunes frères et sœurs, à la bienveillante protection de l'Éternel ?

Nous avons un moyen aussi sûr que doux à employer

pour montrer à nos enfants ce qu'ils doivent être envers nous. C'est notre propre manière d'agir envers nos parents et nos ascendants à tous les degrés. Si nous les entourons de cette reconnaissance pleine d'affection qui donne tout à la fois leur mesure et la nôtre ; et dans le cas, heureusement très rare, où il n'y aurait pas lieu, si nous leur prodiguons ces soins et ces égards dont rien ne saurait nous dispenser, l'accomplissement religieux de ce devoir, auquel nous sommes d'ordinaire portés d'inclination, ne saurait manquer de faire une heureuse et durable impression sur l'esprit de ceux qui ne demandent qu'à avoir à nous imiter. Malheureusement, beaucoup de familles offrent un spectacle bien différent. Les dissensions causées par l'intérêt, l'absence de ménagements envers des vieillards que leur âge et leurs infirmités, quand même ils n'auraient pas d'autres titres, devraient mettre à l'abri de tous mauvais procédés, viennent jeter dans le cœur des enfants un germe de révolte et de mépris que rien plus tard ne saurait empêcher d'éclore. On rougit de l'avouer, mais cela n'est que trop vrai, il est encore bien des maisons où le vieillard est regardé comme un fardeau s'il n'a pas de fortune, comme un obstacle s'il en a, et où cette honteuse et criminelle pensée perce, comme fait toujours la vérité, soit dans les paroles, soit dans les actes. Hâtons-nous de le dire, jamais la bénédiction du ciel ni l'esprit de paix ne reposèrent sur de tels asiles. La Providence, au contraire, qui mit dans chacun des faits de l'ordre moral sa logique et inévitable conséquence, semble y charger les générations successives d'une vengeance exemplaire.

Le peu de respect que nous montrons presque généralement aujourd'hui pour toute autorité sociale, est aussi un grand inconvénient. Si nous l'avilissons dans nos discours, si dans nos actions nous cherchons à l'éluder, n'est-ce pas implicitement inviter nos enfants à en user de la même façon ? Tout se lie dans l'esprit de l'homme et surtout de l'homme en bas âge. Souvent cette impatience du frein que nous remarquons chez ceux qui nous doivent tout, et ne peuvent encore se passer de nous, vient de la liberté imprudente avec laquelle nous censurons, à tort ou à raison, ceux qui exercent le pouvoir public. Nous oublions que l'initiation à la vie civile suppose des connaissances et une maturité sans lesquelles on ne peut faire que des brouillons. Et puis, que signifient toutes ces récriminations, toutes ces plaintes en l'absence de ceux à qui elles s'adressent ? Si nous les croyons si fondées, nous avons des moyens légaux de les produire, il faut le faire avec prudence ; mais c'est un devoir. Quiconque n'a pas le courage de ses opinions devrait toujours se taire. Ce n'est pas en transformant le foyer domestique en conciliabule, d'où toute discussion sérieuse et contradictoire est exclue, que l'on peut servir nos libertés ; et rien ne s'inocule si aisément que l'esprit aveugle d'opposition. Cet esprit n'est qu'une puérile et vaine satisfaction que la faiblesse veut prendre en dénigrant ce qui est au-dessus d'elle. Il n'a rien de commun avec cet esprit de fermeté et de sage indépendance, d'autant plus inflexible et moins incommode qu'il est plus raisonné et plus modéré. C'est sous la sauvegarde vigilante de ce dernier que s'affermiront et se perfectionneront les ins-

titutions qui nous régissent. L'autorité paternelle n'a rien à perdre à son contact, attendu qu'il ne se produit qu'à propos et avec la mesure et l'énergie qui assurent son succès.

La délégation que nous faisons de notre pouvoir à ceux qui, par état, se consacrent à la noble et modeste mission d'élever la jeunesse, devient, pour ce pouvoir, et par notre faute, une nouvelle cause d'affaiblissement. La règle imposée, pour ne parler que de l'éducation publique, à tous ceux qui fréquentent les établissements ; la manière dont on en surveille l'exécution , les moyens particuliers de coërcition, de répression, dont usent les professeurs, le caractère de ceux-ci, leurs défauts vrais ou supposés, leurs moindres imperfections sont, de la part de nos enfants, un thème continuel de plaintes, de réflexions amères , d'observations malignes. Nous les écoutons avec complaisance, nous en rions et même nous allons quelquefois jusqu'à prendre fait et cause. Est-il étonnant qu'après avoir fomenté l'insubordination contre des maîtres que l'on devrait seconder, pour qui il faudrait, ne fût-ce que par bienséance, professer de la gratitude et de la considération, nous recueillions le fruit de notre sotte faiblesse, et qu'après s'être essayés contre leurs régents ou leurs surveillants, nos fils viennent un beau matin nous faire voir combien ils sont devenus habiles et obstinés dans l'art de la désobéissance. Dans l'atmosphère où nous vivons ; les pères qui sont dans toutes les conditions pour paraître ce qu'ils désirent aux yeux de leurs enfants, ont déjà bien de la peine à y parvenir. Comment ceux qui font tout ce qu'il faut pour perdre le prestige qui les entoure naturellement,

le conserveraient-ils ? En admettant qu'une réaction semblable n'ait pas lieu, le moindre mal serait toujours d'ôter à l'enseignement public la possibilité d'administrer l'éducation en même temps que l'instruction, car, du moment où le maître n'occupe pas comme homme une très belle place dans l'esprit de son élève, il n'a plus de prise que sur les facultés intellectuelles, encore est-elle amoindrie. Il disait donc bien vrai, l'orateur parlementaire qui justifiait l'éducation publique en accusant les parents. Il serait trop commode et trop peu équitable que tout pût s'obtenir avec de l'argent. Il est des choses, le respect et l'amour de nos enfants sont de ce nombre, qui doivent s'acheter à un plus noble prix. Tant que les maîtres chargés de l'enseignement public ne trouveront pas plus de concours de la part des familles, ils ne pourront accomplir qu'une partie de leur tâche. Il faudrait aussi, dans notre siècle métallique où la considération se refuse souvent au mérite pauvre, que l'État plaçât des fonctionnaires si utiles dans une aisance convenable. Tant qu'on ne l'aura pas fait, le corps enseignant ne se recrutera que péniblement, ne tiendra pas dans la hiérarchie sociale la place à laquelle lui donnent droit les services qu'il rend, et n'aura pas toute la force dont il a besoin pour assurer les destinées de la France et de l'avenir.

L'organisation de l'instruction publique, d'après le double principe de la liberté et des droits imprescriptibles de l'État, doit avoir sur les familles et la société une incontestable influence. Le moyen de concilier ces deux intérêts n'est pas si aisé à trouver qu'on avait cru d'abord. La polémique souvent trop passionnée des

partis, et les discussions plus dignes qui ont eu lieu, à ce sujet, dans les deux chambres législatives, ont déjà fourni quelque lumière ; espérons qu'une solution raisonnable viendra mettre un terme à cette lutte et donner, autant que possible, satisfaction aux prétentions sages et sincères. Pour nous, il nous semblerait funeste pour l'avenir de la pensée, de sacrifier totalement la liberté d'enseigner, et non moins pernicieux de permettre que cette liberté dégénérât en licence et en cause de subversion. Il n'est pas de service public intéressant plus immédiatement et plus profondément tout le monde, que la direction des esprits par l'éducation. Abandonner cette direction aux ennemis de l'ordre ou du progrès, serait, de la part du pouvoir chargé de nos destinées, tout à la fois un crime et un suicide. Force et devoir lui sont d'intervenir dans une sage mesure. Il est même bien temps de donner à l'idée de l'éducation plus d'extension qu'elle n'en a eu jusqu'à présent, et de comprendre que, dans toutes ses parties et pour tous les âges, il doit y avoir, de la part du gouvernement, surveillance, sinon toujours initiative, depuis la salle d'asile jusqu'au collége de France, depuis l'humble chapelle de village jusqu'à nos superbes cathédrales, depuis toutes les publications les plus vulgaires jusqu'aux plus relevées : almanachs, revues, théâtres, journaux, beaux-arts, etc., etc. En un mot, tout ce qui s'adresse à l'esprit et au cœur nous semble devoir être réglé, ou tout au moins surveillé, en laissant à chaque rôle la portion de liberté compatible avec l'ordre et le progrès, et sans laquelle il ne saurait y avoir de responsabilité. Les mesures à proposer sur

l'enseignement public doivent embrasser dans un même système tous les moyens par lesquels se développent l'intelligence et la volonté de l'homme. L'université, non telle que l'avait conçue le génie organisateur et despotique du XIX.e siècle, mais telle que doit la faire et la désirer de nos jours la raison, peut être la pierre essentielle et fondamentale de ce grand édifice. Elle pourrait s'agrandir de manière à devenir l'universelle expression et le principal ressort de cette nouvelle et grandiose constitution morale de notre France, qui ne saurait sans péril subir plus long-temps le décousu et le vague qui règnent dans un ordre de choses dont l'ordre matériel n'est jamais que le reflet. L'anarchie des idées ne tarderait pas à nous plonger dans le chaos social. La famille comme le pays, la religion comme la philosophie, le pouvoir et la liberté, tout serait bientôt menacé d'une immense catastrophe. Jamais les forces vives d'une nation ne firent plus d'efforts pour s'assurer le succès. Cet état de lutte violente deviendrait promptement la cause d'une terrible explosion. Il y a donc urgence de constituer l'éducation publique, prise dans la plus vaste acception du mot, sur des bases larges et solides. Il y a urgence de ramener la famille sous la tutélaire autorité qu'elle semble méconnaître. Ces deux faits sont intimément liés. Revenons au dernier.

L'un des chemins les plus sûrs et les plus courts pour relever l'empire domestique, c'est l'éducation; c'est-à-dire, non-seulement la culture rationnelle des facultés de l'entendement, mais surtout cet ensemble d'habitudes qui, peu à peu, composent une ma-

nière d'être permanente, propre à donner à celui qui les contracte plus de valeur. L'éducation commence dès le bas âge, au sein de la famille, et s'y continue en agrandissant tous les jours le cercle de son action. Si tout, dans la maison paternelle, offre le spectacle de l'ordre et de la subordination ; si, de bonne heure, l'enfant y rencontre une hiérarchie où il peut prendre place; si, à loisir et peu à peu, on ouvre son esprit avide de connaître; si on lui fait comprendre, par des conversations à sa portée, la raison des choses; si on lui inspire le besoin d'obtenir et d'accorder confiance et amour, il est peu probable qu'en arrivant à l'âge où il pourra mieux apprécier les bienfaits dont il est l'objet, il ne sente pas pour ses parents, dont le cœur est si bien à l'unisson du sien, un respect que leur fermeté, dans les occasions où elle est nécessaire, ne saurait altérer. Pour élever des enfants, il faut en quelque sorte se faire enfant, sans quoi on ne peut ni les comprendre, ni les traiter convenablement. Il faut beaucoup d'exactitude et d'esprit de suite, il faut un dévouement particulier. Mais aussi, combien la récompense n'est-elle pas digne d'envie! Former une ame, n'est-ce pas, si l'on peut ainsi parler, transmettre la sienne, et parvenir à vivre dans un autre, prolonger notre existence jusque bien après le moment où nous aurons disparu? Est-il quelques avantages extérieurs plus dignes de nos soins, un bien plus digne d'ambition, que le respect plein de tendresse de nos enfants? Et combien entendent mal les choses ceux qui, pour suivre avec plus de succès leurs affaires matérielles, négligent leurs enfants, et s'imaginent les servir mieux en se

préoccupant exclusivement du soin de leur acquérir plus de fortune, ou bien une position sociale plus élevée ! Il n'est rien au monde qui puisse dédommager d'une bonne éducation, et, disons-le, il est difficile à d'autres qu'aux parents de la donner. Du moins, sans leur concours, reste-t-elle bien imparfaite. Il est tant de choses qu'eux seuls peuvent savoir et pressentir, tant de points de contact et de similitude impossibles avec des étrangers, que ceux-ci, avec tout le mérite et le zèle imaginables, sont forcés de se borner à des vues générales. Nous croyons donc que rien ne peut suppléer une bonne éducation de famille, sagement combinée avec l'éducation publique, aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Il est des principes qui, pour s'implanter, ont besoin d'être dispensés à petites doses et dans l'occasion. Cela se passe à l'insu de l'enfant, et résulte quelquefois d'un fait éclos dans le sein même de la famille, ou dans le cercle de nos relations habituelles. C'est en louant ou blâmant, sans intention apparente d'instruire, que l'on instruit le mieux. Tout cela suppose une vie commune et rapprochée, exige une sorte d'intimité et de fusion continuelles.

L'une des causes les plus fréquentes du peu d'union des familles, c'est l'absence de ménagements et d'égards réciproques; comme l'une des causes les plus ordinaires du défaut de respect des enfants pour leurs auteurs, c'est qu'insensiblement on a laissé tomber les formes en désuétude, et l'on ne s'aperçoit de cette faute que lorsqu'elle a donné lieu à un ton et à des procédés déplacés. La tendresse mutuelle des pères et de leurs

enfants n'exclut nullement pour eux la nécessité d'être, vis-à-vis les uns des autres, ce que les bienséances conseillent. Une trop grande familiarité a toujours des inconvénients.

Ne négligeons rien pour entretenir et fortifier l'esprit de famille. Les usages établis à cet effet ne sont point à dédaigner. Plus tard, nos enfants ne trouveront rien de si pur, de si bon que les joies du foyer paternel. Ils y reviendront avec bonheur. Les réunions, les fêtes auxquelles ils auront pris part dans leur jeunesse, seront autant de liens précieux, de souvenirs enchanteurs. Mais, dans toutes ces occasions, il importe que les distances soient toujours gardées. Le déplacement inconsidéré de ceux qui y sont en rapport en altère les charmes.

Le mépris du cérémonial dans les fêtes publiques, l'affectation d'égalité sociale, l'oubli enfin des convenances dans nos relations civiles et administratives, l'absence de cet appareil qui impose toujours, ont affaibli plus qu'il n'aurait fallu les idées de hiérarchie. Nous en sommes venus pour cela au même excès, à peu près, que la religion protestante qui, en supprimant toute pompe dans son culte, et ne voulant point parler à l'ame par les sens, s'est privée de l'un des plus puissants et des plus légitimes leviers. Les distinctions sociales, l'éclat de la considération attachée aux fonctions supérieures, en un mot, tout ce qui peut impressionner sans charlatanisme, contribue, en agissant à chaque instant sur les esprits, à les ramener par degrés aux idées de subordination et de respect en général, et de soumission filiale en particulier. Il est vrai que ces

artifices manqueraient le but sur un peuple aussi éclairé et aussi spirituel que les Français, et dégénéreraient en une ridicule parade, si les personnages ne pouvaient supporter l'examen de ceux devant qui on les mettrait en scène. Le prestige ne peut avoir lieu ou se soutenir qu'avec un mérite personnel incontestable. Tout ce qu'il y a de fonctionnaires ou agents du pouvoir public, de hauts dignitaires, de ministres enfin de l'autorité ou de la pensée, ne sauraient trop se convaincre qu'ils ont à subir une analyse d'où résultera le mépris ou l'estime de la nation. C'est pourquoi, moins que jamais, la faveur doit avoir de part dans les choix. La manière dont ils représentent le gouvernement n'est point du tout indifférente, et influe sur les dispositions générales envers tous les pouvoirs. Naturellement nous éprouvons le besoin de ne pouvoir douter de la supériorité de ceux qui sont placés au-dessus de nous.

La religion, quand elle est présentée dans toute sa pureté et sa sainteté, quand on n'en veut faire ni un moyen de compression et d'asservissement, ni un marche-pied à l'ambition, sera toujours et sans contredit ce qui disposera le mieux à l'obéissance. Les idées qu'elle offre à notre esprit, les sentiments dont elle nourrit notre ame, sont d'un ordre si supérieur, que les petitesses de la vanité et les révoltes de l'orgueil ne sauraient avoir de plus puissant contrepoids. D'ailleurs, le recueillement qu'elle exige, les craintes et les espérances qu'elle fait naître, nous rappellent sans cesse à une plus juste et plus impartiale évaluation des choses de la vie. Avec elle, notre cœur, toujours con-

tent ou résigné, se montre peu accessible à l'aigreur et aux velléités d'insubordination. La soumission volontaire est une vertu. C'est donc servir puissamment la cause dont nous nous occupons, que de veiller à ce que la religion conserve ou reprenne son empire. Elle peut, quand elle est sincère et éclairée, devenir la règle tout à la fois de celui qui commande et de celui qui obéit. Pour qu'elle obtienne de si beaux résultats, il faut qu'elle soit enseignée au peuple, comme dans le sein de la famille, avec un zèle raisonné et désintéressé. Rien ne la compromet plus que de l'employer comme moyen de politique et de domination. Bien comprise, elle donne aux ames de l'élévation et du ressort. Il n'y a pas de véritable dignité sans elle. Faussée dans son principe ou dans ses applications, elle peut les exalter à contre-sens ou les avilir. L'usage de ce précieux mobile, quand même il n'a pas d'autre but que le bonheur des hommes, exige donc encore beaucoup de prudence. « *Optimi pessima corruptio.* »

De toutes les causes qui peuvent relever l'autorité paternelle, il ne saurait, selon nous, y en avoir de plus efficace que la crainte. Malgré les belles utopies enfantées contre ce mobile, nous persistons, d'après l'expérience, à penser qu'il n'est pas de pouvoir solide sans elle. En voulant lui substituer l'amour et la familiarité extrême (1), on est tombé dans un dangereux

(1) Quelques personnes, à cet égard, ont pensé que le tutoiement pouvait être une des causes d'affaiblissement du pouvoir paternel. Nous ne le croyons pas. Il ne saurait du moins être que d'un effet

paradoxe qu'une connaissance plus approfondie du cœur humain eût fait éviter. Les enfants, pas plus que les hommes, ne se gouvernent à l'eau sucrée. Soyons craints d'abord, nous nous ferons aimer ensuite si nous pouvons. Dieu lui-même, s'il n'était armé de sa justice, nous verrait bientôt méconnaître sa bonté infinie. Que l'enfant sache bien que la volonté de ses parents est aussi inflexible que raisonnable, et chez lui toute indocilité disparaîtra. Que l'adolescent, que le jeune homme, sachent que s'ils peuvent contrister et affliger leurs père et mères ils se briseront contre leur décision; et nous ne verrons plus de ces luttes dégoûtantes ou ridicules entre ceux pour qui c'est un droit et un devoir de tenir ferme, et ceux pour qui c'est une obligation sacrée de ne pas s'opposer, de ne pas résister. Notre cœur peut souffrir cruellement d'avoir à retenir nos enfants, à réprimer leurs écarts et leurs désordres, à réduire l'insolente arrogance d'un fils. Quoiqu'il nous en coûte, nous ne pouvons, sans devenir coupables envers lui comme envers la société, sans nous dégrader nous-mêmes, reculer devant l'affligeante nécessité de faire justice, et, s'il le faut, justice exemplaire. Qu'il soit

peu appréciable; car l'on voit beaucoup de parents envers qui le *vous* n'est rien moins que respectueux, et d'autres pour qui le *tu* est tout à la fois une expression d'amour et de profonde vénération. Le mal ne saurait tenir, même partiellement, à une cause si puérile. Tout est relatif, et les mots ont en général et surtout ici la valeur qu'on a su leur donner. Que ceux à qui il resterait quelques scrupules à ce sujet, fassent attention que, dans la plupart des langues, on n'emploie jamais la deuxième personne du pluriel pour la deuxième du singulier; que Dieu lui-même y est tutoyé.

convaincu dès son bas âge qu'il n'aura pas de meilleur ami ni de juge plus implacable que son père, et nous lui épargnerons bien des tentatives déshonorantes pour lui et honteuses pour nous. Quelque rigueur que nous ayons à déployer, pourvu que la prudence y préside, elle est d'obligation. Mais, nous le répétons, une sévérité équitable, continue, mêlée de bonté, éloigne toujours de telles extrémités, surtout quand notre vie peut être, autant que le permet la fragilité humaine, un modèle, et prouve que nous avons été ce que nous exigeons que soient nos enfants.

Il n'est pas nécessaire, pour se faire craindre, d'user de réprimandes fréquentes, de faire du bruit, de recourir aux châtiments et d'étaler un luxe d'autorité qui décèle presque toujours la peur d'être débordé. Il suffit, ce n'est pas peu dire, il est vrai, d'avoir de la tenue, de la dignité, et cette fermeté noble, prudente et douce qui ne se laisse vaincre ni par les importunités, ni par la ruse, ni de toute autre manière; qui soumet sans blesser ni désobliger, parce qu'elle a toute la force de la raison unie à la bonté. Cela suppose un discernement, un esprit de suite, une richesse de sentiments et une énergie de volonté que l'on rencontre peu souvent dans une juste proportion, et dont l'heureuse alliance fait les hommes de tête et de cœur, les seuls qui puissent régner véritablement sur leur famille et lui donner tout le bonheur qu'elle peut attendre d'eux; les seuls qui puissent prendre dans le monde la place la plus avantageuse à laquelle il leur ait été donné d'aspirer; les seuls qui soient à même de rendre à la société tous les services qu'elle est en droit d'espérer. La crainte

qu'ils inspirent n'a rien que d'honorable, et pour eux, et pour ceux qui l'éprouvent. Elle est la mesure de la valeur réelle d'un homme.

Dirons-nous qu'il y a quelquefois imprudence de la part des parents à se dépouiller de la faculté de disposer de leurs biens. C'est une fort triste chose que le recours à un pareil frein, et nous devons penser pour l'honneur de notre espèce qu'il est rarement de quelque utilité, et que la plupart du temps la reconnaissance est plus puissante. Cependant, ne suffit-il pas que de loin à loin il se trouve de ces ames viles que l'intérêt seul peut retenir, pour que nous ne renoncions jamais complètement à exercer une juste action sur ceux qui ne peuvent, sans bassesse et sans crime, se séparer tout-à-fait de nous. Tout au moins faut-il ne jamais nous mettre à leur merci. Le mécompte est trop amer, et le délaissement est un malheur trop grand, un fait trop ignominieux pour que ce ne soit pas un devoir d'en garantir la famille par des précautions suffisantes. En présence d'une telle éventualité, on comprend même l'exagération des réserves. D'ailleurs, il n'est pas dans l'ordre que la dépendance vienne de bas en haut. Il n'est pas décent que des parents semblent obligés quand cela peut-être autrement. Il peut arriver aussi que l'enfant, sur les bons sentiments de qui vous aviez lieu de compter, vous soit enlevé et vous laisse en rapports forcés, pour ne pas dire aux prises, avec des personnes qui n'ont pas les mêmes motifs de respect et de dévouement, et qui peut-être n'en sont pas capables ; avec un tuteur dont les obligations exclusivement financières n'admettent pas ces procédés pleins de ménagements et

de délicatesse qui vous sont dûs. Faisons pour nos enfants tout ce qui dépend de nous, ne cessons de nous occuper de leur bonheur ; mais ne nous exposons pas inconsidérément à regretter une abnégation aveugle et mal entendue.

Si l'ingratitude, la désobéissance et les mauvais procédés révoltent de la part des enfants, l'absence d'équité chez les parents n'est pas moins blamable. Jamais la justice distributive ne fut plus de rigueur que dans le gouvernement de la famille. Et cependant, combien souvent n'y manque-t-on pas ! Combien d'hommes d'une probité austère dans les relations sociales, se croient en droit, par une erreur funeste, de favoriser tel de leurs enfants au détriment des autres! Les sophismes ne manquent pas à un esprit faible et circonvenu, à un cœur peu noble et capable d'injustes préférences, pour colorer un abus que l'on pourrait qualifier plus sévèrement.

La loi, dans tous les temps, en réglant le mode de transmission de notre fortune, a laissé à la libre disposition des parents une quotité plus ou moins grande, il est vrai ; mais ce n'est pas pour en user selon leurs caprices et leurs prédilections particulières. On ne saurait le penser. C'est au contraire afin de leur fournir la possibilité de réparer des inégalités que des circonstances imprévues peuvent faire naître parmi leurs héritiers; peut-être aussi afin de faire sentir à ceux-ci une dépendance qu'ils respecteront d'autant plus, que leur ame sera moins accessible à des sentiments d'un ordre plus élevé.

En saine morale, l'exhérédation, même partielle, ne

saurait être permise que dans le cas où un enfant se montre tout-à-fait indigne ou incapable de conserver. Alors elle n'est pas seulement un droit, mais un devoir, et il faut le remplir, soit à titre de châtiment, soit à titre de prévoyance. Il ne peut, il ne doit être rempli que sous la double garantie de la loi et de la raison la plus impartiale, la plus exempte de toute passion.

Ainsi, le droit d'aînesse, la légitime, à laquelle, naguère encore, les femmes se voyaient réduites en France, pouvaient entrer dans les vues d'une politique dont le but était de concentrer en un petit nombre de mains la propriété territoriale; mais, de la part de parents qui ne sauraient être tenus de seconder par l'arbitraire un système de gouvernement qui fait violence à l'équité, ils ne peuvent être qu'une capitulation de conscience. Il y a plus: pour être complètement justes, à moins que nous ne soyons fort riches, la différence des frais d'éducation chez nos enfants doit être mise en ligne de compte.

Ce n'est pas sous le rapport pécuniaire seulement que nous pouvons frustrer nos enfants. Quand ils ont du cœur, rien ne saurait leur être plus sensible que le refus, la perte ou même l'affaiblissement de notre amitié, et nous ne saurions trop nous tenir en garde contre le penchant qui nous porte vers tel d'entre eux plutôt que vers les autres. Ce n'est pas seulement une cause de profond chagrin pour ceux qui sont moins bien traités ou moins bien accueillis; mais presque toujours c'en est une de jalousie et de discorde. De grands inconvénients et même de grands malheurs peuvent en être la suite. Sans doute il ne dépend pas toujours de

nous d'éprouver la même affection pour tous nos enfants ; il en est réellement de plus aimables et de plus dignes de notre tendresse que les autres. Nous sommes aussi flattés de rencontrer en eux de la supériorité. Nous ne saurions combattre avec trop d'attention et cacher avec trop de vigilance nos faiblesses à cet égard, qu'elles soient ou non motivées. Plus d'un enfant, découragé par la froideur ou l'éloignement de ses parents, n'a point, par cette cause, atteint son maximum de valeur, ou bien a contracté des défauts, s'est jeté dans des écarts funestes. Evidemment nous ne devons pas traiter avec la même bonté celui qui nous donne volontairement de l'ennui, mais jamais nous ne pouvons cesser d'être équitables ; c'est-à-dire, d'en user envers chacun d'eux selon ses efforts pour le bien. Le plus ou le moins de succès ne saurait servir de mesure à cette dispensation d'amour auquel des enfants bien nés attachent toujours le plus grand prix. Au contraire, nous devons être pour eux une seconde providence, et ceux qui sont disgraciés ou moins richement dotés de la nature, doivent trouver une sorte de compensation dans une tendresse plus vive, des soins et une protection plus empressés de notre part. La laideur morale même, si souvent imputable, au moins en partie, à des causes inévitables, loin de nous éloigner de ceux qui en sont atteints, nous fait un devoir de nous consacrer à eux davantage et de travailler sans relâche à les amender, à les mettre et à les tenir dans le bon chemin. N'avons-nous pas le droit de tout dire, le pouvoir de tout entreprendre et l'espoir de tout obtenir ? Jamais plus grand intérêt put-il nous préoccuper, motif plus noble soutenir

notre courage? Est-il possible que celui qui s'est ainsi vu entouré de soins intelligents, infatigables, n'y soit pas enfin sensible et ne récompense pas nos efforts par une réforme généreuse et une vie honorable? Dans tous les cas, nous aurons du moins la conscience de n'avoir rien négligé pour que cela soit, et ce témoignage, auquel viendra se joindre celui des personnes sensées, sera toujours pour nous la plus grande des consolations.

Si le régime paternel, pour être tutélaire, a besoin d'être fort, il faut aussi qu'il sache se rendre aimable, et se relâcher à propos de sa sévérité. Une gaîté douce et franche, une liberté sage et tempérée, doivent régner au foyer domestique, afin qu'on y soit à l'aise et qu'on se plaise à y revenir.

La culture des arts d'agrément, tels que le dessin, la peinture et surtout la musique, des lectures à haute voix, l'étude de quelque partie amusante des sciences naturelles, des jeux assortis au goût et à l'âge des divers membres de la famille, où chacun se prête avec empressement au désir des autres, rendent ces réunions infiniment chères, et font que nulle autre part on ne se trouve aussi bien.

C'est là en effet que, déposant toute contrainte, nous venons nous délasser de nos travaux, nous concerter, mettre en commun nos joies, nos peines et nos espérances. Si notre amour-propre a reçu quelque blessure au dehors, dans cette vie publique si pleine d'incidents et à laquelle tout homme de quelque valeur est aujourd'hui fatalement appelé ; si notre cœur a été froissé, déçu, c'est là que des soins affectueux, une confiance mutuelle à toute épreuve, nous offrent un dédomma-

gement. Notre ame attristée s'épanouit et se retrempe au contact de ceux qui de tout temps partagèrent tous nos sentiments. Leur dévouement nous préserve de l'abattement ou de l'exaltation qui parfois s'empare des cœurs isolés, de ce scepticisme désolant, de cette mysanthropie qui gagnent les caractères les plus généreux, quand l'expérience des hommes et de la vie leur apporte des révélations inattendues. Les traits du sort, le brisement de nos affections les plus chères, ne sauraient nous livrer au désespoir tant que nous avons l'asile divin de la famille. Elle est même un refuge contre les passions les plus orageuses : nous sentons le besoin de nous respecter pour elle. Plaisir, adoucissement de nos peines, force contre nous-mêmes et contre les événements, courage et consolation, tels sont les avantages d'une famille dignement présidée ; tels ils doivent être aussi pour que le chef en soit aimé et respecté.

Ce chef adoucira par degrés le joug de son autorité. Il saura préparer l'émancipation de ses enfants, et les amener à pouvoir commander à leur tour. Il n'ignore pas que, vouloir étendre son empire au-delà du temps et des limites que la nature et la raison lui assignent, serait le compromettre.

Notons une observation que chaque jour vérifie : presque toujours l'on peut présumer ce que sera un homme dans les fonctions publiques, toute proportion gardée, par ce qu'il est dans sa famille. C'est là un thermomètre dont les indications sont rarement fautives.

Si nous voulons considérer la question d'un point de vue plus élevé, il nous semble que, pour raffermir

la loi paternelle, il ne suffit pas que l'atmosphère domestique soit changée, que parents et enfants connaissent et suivent les conseils de la raison. Il faut aussi qu'il se fasse un changement analogue dans le milieu social, et que souverains et sujets ne reconnaissent et ne suivent pas non plus d'autre guide. Cela ne saurait être complètement encore, ni chez les uns, ni chez les autres. L'homme ne dépouille pas si vite ses habitudes, ne renonce pas si aisément à ses traditions. De fait, en France nos institutions sont plus avancées que nous. Nous n'en voulons d'autres preuves que les déviations reprochées avec plus ou moins de fondement à notre gouvernement. S'il est vrai qu'il n'y a pas de tyrans là où il n'y a pas d'esclaves, il ne l'est pas moins qu'il ne saurait y avoir de corrupteurs là où la corruption serait repoussée. Ce n'est donc pas seulement à de vaines réformes dans le texte ou le mécanisme de nos lois qu'il faut recourir. Réformons-nous nous-mêmes et le reste suivra nécessairement. Que la liberté n'ait pas à rougir de l'hypocrisie ou de la vénalité de nos hommages, et ceux qui sont à notre tête seront bien obligés de la respecter. Mais, faute de la comprendre et de l'aimer sincèrement, nous allons de l'absolutisme à l'anarchie ; nous favorisons, nous provoquons même les entreprises de nos gouvernements, sauf à les accuser bientôt d'usurpation, à récriminer avec passion, à leur faire une opposition qui prend tous les caractères et se montre à tous les degrés. A leur tour, eux nous taxent de versatilité, d'insubordination, de mauvais vouloir continuel, et en usent en conséquence à notre égard. Dans ces imputations réciproques, la

bonne foi n'est pas toujours observée, et le mal n'en est que plus grand, plus difficile à guérir.

Que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, au lieu de se faire la guerre, ou de s'allier, comme cela s'est trop souvent pratiqué, dans le but sacrilége d'opprimer, s'unissent enfin pour élever l'homme vers le ciel sur les bras entrelacés de la raison et de la religion, et nous verrons, plus promptement qu'on ne pense, une ère jusqu'alors inconnue succéder à notre époque de dissensions, de cupidité et de misères.

En matière de religion, au lieu de déclamer contre les prêtres et contre les croyances qui nous paraissent absurdes ou dangereuses, nous ferions bien mieux de nous éclairer et d'éclairer les peuples. A quoi nous sert d'inscrire la liberté des cultes dans nos institutions, si, faute de lumières, la liberté de conscience devient impossible? Que l'ignorance disparaisse, avec elle s'en iront forcément les abus de la superstition et du fanatisme. Il ne faut pas nous y méprendre, les droits les plus beaux, les plus naturels et les plus simples ne prévaudront qu'autant que nous serons, sous tous les rapports, dignes de les exercer; que nous comprendrons et que nous remplirons les devoirs qui y correspondent. Qu'une instruction réelle et suffisante soit le partage de tous; qu'une éducation sage l'accompagne toujours; en un mot, que, sur toutes choses, des idées saines et vérifiées remplacent les préjugés; que nos sentiments s'élèvent, que nos mœurs s'épurent, que l'amour du vrai l'emporte sur toutes nos autres tendances, et bientôt tous les genres de despotisme deviendront impossibles.

Oui, la raison seule peut, selon nous, restituer aux pouvoirs paternel, religieux et politique, leur force et leur utilité. Mais il faut que tout le monde l'accepte, la recherche et s'y conforme ; qu'elle devienne un élément universel, comme il est indispensable, si l'on veut réaliser en ce monde le règne de Dieu, c'est-à-dire, tout le bonheur auquel nous sommes appelés, que, dans toutes les relations humaines, la raison soit consultée, obéie, et bientôt la souffrance fera place au bien-être, l'homme s'avancera, sans autres peines que celles qui sont inévitablement attachées à sa nature, vers l'accomplissement de ses destinées. Le père de famille sera sur la terre l'interprète, le substitut de la Divinité, et le culte de l'un se confondra toujours avec celui de l'autre.

Il a toujours existé et il existera toujours, entre les trois pouvoirs dont nous venons de parler, une invincible solidarité. Pour les fonder sur la seule base solide qu'il nous paraisse possible de leur donner, la raison, nous ne pouvons nous passer du concours de la femme ; non de la femme telle que nous l'avons faite, ignorante, capricieuse, asservie ou dominant avec indécence et prenant, avec l'ostentation de la faiblesse et de la vanité, les rênes d'une direction qui ne lui appartient qu'à défaut de celui à qui la nature et les lois l'ont réservée ; mais de la femme pleine d'un dévouement éclairé et capable de remplir, dans le cercle de la vie domestique, la tâche providentielle que lui assigne sa destinée.

Loin de nous la pensée de vouloir, comme quelques novateurs inconsidérés dont elle a su dédaigner les ri-

dicules incitations et les éloges fades et déclamatoires, l'appeler à prendre une part active aux débats et aux luttes de la vie publique, aux spéculations abstraites de la science, aux controverses de la métaphysique, de la théologie ou de la politique. Un docteur et un législateur en jupons seront toujours quelque chose de souverainement puérile. La femme est faite pour compléter l'homme et non pour usurper sa place. A elle le soin de notre bonheur, d'embellir et de consoler notre existence, de faire régner l'ordre et l'aisance autour de nous, de calmer par sa douceur et sa bonté l'irritation causée par les blessures que nous recevons dans les fonctions si diverses de la vie civile, de nous rappeler, quand il le faut, par ses conseils, à la virilité et à la dignité de notre rôle ; de nous faire ambitionner les succès légitimes dont elle est toujours si fière et si heureuse; de nous apprendre, par son exemple et par son ingénieuse tendresse, à nous résigner aux coups inévitables du sort. A elle la noble et difficile mission de nous aider et de nous suppléer au besoin dans l'éducation de nos enfants, et dans l'impulsion à leur donner ultérieurement. Qu'elle n'oublie pas, au milieu des épreuves de toute sorte, que de sa prudence, de sa sollicitude plus ou moins éclairée, de sa force d'ame, dépend souvent l'avenir de sa jeune famille. On l'a remarqué, la plupart des hommes distingués eurent pour mères des femmes supérieures. Dans tous les cas, l'influence d'une mère sur le bien-être des siens se borne rarement à une seule génération.

Comme fille, comme sœur, comme épouse et comme mère, la femme exerce sur les destinées domestiques

une incalculable action. La plus funeste erreur que nous ayons pu commettre à son égard, a été de la regarder comme un meuble de ménage, un instrument de plaisir, comme un jouet plus ou moins aimable que nous pouvions traiter sans conséquence , ou bien comme une associée dont l'apport devait avant tout nous préoccuper. On ne fait point assez attention à la part bonne ou mauvaise qu'elle aura fatalement sur la direction morale et matérielle de la famille, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer le plus ordinairement l'éducation frivole, insuffisante ou fausse, que de nos jours encore reçoivent la plupart des femmes. Comment veut-on qu'elles viennent en aide à l'autorité paternelle et qu'elles puissent l'exercer convenablement, puisque, par incurie ou par un calcul aussi misérable, aussi faux que répréhensible, on les tient en général dans un état permanent d'enfance et d'incapacité ? Cependant, par suite de l'excessive rareté des hommes véritablement hommes, beaucoup d'entre elles sont obligées de prendre, sans qu'il y paraisse et avec tous les ménagements qui peuvent déguiser cette triste nécessité, le gouvernement réel de la maison. Toutes peuvent tomber dans le veuvage et avoir à faire face à une foule de difficultés imprévues; se trouver ainsi à la tête d'une gestion matérielle et dans l'obligation d'imposer à tous, et notamment à leurs propres enfants; de les mener à bien tant par la confiance et la persuasion que par la fermeté, la prudence et les lumières d'une instruction solide et variée, exempte de tout pédantisme, et sachant apprécier les principes et les bienfaits de la religion, sans laquelle il n'y a pas d'homme complet ni

de femme à la hauteur de son rôle, c'est-à-dire, vraiment capable de comprendre et d'aimer ses devoirs, de goûter et de donner le bonheur.

Ainsi, ce n'est point par une éducation superficielle ou d'apparat que la femme sera désormais mise à même de rendre à la famille et à l'ordre social les services que l'on est en droit d'attendre d'elle, et de prendre vis-à-vis de tous la place qui lui est due ; c'est par une éducation tout à la fois approfondie et soignée, qui développe dans une juste proportion toutes les facultés et donne à chacune un degré de culture relatif à sa position sociale et à sa fortune, qui la prépare sous tous les rapports à bien remplir toutes les parties de sa tâche, qui la rende digne des égards, du respect et des sentiments auxquels elle peut raisonnablement aspirer, et en fasse le centre de toutes les affections, la providence de sa famille actuelle et à venir.

Une telle éducation, dont le cadre saura s'étendre ou se rétrécir selon les besoins et la condition des personnes, ne peut être conçue et administrée que par la raison, sans laquelle, dorénavant comme toujours, rien de bien ne pourra se réaliser.

Nota. Tout ce qui est dit dans ce petit travail, sur la réserve avec laquelle les parents doivent disposer de leurs biens, sur l'équité qu'ils doivent montrer envers leurs enfants et sur le rôle de la femme, ne faisait point partie du mémoire soumis à l'Académie de Besançon, qui lui a décerné le prix mis par elle au concours.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 31 DÉCEMBRE 1846.

BUREAU.

Président honoraire, M. **Thomas**, préfet du Jura.
Président annuel, M. **Chevillard**, ancien sous-intendant militaire, officier de la légion-d'honneur et membre de plusieurs ordres étrangers.
Vice-président, M. **Delarue**, ingénieur en chef du Jura.
Secrétaire perpétuel, M. Ch. **Laumier**, homme de lettres.
Secrétaire adjoint, M. **Deleschaux**, avocat, adjoint au maire de Lons-le-Saunier, membre du conseil général du Jura.
Trésorier, M. **Cuenne**, avocat.
Conservateur du Musée, M. Désiré **Monnier**, homme de lettres.
Conservateur-adjoint, M. **Piard**, archiviste du département.
Bibliothécaire, M. Adrien **Renaud**, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. **Oudard**, Thimothée **Clerc**, **Landry**, **Devaux**, **Papillon**, **De Sappel**, **Cuenne** et **Mangin**.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 **Alix**, lieutenant de gendarmerie.
2 **Cattand**, juge de paix.

MM.

3 Chevillard, ancien sous-intendant.
4 Cuenne, avocat.
5 Danet, ancien receveur général.
6 Harpin, directeur des domaines.
7 Marmorat, docteur en médecine.
8 Papillon, président du tribunal civil.
9 De Sappel, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

10 Delarue, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
11 Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées.
12 Foblant, Victor, propriétaire.
13 Furia, ingénieur civil.
14 Gorin, père.
15 Mangin, ancien pharmacien.
16 Mignerot, négociant.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

17 Camuset, curé.
18 Champay, ancien greffier.
19 Clairin, ancien inspecteur de l'académie.
20 Deleschaux, Désiré, avocat.
21 Desvernois, baron, maréchal-de-camp en retraite.
22 Dornier, inspecteur des écoles primaires.
23 Ducret, propriétaire.
24 Finot, principal du collége.
25 Jobin, greffier du tribunal.
26 Laumier, Ch., homme de lettres.
27 Mathey, professeur au collége.
28 Odille, juge au tribunal de 1.re instance.
29 Perrin, avocat.
30 Piard, receveur de la ville.
31 Ravignat, professeur au collége.

MM.

32 Renaud, Adrien, bibliothécaire.
33 Rubin de Méribel, sous-intendant militaire.
34 Verpillat, docteur en médecine.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

35 Albert, colonel, à Cornod.
36 Le prince d'Aremberg, à Arlay.
37 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
38 Brune, propriétaire, à Souvans.
39 Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
40 Derriez, secrétaire de la Société d'agriculture, à Dole.
41 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
42 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
43 Gacon, Henri, à Larnaud.
44 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
45 Gélion, Sigismond, à Sellières.
46 Karkzenski, à l'Etoile.
47 Landry, propriétaire, percepteur, à Poligny.
48 Langue, propriétaire, à Passenans.
49 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
50 Mérona (de), Albert, à Mérona.
51 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
52 Poillevey, président du comice agricole, à Poligny.
53 Ryard, capitaine, à la Loye.
54 Sauria, Charles, à Poligny.
55 Thoisy (vicomte de), à Gizia.
56 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.

Section du commerce et de l'industrie.

57 Babey, Ferréol, à Revigny.
58 Berger, fondeur, à Poligny.

MM.

59 Bert, meunier, à Saint-Germain.
60 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
61 Cadot, agent-voyer, à Saint-Julien.
62 Capitan, percepteur, à Cramans.
63 De Chamberet, fils, au Pont-de-Poitte.
64 Charlier, maître de forges, à Fraisans.
65 Domet-de-Mont, propriétaire, à Dole.
66 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
67 Le Mire, aîné, membre du conseil général, à Clairvaux.
68 Mayet, mécanicien, à Dole.
69 Monnier-Jobez, membre du conseil général, à Poligny.
70 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
71 Port, mécanicien, à Dole.
72 Rebour, géomètre, à Orgelet.
73 Thévenot, négociant, à Moirans.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

74 Amoudru, peintre, à Poligny.
75 Babey, naturaliste, à Salins.
76 Barbier, ancien capitaine de marine, à Orgelet.
77 Besson, sculpteur et peintre, à Dole.
78 Bollot-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
79 Bourgeois, principal du collége de l'Arc, à Dole.
80 Bourges, peintre, à Dole.
81 Bousson de Mairet, homme de lettres, à Arbois.
82 Brun, peintre, à Dole.
83 Buchon, Maximin, peintre, à Salins.
84 Capellani, médecin, à Thoirette.
85 Dusillet, Léon, homme de lettres, à Dole.
86 Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.
87 Germain, docteur en médecine, à Salins.
88 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.
89 Javel, imprimeur, à Arbois.
90 Jeannez, membre du conseil général, à Dole.

MM.

91 LAVY, professeur de mathématiques, à Dole.
92 MACHARD, docteur en médecine, à Dole.
93 MALLARD, notaire, à Pagney.
94 MAZUYER, ancien professeur, à l'Etoile.
95 MONNET, ingénieur, à Saint-Claude.
96 MONNIER, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
97 MOREL, fils, membre du conseil général, à Arinthod.
98 MUNIER, médecin, à Foncine-le-Haut.
99 PALLU, bibliothécaire, à Dole.
100 POINTURIER, professeur de dessin, à Arbois.
101 ROBIN, l'abbé, à Digna.
102 ROBERT, avoué, à Dole.
103 ROBERT, fils, de la société phrénologique, à Dole.
104 DE RONCHAUX, propriétaire, à l'Etoile.
105 ROUSSET, notaire, à Bletterans.
106 VANDEL, peintre, à Saint-Claude.
107 DE VANNOZ, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'AUBEPIN (le comte de), à Paris.
2 BALME, docteur en médecine, à Lyon.
3 BARD, Joseph, à Chorey (Côte-d'Or).
4 BARTHÉLEMY, Anatole, numismate.
5 BAUDOT, présid. de la Société des antiquités de la Côte-d'Or.
6 BAUDOT, juge, à Dijon.
7 BAVOUX, avocat, à Paris.
8 BÉCHET, conseiller de la cour royale, à Besançon.
9 BERNARD, membre de la Société d'agriculture, à Bourg.
10 BERTHAUD, major du 2.e de ligne, à Chalon-sur-Saône.

MM.

11 Boichoz, directeur des contributions directes, à Dijon.
12 Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes, à Turin.
13 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
14 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
15 Bonvalot, professeur, à Paris.
16 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
17 Bourdeloy, directeur des contributions ind., à Vannes.
18 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
19 Chalandre, géologue, à Lyon.
20 Chambard, sculpteur, à Paris.
21 Choupot, avocat-général, à Besançon.
22 Clerc, Édouard, conseil. à la cour royale, à Besançon.
23 Codèle de Liancour, à Paris.
24 Colin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
25 Considérant, capitaine du génie, à Paris.
26 Cordier, député du Jura, à Paris.
27 Corne, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.
28 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
29 Damemme, receveur général, à Melun.
30 Dalloz, député du Jura, à Paris.
31 Delezenne, professeur, à Lille.
32 Debray, ancien receveur général, à Paris.
33 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
34 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
35 Delafond, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
36 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.
37 De Rotalier, Charles, homme de lettres, à Besançon.
38 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
39 Devaux, major, à Dole.
40 D'Houdetot, directeur des contributions ind., à Toulouse.
41 Droz, de l'Académie française, à Paris.
42 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.
43 Durand, secrét. de la Société d'agriculture, à Louhans.
44 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
45 Févret-de-St.-Mémin, conservateur du Musée, à Dijon.

MM.

46 Gaspard, doct. en méd., à Saint-Etienne (Saône-et-Loire).
47 Gaulard, professeur, à Verdun.
48 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
49 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
50 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
51 Gouniot, professeur de philosophie, à Blois.
52 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.
53 Goudot, Justin, naturaliste, à Paris.
54 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
55 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.
56 Guénard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.
57 Guillon, pharmacien, à Lyon.
58 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
59 Guyétant, docteur en médecine, à Paris.
60 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
61 Huart, recteur, à Ajaccio (Corse).
62 Huguenin, sculpteur, à Paris.
63 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
64 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
65 Jolibois, curé, à Trévoux (Ain).
66 Jousserandot, Louis, homme de lettres, à Paris.
67 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
68 Langrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
69 Laurent, sous-préfet, à Louhans.
70 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
71 Leboeuf de Valdahon, à Moneteau (Yonne).
72 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
73 Letellier, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.
74 Levrat-Perroton, à Lyon.
75 Lezay de Marnézia (le comte de), préfet de Loir-et-Cher.
76 Magaud, de Beaufort (M.lle), naturaliste, à Paris.
77 Magnin, conservateur de la bibliothèque du Roi.
78 Malle, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.
79 Marjolin, professeur de la faculté de médecine, à Paris.
80 Marmorat, curé de Château-Renaud (Saône-et-Loire).

MM.

81 Marquiset, ancien sous-préfet, à Paris.
82 Michelot, chef d'institution, à Paris.
83 Millard, Eugène, à Chalon-sur-Saône.
84 Molard, membre de l'Institut, à Paris.
85 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
86 Niepce, présid. de la Société archéologique de Chalon-s.-S.
87 Niel, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, à Paris.
88 Ordinaire, jeune, directeur de l'école des sourds-muets.
89 Oudet, président à la cour royale de Dijon.
90 Pacoud, docteur en médecine, à Bourg.
91 Parandier, ingénieur en chef, à Dijon.
92 Péclet, professeur à l'école des manufactures, à Paris.
93 Peignot, inspecteur de l'Académie, à Dijon.
94 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
95 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
96 Pochon, présid. du tribunal de 1.re instance, à Louhans.
97 Pouillet, professeur de physique, député, à Paris.
98 Poujoulat, Baptiste, insp. des éc. primaires, à Beauvais.
99 Puvis, présid. de la Société d'Emulation, à Bourg.
100 Pons de l'Hérault, ancien préfet, à Paris.
101 Quilhet, père, ingénieur en retraite, à Paris.
102 Quilhet, fils, ingénieur civil, à Paris.
103 Reure (de), curé de Louhans.
104 Réveillé-Parise, docteur en médecine, à Paris.
105 Rigal, manufacturier, à Clairfontaine (Haute-Saône).
106 Rivière, administrateur, à Alger.
107 Rossand, notaire, à Bourg.
108 Roux, professeur de l'école de médecine, à Paris.
109 Roux-de-Rochelle, de la Société de Géogr., à Paris.
110 Santarem (de), ancien ministre de Portugal, à Paris.
111 Seringe, professeur de botanique, à Lyon.
112 Sirand, juge au tribunal de 1.re instance, à Bourg.
113 Sorlin, docteur en médecine, à Paris.
114 Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.
115 Thirta, ingénieur des mines, à Paris.

MM.

116 Tissot, homme de lettres, à Paris.
117 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
118 Tremeaux, ex-inspecteur des domaines, à Cuiseau.
119 Troyes (A. de), à Besançon.
120 Vallette, négociant, à Bordeaux.
121 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
122 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
123 Weiss, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du Roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 —— de Reims.
8 La Société centrale d'agriculture, à Paris.
9 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
10 —— à Nancy.
11 La Société agnonomique, à Paris.
12 La Société de géographie, à Paris.
13 —— industrielle, à Angers.
14 La Société de la morale chrétienne, à Paris.
15 —— linnéenne, à Paris.
16 La Société d'émulation d'Abbeville.
17 —— de l'Ain.
18 La Société d'agriculture d'Angers.
19 —— de l'Arriége.
20 —— de l'Aube.
21 —— de Besancon.
22 —— du Calvados.
23 —— du Cantal.

24 La Société d'agriculture de Chalon-sur-Marne.
25 —— de la Charente-Inférieure.
26 —— des Côtes-du-Nord.
27 —— de la Drôme.
28 —— de Saint-Etienne.
29 —— de la Haute-Garonne.
30 —— de l'Indre.
31 —— de la Gironde.
32 —— d'Indre-et-Loire.
33 —— de Loir-et-Cher.
34 —— du Loiret.
35 —— de la Loire-Inférieure.
36 —— de la Manche.
37 —— du Mans.
38 —— de Metz.
39 —— de Nîmes.
40 —— du Nord.
41 —— de l'Oise.
42 —— du Pas-de-Calais.
43 —— des Pyrénées-Orientales.
44 —— du Bas-Rhin.
45 —— du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.
48 —— de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 Le Comice agricole d'Arbois.
54 —— de Dole.
55 —— de Lons-le-Saunier.
56 —— de Poligny.
57 La Ferme-modèle de Louhans.

1.° Membres résidant dans le département. . . .	107
2.° Membres correspondants.	123
3.° Sociétés correspondantes	57
Total	287



TABLE

DES MATIÈRES.

FIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06939 5062





